

LOT 1 FICHE-PROJET 1

Aménagements légers de sécurité routière (phase 1), réalisation d'un PCM (Plan Communal de Mobilité) avec aménagements progressifs du réseau routier communal pour une meilleure complémentarité entre les différents usagers et une protection accrue des usagers faibles dans les cœurs de village (phase 2)

Description du projet :

Il s'agit de mener à la fois des actions à court terme et de définir une stratégie globale à court, moyen et long terme d'aménagement progressif du réseau routier communal, des places et cœurs de village pour en assurer l'embellissement, la convivialité et la sécurité en particulier pour les usagers plus faibles : marcheurs, randonneurs, cyclistes, enfants, aînés, cavaliers, et ce afin d'assurer la multifonctionnalité et une meilleure complémentarité entre les différents usagers, de renforcer le cadre et la qualité de vie de l'ensemble des habitants d'Ohey. Les cœurs et places de village seront aménagés de telle manière à devenir à l'avenir davantage des lieux de détente, de contacts et de vie agréables.

La détermination de ces actions concrètes et la définition de cette stratégie globale à court, moyen et long termes partira des différentes demandes formulées déjà par la population, des dossiers préparés dans ce cadre par la commune avec la collaboration de la Police locale et de démarches participatives mises en place et à mettre en place de même que d'une analyse globale de la situation de l'ensemble des voiries, places et cœurs de village de la Commune.

Parmi les actions en cours de réalisation, citons :

- Aménagements de sécurité des différentes entrées de village et de hameaux via le placement de dispositifs ralentisseurs ainsi que de panneaux de signalisation adaptés
- Aménagement d'aires de courtoisies pour le croisement de véhicules dans les liaisons intervillageoises, sécurisation des carrefours.
- Création de zones 30
- Adaptations aux voiries communales pour sécuriser les déplacements doux.
- Projet « Ecoles au bout des pieds », projet qui vise à sensibiliser les enfants d'une école à la mobilité douce. Les enfants définissent des itinéraires piétons et des dépose-minute afin de se rendre à l'école à pied en toute sécurité. L'idée est également de promouvoir les itinéraires définis et d'inciter l'ensemble des élèves à les utiliser : Année scolaire 2010-2011 : Ecole d'Haillet Année scolaire 2011-2012 : Ecole d'Evelette

Parmi les actions qui ont déjà fait l'objet d'une réflexion mais qui doivent encore se concrétiser, citons :

- Aménagement de trottoirs (légers) ou bords de routes praticables dans les cœurs de village et le long de trajets fréquentés visant à clairement sécuriser les déplacements à pied en particulier vers les services communaux, les écoles, infrastructures sportives et les liaisons entre villages. Un dossier de demande de financement a été introduit fin 2011 suite à l'appel à projet lancé par le Ministre compétent.
- Aménagements de pistes cyclables et espaces cyclistes sur le réseau routier communal en particulier aux endroits précisés dans le point précédent, outre la création d'un réseau de voies lentes communales
- Aménagements « esthétiques » des entrées, cœurs et places de village pour renforcer la convivialité et le cadre de vie (mobilier urbain, plantations, arbres, décoration, signalétique, espaces de convivialité, poses de bancs, création de petits espaces verts)

Ces aménagements seront favorables aux usagers lents, signalisation routière adéquate, etc.

La stratégie globale à court, moyen et long terme intégrera ses différentes actions dans une approche cohérente et équilibrée au travers de l'élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) voire d'une Plan intercommunal de Mobilité. Ces projets sont d'ailleurs inscrits dans le projet de schéma de structure adopté en première lecture par le Conseil communal en juin 2011.

Origine de la demande :

Projet approuvé par la CLDR, nombreuses demandes formulées par différents quartiers, hameaux et riverains de voiries communales et régionales, projet participatif développé à Evelette, réflexion et démarches effectuées par le Collège communal sur base des demandes et des besoins constatés.

Justification du projet :

Le réseau routier communal a connu ces dernières décennies une hausse importante de trafic et l'usage accru de l'automobile de même que les vitesses de déplacement des véhicules conduisent à une marginalisation des autres usagers de la voirie, avec pour conséquence le développement d'une insécurité pour ces usagers et corrélativement une réduction des modes de déplacement plus doux. Les voiries ont trop souvent par le passé été conçues pour le « tout à la voiture » négligeant ainsi les autres usagers et leur sécurité. Cette situation n'est pas spécifique aux voiries communales d'Ohey car elle est constatée sur l'ensemble du réseau routier en Wallonie.

Ces aménagements ont aussi conduit à réduire la convivialité et la multifonctionnalité des places communales et des cœurs de village.

Tant la Commune que la population ont pris conscience de cette réalité qui porte atteinte au cadre de vie et à la qualité de la vie dans nos villages.

Les nombreuses demandes formulées par différents habitants de quartiers, hameaux, cœurs de village et riverains de voiries communales, provinciales et régionales et certains projets développés avec la participation de la population témoignent de la pertinence de ce projet.

Localisation :

Ensemble du réseau communal, voiries provinciales et régionales situées sur le territoire de la Commune, cœurs et places de villages, différents hameaux.

En particulier : Cœur de Village d'Evelette (Rue des Sorbiers et Rue du Baty, Rue Adèle Thomas, « Quartier des Comognes » à Evelette, Rues Cléal, Clair Chêne, Grand Vivier, Saint-Pierre ainsi que la route régionale à Perwez, différentes voiries à Ohey (Rue de Reppe, Rue Grande Ruelle, Rue Henrichêne, Rue Bois d'Ohey, Rue du Marteau, Rue de Brionsart et hameau Reppe-Brionsart, route provinciale Andenne-Ciney, Rue de Gesves), Haillet (Rue de l'Eglise, Rue du Stocus, Rue de Nalamont, Rue de la Source, Rue Marcel Adam et Rue de la Centrale, Route de Haillet), Rue Saint-Martin et Rue de l'Orgalisse à Jallet, Hameau de Libois.

Statut au plan de secteur :

Sans objet

Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser :

- Inventaire des différentes demandes formulées par la population dans ces domaines et des différents points noirs de la Commune (partiellement réalisé)
- Analyse des demandes formulées avec objectivation (partiellement réalisé)
- Analyse « AFOM » des différents cœurs et places de village de même que des espaces publics communaux et voiries, de leur aménagement et des besoins en termes de convivialité, de multifonctionnalité et de sécurité (certaines études déjà menées comme à Evelette)
- Inventaire des itinéraires principaux reliant les différents villages et hameaux, les écoles, les services publics et les infrastructures sportives et implantations commerciales

- Définition de projets d'aménagement de voiries, places, cœurs de village et espaces publics visant à rencontrer les objectifs avec participation de la population et consultation des partenaires concernés
- Phases test avec aménagements sécurité à l'aide de plots temporaires
- Réalisation des travaux
- Elaboration d'une stratégie à moyen et long terme au travers d'un plan communal de mobilité.

Objectifs visés :

- Défi 1 : gérer le territoire oheytois
- Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique
 - Objectif B : Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
 - Objectif H : Améliorer la sécurité
 - Objectif I : Développer les moyens de transports autres que la voiture individuelle
 - Objectif M : Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effet de serre
 - Objectif U : Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie
 - Objectif V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
 - Objectif Z : Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les dix ans à venir

Estimation globale du coût :

Investissements envisagés par la Commune sur une période minimale de 10 ans

	Montant	Sources de financement*
Aménagements sécurité	750.000 €	
Aménagement des entrées de village	300.000 €	
Aménagement des places de villages	500.000 €	
Aménagement des espaces publics villageois	400.000 €	
Aménagements des cœurs de villages	250.000 €	
Adoption d'un PCM	?	
Aménagements multifonctionnalité des voiries communales	300.000 €	
Etudes et consultances	200.000 €	
Aménagements divers	500.000 €	
TOTAL	3.200.000 €	

*Les sources de financements suivantes sont envisagées : SPW, DR, espace-vert, Commune, ...

Programme de réalisation :

Ce programme doit être mis en œuvre sur la période totale du PCDR et même au-delà, au regard des investissements à consentir.

Budget utilisé en 2010 : 25.000€

Budget prévu en 2011 : 125.000€

Budget prévu en 2012 : 75.000€

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Les actions à mener à court terme doivent tenir compte des projets déjà avancés (aménagement Evelette, projet en lot 0), des différentes demandes déjà introduites auprès de la Commune et de l'état d'avancement des analyses de ces demandes.

La stratégie à définir et les projets à réaliser doivent très clairement mettre la priorité sur la sécurité, tout en laissant une place suffisante rapidement à des aménagements de convivialité et de multifonctionnalité.

Vu la diversité des actions à mener et l'ampleur de la tâche, il est aujourd'hui difficile d'établir un budget.

État du dossier :

La Commune a établi un plan d'action sur plusieurs années et prévu un budget spécifique pour l'acquisition de matériel de signalisation et de sécurité. Un relevé des points noirs sur l'entité été élaboré sur base des constatations de la Commune, de la police et des informations liées par exemple aux pétitions.

Sur 2010-2012, ce sont surtout des petites actions qui vont être réalisées. Réduction de la vitesse à travers l'installation de différents équipements (« oreilles de mickey », etc.)

Différents dossiers d'aménagement feront l'objet d'une étude de l'INASEP.

Une collaboration avec la Police et l'IBSR est menée actuellement de manière à veiller à ce que les équipements prévus soient bien réglementaires (en ce compris accessible aux services de secours notamment).

Il est prévu d'analyser les besoins indispensables en termes d'aires de courtoisie. Ces chantiers pourraient être réalisés par les ouvriers communaux, mais seulement si leurs disponibilités le permettent.

Certains aménagements sécurité sont en cours de réalisation comme le projet d'Evelette qui sera réalisé sur budget communal sur la période 2011-2012.

Voir annexes

Programmation dans le temps :

Phase 1 : Examen avec la Police et l'IBSR des demandes formulées par la population et de certains points sensibles déjà identifiés par la Commune (largement réalisé)

Phase 2 : Réalisation des premiers aménagements sécurité et convivialité sur base des demandes déjà formulées par la population (en cours, réalisation sur la période 2011-2013)

Phase 3 : Réalisation de phases tests pour une partie des aménagements envisagés et réalisations d'aménagements provisoires pour ceux qui seront réalisés plus tard (2011-2013)

Phase 4 : Examen des différents cœurs de villages, espaces publics, places communales et préparation de projets d'aménagements (2011-2021)

Phase 5 : Elaboration d'un plan communal de mobilité et d'un plan intercommunal de mobilité le cas échéant (2012-2014)

Phase 6 : Mise en œuvre du Plan communal de mobilité : 2015-2020

Les impacts du projet :

Les impacts économiques

Renforcement de l'attractivité de la Commune pour les ménages vivant sur la commune et ceux qui y recherchent un logement. Ceci contribue à renforcer l'activité économique liée à ce secteur.

Les impacts environnementaux

Le renforcement de la convivialité, de la sécurité et de la multifonctionnalité renforceront la qualité du cadre de vie et favoriseront des modes de déplacement plus durables.

Les impacts sociaux

Ce projet vise à assurer à la population un sentiment de bien-être et de sécurité tant au niveau du lieu de vie que des déplacements.

Les indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Indicateur	Cible	Source de vérification
Nombre de travaux de sécurisation	Budget moyen annuel de 75.000€ (part communale) auxquels il convient d'ajouter les subsides PCDR	Commune, CLDR
Aménagements de places communales	Toutes les places communales d'ici 2020	Commune, CLDR

Aménagements des espaces publics	1 espace par an	Commune, CLDR
Aménagement des entrées de villages	Finalisation en 2015	Commune, CLDR
Adoption du PCM	2014	Commune, CLDR
Réalisation du PCM	2020 part significative mise en œuvre	Commune, CLDR
Aménagements de voiries	1 projet par an	Commune, CLDR

Annexe (s) :

Projet d'Evelette (lot 0)
Rapports Police sur différents points sensibles

LOT 1 FICHE-PROJET 2

Entretien, signalisation, promotion des voies lentes et création de connections manquantes de voies lentes, remise en état des communications vicinales perdues

Description du projet:

- Réaliser un état des lieux général sur l'ensemble de la commune afin de disposer d'un inventaire complet cartographié et numérisé des sections de voies lentes opérationnelles ou en projet. Il s'agit donc de définir le maillage existant de chemins et sentiers et de pointer les problèmes (chaînon manquants, passages difficiles, etc).
- Réaliser un maillage effectif en créant les connections manquantes et en réhabilitant les sentiers et chemins figurant à l'atlas historique.
- Assurer la pérennité du projet, par l'entretien, la mise en valeur, la promotion, mais aussi en adaptant le projet aux nouvelles réalités locales. Par exemple, lors de la création de nouveaux quartiers d'habitat ou de lotissements, il est important d'intégrer un cheminement lent permettant de « couper court » vers le centre du village - quitte à l'imposer au lotisseur

Origine de la demande :

- La CLDR (GT défi 1 et défi 3)
- La Commune
- Le syndicat d'initiative
- Le groupe « chemins » du PCDN
- Les porteurs du projet sont, en plus de ceux qui sont à l'origine de la demande, la Commission Rurale, les agriculteurs, les associations (les cavaliers des Arches notamment), les mouvements de jeunesse, et autres volontaires (habitants des différents villages et utilisateurs désireux de s'investir dans le projet).
- Le public cible est l'ensemble des Oheytois et les touristes.

Justification (pourquoi est-ce déterminant?)

- Cela permettra aux Oheytois et aux visiteurs qui parcourront la commune de découvrir/mieux connaître le patrimoine bâti, naturel et paysager, et donc de l'apprécier et de le respecter.
- Cela développera le sentiment d'identité (« on n'aime que ce qu'on connaît »).
- Cela soutiendra une mobilité douce, plus durable, plutôt que le recours trop systématique à la voiture.

- Cela améliorera la mobilité fonctionnelle de nombreux habitants ne disposant pas d'une voiture (enfants, jeunes, personnes âgées notamment).
- Cela permettra de mieux relier divers lotissements ou nouveaux pôles d'habitat aux centres des villages (certains lotissements, obtenus suite à des divisions d'îlots agraires, n'ont pas intégré de réflexion en matière de mobilité douce ; ils sont devenus quasi inaccessibles à pied et renforcent l'utilisation de la voiture).
- Cela renforcera le potentiel touristique local. Les balades pédestres sont actuellement la principale activité touristique permanente.
- A terme, un réseau complet et utilisé de chemins pourrait susciter les rencontres et la cohésion sociale.
- Cela peut participer à la valorisation des gîtes ruraux.
- Ce projet va favoriser une implication active de la population dans la mise en place d'une durabilité du territoire de la Commune et va s'inscrire en cohérence avec l'Agenda 21.

Localisation

L'ensemble de la commune est concernée par ce projet.

Statut au plan de secteur

En toute zone.

Statut de propriété

Propriété publique.

Tâches à réaliser :

- Réaliser un état des lieux général sur base de l'Atlas des chemins, sur base de l'état actuel des chemins et sentiers en collaboration étroite avec les habitants d'Ohey.
- Identifier les principaux pôles d'activité.
- Identifier les demandes et les itinéraires appropriés pour favoriser les déplacements doux.
- Identifier les chaînons manquants en collaboration avec la Commune et les Oheytois.
- Procéder à la réhabilitation des chemins et sentiers identifiés. Pour ce faire, négocier avec les riverains et aménager certains tronçons.
- Faire des propositions pour la réappropriation de certains tronçons afin de rejoindre le RAVeL qui parcourt les communes de la microrégion (notamment Havelange)/
- Assurer l'entretien et la signalisation
- Communiquer en cours de processus, et promouvoir les chemins et sentiers réhabilités.

Objectifs visés :

Défis : 1,2,3,4

Objectif B : préserver l'identité rurale des hameaux et des villages.

Objectif E : développer et professionnaliser un tourisme doux « vert » intégré.

Objectif F : Développer un maillage de voies lentes.

Objectif I : Développer des moyens de transport autres que la voiture individuelle.

Objectif X : Informer, communiquer, échanger.

Des liens sont faits avec les projets suivants : l'entretien des chemins agricoles, la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de plantation le long de voiries communales, l'aménagement progressif du réseau routier communal pour une meilleure complémentarité entre les différents usagers.

Estimation globale du coût :

	Investissements	Montant (HTVA)	Origine du financement
Phases 1 et 2	Etat des lieux général, Identification du Réseau de voies lentes	13400 €	75% service public de Wallonie 25% la Commune
Phase 3	Mise en état du réseau : empierrement de tronçons, élagage, rachat d'assiettes	Le budget sera fonction de l'état des lieux	
Phase 4	Balisage-signalisation		
Phase 5	Publication carte		
Phase 6	Promotion-communication		
Phase 7	Entretien		

Programme de réalisation :

L'aspect participatif sera assuré et nécessaire tout au long du processus.

Le projet se déroulera en collaboration avec l'asbl « sentiers.be » dans le cadre du projet de « réseau communal de mobilité douce ».

Phases	
Phase 1	Réalisation état des lieux
Phase 2	Identification du réseau de voies lentes
Phase 3	Remise en état des connexions

	manquantes, levée des obstacles, aménagement des tronçons, rachats d'assiettes
Phase 4	Balisage, signalisation
Phase 5	Publication des cartes
Phase 6	Promotion
Phase 7	Evaluation

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Le projet est déjà amorcé par le biais du tourisme et les projets du syndicat d'initiative, du PCDN et du GAL.
- Il y a un groupe de personnes déjà mobilisées sur le projet (le groupe « chemins » du PCDN et d'autres habitants d'Ohey). Ce projet s'intègre dans le processus participatif.

Etat du dossier :

- Une étape du diagnostic a été en partie réalisée dans le cadre de la cartographie du schéma de structure.
- Le syndicat d'initiative et le groupe « chemins » du PCDN ont également réalisé un état des lieux des promenades et donc des sentiers et chemins déjà réhabilités et à réhabiliter afin de proposer aux touristes des boucles de randonnées pédestres et équestres. Une carte dite « soft » et une carte dite « idéale » ont été élaborées. La Commune s'occupe actuellement de gérer les obstacles identifiés au niveau de la carte dite « soft ».
- Des itinéraires de promenades ont été étudiés dans le cadre du projet Tarpan.
- Le GAL « Pays des tiges et chavées » s'est engagé dans la réhabilitation de grands circuits (de 20 à 40 kms) ainsi que dans la réhabilitation de liaisons inter-communes pour les cavaliers et les attelages. Sur Ohey, 60 kms de sentiers sont envisagés (ce qui nécessite 24 actions à mettre en œuvre pour la sécurisation, la récupération ou l'amélioration de l'assiette). Le Collège communal d'Ohey a donné son accord sur 90% et a proposé des modifications sur les 10% restant. La Commune s'occupe actuellement de gérer ces obstacles. Le GAL participe financièrement en partie à la remise en état (achat de gravats pour reboucher les ornières) et prend en charge le balisage.
- Le cheminement piéton au centre d'Ohey (reliant la rue Bois d'Ohey au rond point rue de Ciney, à l'intersection de la route d'Ohey) a été réalisé. Il permet de relier le football, le complexe sportif, l'école, l'administration communale, les grands axes. Le Syndicat d'initiative a déjà fait réhabiliter le chemin.
- Un dossier a été réalisé pour l'obtention de subsides dans le cadre de l'appel à projet « Pics Verts » (non retenu).
- La commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du gouvernement wallon pour l'élaboration d'un « Réseau communal de mobilité douce ». Elle a été sélectionnée parmi les trois communes pilotes qui vont bénéficier de l'accompagnement de l'asbl « sentiers.be » pour élaborer un réseau communal de

mobilité douce. Le projet devrait débuter dans le courant du mois de novembre.

- Une stagiaire éco-conseillère a été engagée afin de déjà réhabiliter les sentiers et chemins ciblés par le syndicat d'initiative, le groupe « chemins » du PCDN et le GAL. Les négociations avec les agriculteurs et des habitants d'Ohey ont été entamées.
- La commune a également engagé récemment un renfort pour le service travaux (personne affectée à cette tâche).
- La commune a organisé une conférence-débat, avec la collaboration de « sentiers.be » afin d'informer la population des projets de la commune en partenariat avec le GAL, le SI et le PCDN.
- La commune en collaboration avec l'école d'Haillot participe au projet « école au bout des pieds » suite à un appel à candidature du gouvernement wallon. A travers la réalisation de différentes étapes, les élèves s'initient aux enjeux de la mobilité scolaire. Un état des lieux des déplacements des élèves de l'école d'Haillot a été réalisé, des itinéraires pédestres et dépose-minute ont été identifiés afin de répondre aux problèmes de mobilité scolaire. La commune envisage de transposer l'expérience sur les autres écoles de la commune et souhaite y associer des réhabilitations de sentiers. Par exemple, la commune souhaite réhabiliter des sentiers reliant les hameaux de Libois et des Comognes à l'école d'Evelette située dans le centre du village pour permettre aux élèves de s'y rendre à pied.

Programmation dans le temps :

2011 : Poursuite de la réhabilitation des chemins et sentiers dans le cadre des projets GAL, syndicat d'initiative et PCDN.

2011/2012 : Etat des lieux général

2012 : analyse d'un projet de « Ravel » communal

2012/2013 : réhabilitation des connections manquantes identifiées lors de l'état des lieux général.

2012/2013 : balisage, signalisation

2012/2013: Publication de cartes

2011/2012/2013 : promotion

Les impacts du projet :

- Economique :

La réhabilitation de boucles de promenades pédestres et équestres va renforcer le tourisme local et avoir donc un impact positif sur le développement économique de la commune.

- Sociaux :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une dynamique participative et encourage donc les relations sociales.

Un réseau complet et utilisé de chemins pourrait susciter les rencontres et la cohésion sociale.

- Environnementaux :

Ce projet soutient une mobilité durable, accessible à tous.

Il participe à la réduction des impacts environnementaux sur la commune et particulièrement des émissions de CO2.

Il valorise l'environnement bâti, naturel et paysager, et incite à sa préservation.

Les indicateurs :

1. indicateurs de résultats :
- nombre de kms balisés - objectif : approximativement 100 kms
 - nombre de boucles de promenades (pédestres et équestres) - objectif : 15 boucles
 - nombre de connexions inter-villages - objectif : 3-5 connexions
 - nombre de kms de RAVel communal
 - nombre de connexions entre les hameaux et les centres des villages - objectif : 10 connexions
 - nombre de kms de chemin et sentier géo-référencés
 - nombre de kms figurant sur la carte
2. indicateurs de réalisation :
- nombre de kms d'empierrement : 5% du réseau
 - nombre de kms d'élagage : 30% du réseau
 - nombre de personnes participant à l'état des lieux - objectif : 15 personnes
 - nombre d'actions en justice : 2-3 actions

Annexes :

Fiche projet : filière équestre du GAL
Fiche projet : tourisme, balades thématiques du GAL

LOT 1 FICHE-PROJET 3

Prise en charge du vieillissement de la population, tant du point de vue des infrastructures que des services et des animations

Description du projet :

Le projet consiste à mener une **réflexion cohérente et à concrétiser des actions** à l'échelon local en vue de tenir compte du vieillissement de la population et des nouveaux défis qui y sont liés, et ce **d'un double point de vue :**

- celui des infrastructures adaptées aux besoins du public cible des aînés (principalement les plus de 80 ans)
- celui des services et/ou des animations à continuer et/ou à créer afin de maintenir sur le territoire de la Commune les aînés tout en préservant leur qualité de vie. (souvent les personnes de 60 ans à 75 ans)

La prise en compte du vieillissement de la population doit se faire à de multiples niveaux, dont, entre autres, celui de la vie sociale et économique, du logement et de la mobilité mais aussi de la santé. Pour chacun d'entre eux, il est nécessaire de rechercher les réponses les plus pertinentes compte tenu des besoins du public cible, des moyens disponibles mais aussi des lois et réglementations en cours.

Il convient de souligner qu'une série d'actions ont déjà été entreprises au niveau local, soit au travers des services communaux et du CPAS, soit à un niveau supra-communal, au travers du GAL notamment.

Cela concerne en particulier des initiatives prises dans le domaine de l'animation :

- les ateliers de cuisine (2 groupes de 15 personnes environ par mois mais le formateur est en maladie)
- l'atelier jeux (10 personnes en moyenne 1 fois par mois)
- cours d'informatique donné par l'asbl Dact-Ecole (3 groupes de 9 personnes 2h par semaine pendant 8 semaines consécutives) module de base déjà donné, suivra un cours de perfectionnement
- excursion annuelle (spectacle Sullon, visite d'Eupen, concert Frank Mickael, visite des jardins de Elsenborn avec les plantes médicinales)
- Opération Eté solidaire : projet intergénérationnel ...

Et au niveau des services (voiturage, édition d'un guide, ...).

Se pose là la question de l'évaluation et de la pérennisation des initiatives prises.

De nouvelles idées et initiatives émergent et nécessitent au préalable, avant toute mise en oeuvre ou pérennisation, une analyse d'opportunité et/ou une évaluation, tant du point de vue de la

demande locale que des moyens financiers, humains, publics ou privés, mis en œuvre.

Citons en particulier les éléments suivants :

- Le service d'accueil communautaire initié dans le cadre du projet européen LEADER, (ouverture sur Ohey le 20 septembre 2011 au Foyer Rural les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois formule test jusqu'au 30 juin 2012)
- La création de résidences-services et/ou de maisons de repos
- Le recours aux familles d'accueil pour personnes âgées
- L'amélioration de l'information au citoyen et plus particulièrement aux personnes âgées : actualisation et/ou réédition du guide social, une meilleure information sur les services de déplacements existants (GAL, Net, « Handicap & Mobilité », ...), sur les aides financières régionales (pour la transformation d'un bâtiment par ex), etc.
- La création d'un CLIC (« Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique »)
- L'organisation de repas à domicile
- La valorisation de la buanderie
- création d'une commission consultative des aînés
- Outre l'activation d'autres FP du PCDR (« Construction de logements moyens et/ou intergénérationnels sur le site des essarts communaux à Haillot », « Aménagement d'une infrastructure de type multiservices, ... », « Diffusion des possibilités de recours aux structures de soutien à la création et/ou à la gestion de logements adaptés », etc.), d'autres projets pourront voir le jour à moyen et long terme (réflexion à mener au moment opportun en concertation avec les participants du groupe de travail) : logements modulables, kangourou, résidences-services, etc.

Remarque :

Voir précisions sur les logements prévus dans la fiche lot 1 projet 5 qui va passer en lot 2 « construction de logements moyens et/ou intergénérationnels sur le site des essarts communaux à Haillot.

Dans cet ECO QUARTIER aux Essarts d'Haillot est prévu :

- 2 ensembles de 2 logements soit 4 logements en tout « intergénérationnels » locatifs, comprenant au rez un logement locatif pour personne(s) de plus de 60 ans et au premier un appartement pour revenus « sociaux » conformément à l'article 1,9° du Code du Logement pour couple de moins de 35 ans. Ces logements deviendront propriété de la commune à l'issue de la construction.
- 2 logements « sociaux » (2 petites maisons) au sens de l'article 1^{er} du code du logement « locatifs »

D'autres pistes ont également été évoquées en groupe de travail (GT défi 2) :

- Sensibiliser plus concrètement les aînés en matière de prévention face à des maladies tels que le cancer, la grippe, etc (réflexion en cours)

- Informer les personnes âgées pour une meilleure utilisation rationnelle de l'énergie
- Mener une réflexion sur les déplacements des personnes âgées (en concertation avec la Croix Rouge d'Andenne et le GAL)
- Professionnaliser certains services (aides ménagères par exemple) en proposant davantage de formation aux demandeurs d'emploi Oheytois
- Envisager des actions de solidarité (pas forcément structurées, les initiatives informelles doivent pouvoir trouver leur place) pour aider les personnes isolées. Ces actions serviraient d'exemples, de moteur pour démultiplier les initiatives (exemple : Eté solidaire)
- Placer des bancs pour susciter davantage de convivialité dans les villages, pour permettre aux personnes qui se promènent de s'arrêter (demande des personnes âgées notamment)
- Etc.

Origine de la demande :

La demande est issue des réunions de consultation villageoise, du travail du GT défi 2 et des acteurs locaux concernés par le sujet (Voir notamment la réunion de concertation animée par le FRW du 5 mai 2011 où étaient présents les acteurs de la commune, du CPAS, de l'ADMR, de l'asbl CAIAC, le GAL...

Justification du projet :

Le diagnostic participatif, ainsi que les résultats de l'étude Dexia pointent les constats suivants :

- Grande attente de la population vieillissante, notamment par rapport à de **nouvelles formules de logements avec services**.
- Prévision d'un net vieillissement de la population d'ici 2060 (à Ohey : évolution de + 59,3% des 80ans et + ces 10 dernières années & au niveau de l'arrondissement : évolution de 85% des 65-79ans et de 165,2% des 80ans et + pour les 50 années à venir).
- Dépendance croissante des personnes âgées au niveau de la sécurité sociale

La répartition par tranche d'âge de la population âgée de 60 ans et plus sur Ohey (au 20 juin 2011) est la suivante :

Personnes âgées de 60 à 69 ans	462
Personnes âgées de 70 à 79 ans	246
Personnes âgées de 80 à 89 ans	157
Personnes âgées de 90ans et plus	29
TOTAL	894

Localisation :

Les différentes actions peuvent se situer sur toute l'entité d'Ohey

Statut au plan de secteur:/

Statut de propriété:/

Tâches à réaliser :

Mise sur pied d'un **groupe de travail**, réunissant les acteurs concernés (échevinat des affaires sociales, CPAS, ALE, ADMR, GAL, quelques aînés concernés etc.), POUR :

- EVALUER les animations précitées et les services précités mis en place pour les seniors afin de voir leur pertinence (voir s'ils répondent bien à des besoins et évaluer leur coût en moyens humains et matériels) pour pointer ceux à soutenir plus particulièrement (et comment ?), ...
- EVALUER le service d'accueil communautaire mis en place de septembre 2011 à juin 2012
- Mener une REFLEXION sur les projets d'infrastructures adaptées aux besoins des personnes âgées de 80 ans et plus (remettre un AVIS sur les projets logement en cours aux Essarts ou sur un projet de Résidence Service par exemple)
- mener une REFLEXION sur le devenir des habitations de cette population vieillissante... Laquelle s'interroge déjà sur le « faut-il vendre ? quand ? à qui ? etc. »
- se positionner sur la pertinence d'une mise en réseau des acteurs concernés par la thématique.

Objectifs visés

OBJECTIFS VISES :

- maintenir à domicile les personnes âgées
- Soutenir les aidants proches
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Améliorer la qualité de vie

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

Défi 5 : Implanter une politique culturelle durable au niveau local : une bonne gouvernance

- I : Développer des moyens de transport autres que la voiture individuelle
- U : Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie
- V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
- X : Informer, communiquer, échanger

- Y : recourir à la participation citoyenne, favoriser le lien social
- Z : Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir.

Estimation globale du coût :

A l'heure actuelle, il est impossible de quantifier le coût des actions qui seront programmées à l'issue des réflexions menées par le groupe de travail

Programme de réalisation :

PHASE 1. Création d'un groupe de travail avec tous les acteurs concernés par cette problématique en incluant les aînés oheytois (Echevinat des Affaires sociales, CPAS, ADMR, GAL....)

PHASE 2. Evaluation des animations et services existants pour les seniors

PHASE 3. Réflexions sur les infrastructures futures nécessaires à cette population vieillissante en tenant compte des budgets communaux (étude de faisabilité)

PHASE 4. Concrétisation d'actions utiles pour nos aînés au niveau des animations et des infrastructures

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

-La CLDR et les mandataires d'Ohey ont souhaité que cette fiche-projet figure dans le lot 1 car ils considèrent la prise en charge du vieillissement de la population comme un défi prioritaire pour la Commune, compte tenu de ses répercussions sociales et économiques.

- Nécessité d'un temps de travail supplémentaire pour mener à bien ce projet

Etat du dossier :

- consultation de la population
- consultation des acteurs concernés

Programmation dans le temps :

PHASE 1 et 2 en 2012-2014
PHASE 3 : en 2015-2018
PHASE 4 en 2019-2022

Deux phases,

- lot 1, ce qui correspond à la période 2012-2014
- lot 2 et 3, ce qui correspond à la période 2015-2018 et 2019-2022

Les impacts du projet :Les impacts économiques

Par la création d'emploi (renforcement des moyens humains nécessaires, pérennisation de services, d'activités, ...), ce projet intervient comme un soutien au secteur.

Le maintien des personnes âgées à domicile dans un environnement stimulant et sécurisant permet de reculer leur dépendance (en termes de santé et d'autonomie) et ainsi de réduire leur charge financière auprès de la société. Ce projet participe au développement de cet environnement stimulant, socialement, affectivement, physiquement.

Les impacts environnementaux

La réflexion sur la décentralisation de services et activités et/ou le renforcement des déplacements collectifs a un impact positif sur l'émission des gaz à effet de serre occasionnés par l'utilisation accrue de la voiture individuelle.

Les impacts sociaux

La problématique sociale du vieillissement de la population est prise en charge

Les relations sociales et intergénérationnelles sont renforcées. L'éventuelle décentralisation de certains services au sein des villages et hameaux permet d'apporter une plus-value dynamique à la vie villageoise (ce qui permet de rompre l'isolement de certaines personnes).

Les indicateurs qui permettent un suivi et une évaluation du projet :

Indicateur	Cible	Source de vérification
Le nombre de personnes inscrites aux activités proposées	15 en 10 ans	Commune, GAL
La satisfaction des bénéficiaires des services sociaux	75% de satisfaits	Commune, CPAS, ALE, ADMR, GAL, CLDR via une enquête de satisfaction
Le nombre d'articles et brochures diffusés pour une meilleure information des services et activités à destination des personnes âgées	40 en 10 ans	Commune, CLDR, GT
Le nombre de personnes âgées qui habitent toujours le territoire communal	Solde migratoire négatif de - de 50%	Commune
L'ouverture d'un	14	Commune

service d'accueil communautaire sur le territoire communal		
--	--	--

Annexe (s) :

LOT 1 FICHE-PROJET 4

Construction d'un centre d'interprétation de l'arbre à Haillot

Description du projet :

Depuis plusieurs années, la Commune d'Ohey s'engage fortement dans une politique active de préservation de la biodiversité locale, de la nature au sens commun. Et parmi les actions emblématiques de cette politique figure un ambitieux programme de plantation d'arbres au travers d'un important redéploiement du réseau écologique communal. Plus de 40 km de haies et alignements d'arbres sont en cours de plantation sur le territoire de la Commune. Cette politique a permis de constater à quel point l'arbre hors la forêt était non seulement en voie de disparition mais sa réhabilitation difficile, tant il soulève des objections et des oppositions. Il constitue pourtant un élément essentiel du maillage écologique. Est apparue l'idée qu'il était urgent de sensibiliser à l'importance de l'arbre et d'œuvrer à sa réhabilitation.

C'est donc tout naturellement que le Collège communal s'est orienté vers un projet de Centre de l'Arbre.

Conçu à la fois comme un musée de l'arbre, un centre didactique, un lieu de sensibilisation, le Centre de l'Arbre permettra de présenter au public l'extraordinaire monde de l'arbre, le patrimoine naturel qu'il représente et qu'il rend possible, la richesse des liens qui unissent l'homme à l'arbre depuis la nuit des temps. Son intérêt est lié aux multiples aspects de l'arbre pouvant faire l'objet d'expositions à la fois permanentes et temporaires. Il s'accompagnera du développement d'activités connexes : restaurant, bibliothèque consacrée à l'arbre, ateliers créatifs, shop autour de l'arbre et des objets, jouets en bois, activités extérieures (accrobranche, jeux de piste dans les bois,...),... et d'infrastructures qui manquent encore cruellement à la Commune : salle polyvalente, salle pour ateliers créatifs et expositions, bibliothèque, petite salle de spectacle.

Un tel centre vise à attirer un public large autour des différentes thématiques de l'arbre. L'objectif est d'en faire un pôle d'attractivité renforçant un tourisme rural en plein essor dans notre région et permettant de développer une multitude d'activités en lien avec le tourisme rural.

Ce centre sera également le pôle autour duquel la Commune compte développer le concept plus global de « Village de l'Arbre » au travers de sa politique touristique.

Le projet touristique imaginé par la Commune d'Ohey se fonde sur l'un des axes majeurs d'action du Plan communal de développement de la nature (PCDN) : l'arbre. En partant de cet élément naturel

essentiel, la commune veut constituer un pôle d'attraction touristique durable, en adéquation avec son environnement rural, développant une série de projets et activités centrés sur le thème de l'arbre, à la fois conçu comme un projet de loisirs « intelligent », un projet culturel, un projet de sensibilisation environnementale et un projet de développement économique ciblé.

Comme indiqué plus haut, ce projet n'est pas seulement un projet touristique mais également un projet fédérateur de développement rural pour la commune et sa population visant à répondre à une série de besoins actuellement non rencontrés de la commune et de sa population : création d'une salle polyvalente, d'espaces destinés à l'organisation d'expositions, de stages, d'activités culturelles et de loisirs qui seront mis à disposition de la jeunesse, des écoles et de l'ensemble de la population, local pour les scouts. Le futur centre de l'arbre vise donc également à créer un pôle multiservices destiné à permettre le développement d'une politique de la jeunesse dynamique sur l'ensemble du territoire, à offrir aux scouts à la fois un local et des activités, à permettre le développement d'activités extra-scolaires et de stages de vacances dans les domaines de la culture (contes, légendes, histoire), de la science (éveil à la science au travers de la découverte de l'arbre et de la nature) et de l'environnement.

Le projet s'appuie d'ores et déjà sur une analyse stratégique de la situation de la Commune en matière de tourisme et sur une première étude de faisabilité réalisée par la société Expansion dans le cadre du projet 'Qualité village » réalisé avec l'appui de l'Europe, de la Région wallonne, du CTIW et du BEP. Cette analyse est jointe en annexe.

Le projet intitulé « Développement d'un centre d'interprétation de l'arbre » est pour ces différentes raisons l'un des projets répondant le plus aux différents axes et objectifs déterminés dans le diagnostic participatif du PCDR.

Le concept

Les arbres représentent une véritable famille d'êtres vivants extrêmement développée sur notre planète et dont l'existence remonte à près de 400 millions d'années. L'arbre n'est pas seulement un être vivant d'exception par l'ancienneté de son existence sur terre, par sa taille, sa longévité parfois, sa capacité d'adaptation. Leur poids peut dépasser celui d'une baleine et atteindre plus de 180 tonnes, leur hauteur dépasser les 100 mètres et leur durée de vie dépasser le millénaire. Les arbres sont véritablement l'un des « peuples majeurs » de la Terre, de la vie sur terre. L'arbre, c'est aussi un véritable monde à part entière, un écosystème à lui tout seul bien souvent. L'arbre, c'est encore une source très ancienne d'inspiration pour nos cultures et croyances, nos contes et rêves. L'arbre est aussi omniprésent dans nos sociétés pas seulement comme élément naturel mais également comme ornement, sous la forme de matériau entrant dans une multitude d'objets de notre quotidien.

D'apparence immobile, il paraît immuable, éternel mais n'en est pas moins en mouvement et fragile.

L'arbre, élément majeur de la vie, constitutif de biotopes variés pouvant héberger une extraordinaire biodiversité est également omniprésent dans la vie de l'homme. Présent dans toute l'histoire de l'homme, il tient une place de choix dans son développement, dans sa mythologie, dans sa culture, dans la vie économique et sociale.

Il occupe les espaces naturels, les jardins, bordent les champs, terrains, routes et chemins, il égaie les espaces verts, les places publiques, il structure les paysages, retient les sols, accueille la vie sauvage, constitue un habitat essentiel.

Il fournit à l'homme depuis la nuit des temps abri, nourriture, énergie, substances et matériaux.

Comme le souligne poétiquement Lewis Blackwell en introduction de son très bel ouvrage intitulé « Arbres extraordinaires » :

« Un arbre étant dénué de sensations et apparemment dépourvu de toute faculté de penser, il ne lui est pas permis de raconter ou de glorifier sa propre histoire. Mais en matière de survivants de l'extrême, l'arbre est ce qui se fait de plus impressionnant. Celui-ci vit plus longtemps et devient plus gros qu'aucune autre espèce autour de lui. Il vit en harmonie avec son environnement et apporte son soutien à d'innombrables espèces. On trouve des arbres du cercle polaire arctique jusqu'au plus aride des déserts, rabougris dans une banlieue polluée ou fièrement dressés face à la brise sur un éperon rocheux de haute montagne, baignant leurs racines dans les eaux salées des mangroves ou rafraîchissant leur cime dans la brume des forêts de séquoias.(...) Ils sont étroitement imbriqués dans nos vies au travers de nombreux matériaux qui en sont dérivés. (...) Cependant, il n'y a pas que les aspects visibles de notre dépendance envers les arbres, mais aussi ce qui relève du vital, du mystérieux. (...) L'idée la plus répandue au sein de la communauté scientifique est que les arbres induiraient une réaction profonde dans notre organisme. Notre appréciation sentimentale ou esthétique des paysages arborés ne suffit pas à expliquer notre préférence pour les environnements ponctués d'arbres. On suppose que notre connexion avec les arbres est liée à l'évolution des espèces ; elle remonterait à l'époque où le singe est descendu de l'arbre. (...) Si nous vivons désormais en milieu urbanisé, dans un environnement fait d'asphalte, d'acier, de verre, de plastique et de communications numériques, nous savons intuitivement que l'arbre occupe une place centrale dans le cycle de vie universel. Cette dépendance envers les arbres, liée à des souvenirs ancestraux, est probablement enfouie quelque part dans notre subconscient. (...) La force vitale des arbres, aussi impressionnante soit-elle en deux ou trois dimensions, est particulièrement remarquable dans sa quatrième dimension - le temps. (...) L'origine des arbres est si ancienne que les fossiles nous en donnent seulement quelques indices. Le plus vieil arbre vivant connu sur Terre, un pin Bristlecone répertorié en Californie, aurait plus de 5000 ans

et daterait donc d'une époque antérieure à la création des premiers documents historiques. »

Rien d'étonnant dès lors que l'arbre est omniprésent dans nos mythologies, croyances, contes, œuvres littéraires, créations artistiques, dans notre histoire au sens large en fin de compte. L'arbre fait partie intégrante de notre patrimoine historique et culturel.

Il suffit de s'intéresser aux arbres pour découvrir un monde extraordinaire, une infinie diversité de thématiques pouvant être développées autour de l'arbre, les innombrables activités qui permettent de le décliner.

Par ailleurs, l'arbre est menacé de manière significative à travers la planète par l'homme et son développement, depuis la disparition des forêts primaires de notre planète jusqu'à sa fragilisation dans nos campagnes en passant par la destruction de l'arbre hors la forêt. L'arbre est aussi de moins en moins accepté par l'homme : considéré comme source d'ombre, de nuisances au travers des feuilles mortes, rejeté par le monde agricole soumis aux pressions de la productivité.

Il est pourtant à la fois un maillon essentiel de la biodiversité de notre planète et une ressource naturelle essentielle pour notre vie.

D'où l'idée de développer un centre consacré entièrement à l'arbre et son monde. Avec le constat que ce type de projet n'a pas encore été développé dans un rayon d'au moins 600 km.

L'étude touristique stratégique menée par le Consultant Expansion avec l'aide du CTIW a démontré le potentiel touristique important de la commune, l'absence cependant de pôle spécifique d'attraction permettant de distinguer le territoire oheytois des autres et donc d'attirer un tourisme, la nécessité de créer ce pôle pour accroître l'attractivité du territoire oheytois, en faveur du développement d'un tourisme rural adapté.

C'est donc pour ces différentes raisons et en raison de l'action menée depuis plus de dix ans pour protéger et redéployer l'arbre sur le territoire rural que la Commune a décidé de faire de l'arbre un véritable thème de développement touristique et économique en menant des projets valorisant cette thématique afin de constituer un pôle autour duquel des activités économiques seront initiées et favorisées et permettant aux autres activités présentes sur le territoire communal de bénéficier des retombées directes ou indirectes.

« Ohey, Village de l'Arbre », tel est le label voulu à terme pour ce projet touristique de la Commune. De nombreuses activités sont envisagées autour de cette thématique mobilisatrice parmi lesquelles :

- La création du Centre de l'Arbre : ouverture prévue en 2014-2015.

- La redynamisation du Bois didactique d'Haillet, bois situé à proximité immédiate de l'emplacement du futur Centre de l'Arbre : projet en cours qui sera finalisé lors de l'ouverture du Centre de l'Arbre.
- La création d'un camping « dans les arbres » qui proposerait de passer une nuit haut perché au moyen d'une tente spécialement conçue pour être suspendue à une branche ou de cabanes construites dans les arbres. Ce camping sera installé dans le Bois d'Haillet (une partie du bois étant zone à bâtir) et fera l'objet d'un appel à projets courant 2013, pour une ouverture en 2015.
- Le développement d'un parcours d'accrobranche dans le Bois d'Haillet, pour 2015 également.
- La création de promenades et circuits autour du thème de l'arbre et des arbres remarquables dès 2012.
- L'organisation de manifestations sur l'arbre dans le cadre de la Journée de l'Arbre et du Week-End du Bois notamment.
- La mise en place d'une « Bourse d'échange d'arbres et d'arbustes » : à destination des habitants, des professionnels et des visiteurs. La première édition se déroulera en 2012-2013 (date exacte encore à fixer).
- La mise en valeur des acteurs économiques qui vivent de l'arbre ou de ses produits. La présence dans la région d'une scierie, de menuisiers, d'un ébéniste, d'artistes et d'horticulteurs sera aussi favorisée. La Commune souhaite aussi favoriser l'implantation d'activités artisanales et économiques reposant sur le bois.
- Le développement d'un réseau de chaleur pour les bâtiments communaux avec chaudière à bois. La finalisation du projet est prévue pour 2012.
- Un réseau de jardins témoins « jardins naturels » et de vergers conservatoires déjà en développement dans le cadre du PCDN.

Cette liste est loin d'être exhaustive.

La Commune ne conçoit donc pas le projet comme un projet uniquement touristique mais également comme un projet de développement économique et un projet à vocation de sensibilisation environnementale et comme une opportunité de développer une série d'infrastructures utiles pour la commune et sa population : salle polyvalente, restaurant, bibliothèque, ateliers créatifs, etc.

L'ensemble des visites seront accessibles en français et en néerlandais.

Un accueil spécifique des écoles sera organisé. Plusieurs formules seront créées spécifiquement pour ce public :

- o d'une demi-journée à une journée entière de visite
- o alliant activités pédagogiques et ludiques
- o pour tous les âges

Des dossiers pédagogiques seront également créés pour appuyer la visite et aider les enseignants à tirer un maximum de profit de la visite.

A l'image d'autres centres de ce type, nous envisageons de mettre en place un système spécial qui permettra à chaque groupe d'âge de visiter le Centre un jour différent de la semaine. Ainsi :

- o les lundis et vendredis seraient réservés aux élèves de l'enseignement primaire ;
- o les mardis, aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire ;
- o les mercredis, aux élèves du deuxième degré de l'enseignement secondaire ;
- o les jeudis, aux élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire.

Différents stages seront proposés aux enfants durant les vacances scolaires. Deux formules sont envisagées :

- o Equitation et nature : en partenariat avec les manèges locaux, la commune voisine, Gesves, capitale belge du cheval, des stages alliant équitation et découverte de la nature au travers du Centre de l'Arbre et d'activités extérieures seront proposés aux enfants de 6 à 14 ans.
- o Sport (équitation, VTT, accrobranche,...) et nature : plus large, ce stage proposerait d'allier le sport en général à la nature.

Le Centre de l'Arbre sera organisé en plusieurs espaces :

- l'espace d'accueil ;
- l'espace d'expositions, constitués de plusieurs salles d'expositions thématiques permanentes ou temporaires ;
- les infrastructures : l'infrastructure du Centre se voudra être complète et multi-usages (à destination du Centre en lui-même mais également de la commune et de ses habitants) ;
- les activités extérieures.

ESPACE D'ACCUEIL

Un espace d'accueil central serait constitué des caisses, d'un restaurant, d'une boutique et d'un point d'info tourisme. En effet, la Commune souhaite intégrer au centre l'office du tourisme afin de faire rayonner les visiteurs sur l'ensemble de la commune et de ses environs.

ESPACES D'EXPOSITIONS

Les salles d'exposition, cœur du Centre de l'Arbre, seront réparties autour du hall d'accueil en plusieurs espaces thématiques :

- o **Science / biologie**
 - **Introduction : L'arbre, roi du monde [exposition permanente]**

- Le roi, par la place qu'il prend sur la terre (dans le monde, en Europe, en Belgique). Quelques chiffres : nombre d'essences, territoire couvert par les forêts + évolution au fil des âges,...
- Le roi, par sa taille
- Le roi, par son âge
- **L'arbre, comment ça fonctionne ? [exposition permanente]**
 - La vie d'un arbre : de la germination à la mort de l'arbre
 - La photosynthèse
 - ...
- **Environnement et développement durable**
 - **L'arbre, à quoi ça sert ? Son rôle pour la planète ! [exposition permanente]**
 - Les arbres jouent un rôle majeur dans le fonctionnement écologique terrestre, en raison de leur capacité à stocker le carbone, à produire de l'oxygène, à prendre une part active dans le cycle de l'eau et de manière générale à constituer les écosystèmes complexes que sont les forêts, sources et refuges de biodiversité. Les thématiques de l'environnement et de la biodiversité seront largement abordées au travers de l'arbre pour en exploiter toutes les facettes, y compris en développant les liens avec l'environnement local et sa qualité (par exemple, suivi de certaines espèces emblématiques fréquentant la région au travers d'un réseau de caméras comme la cigogne noire)
- **Histoire et culture**
 - **L'arbre dans nos civilisations [exposition permanente]**
 - L'arbre et ses symboliques
 - Place de l'arbre dans nos civilisations au fil des âges
 - **L'arbre, à quoi ça sert ? Son rôle pour les sociétés humaines ! [exposition permanente]**
 - Les arbres constituent pour les sociétés humaines une ressource considérable de matières (le bois, la sève, les écorces, les feuilles, les fruits) et de services (arbres d'ornement, arbres d'alignement, grimpe d'arbre / parcours aventure,...)

- **Expositions mettant en avant l'aspect culturel entourant la thématique de l'arbre [expositions temporaires]**
 - Contes et légendes, « arbres célèbres »,...
- o **Construction et métier**
 - **La filière forêt-bois [exposition permanente]**
 - Description de l'ensemble de la filière (de la gestion des forêts au produit fini)
 - Le bois, matériau écologique : les propriétés du bois, pourquoi est-ce un matériau écologique
 - Les utilisations du bois : ce qu'on en fait, ce qu'on en a fait (utilisation du bois à travers les âges)
 - Les métiers de la filière forêt - bois
 - La filière Bois-énergie dans le cadre du développement des énergies renouvelables
 - **Expositions mettant en avant l'un ou l'autre métier de la filière [expositions temporaires]**
- o **Art**
 - **Expositions mettant en avant l'aspect artistique entourant la thématique de l'arbre [expositions temporaires]**
 - Expositions de photos, de peintures, de sculptures,...

Outre les salles d'exposition, Le Centre de l'Arbre se veut être la véritable référence en la matière et ainsi proposer un ensemble d'infrastructures permettant la découverte de l'arbre sous toutes ses facettes et de manière didactique et interactive.

Pour ce faire, les différentes infrastructures suivantes compléteront les salles d'exposition du centre :

- o Bibliothèque dédiée à la thématique et salle Internet.
- o Salle de projection et de spectacle : des films et spectacles mettant l'arbre en scène y seront proposés.
- o Salle « Atelier de création » : une salle sera entièrement dédiée à l'organisation d'ateliers de création permanents pour les petits et grands (création de nichoirs en bois ou autres objets utilisant le bois, atelier mettant en scène des expériences liées à l'arbre et au bois, atelier éducatif sur le fonctionnement de l'arbre, son rôle,...).
- o Salle d'événements et de réunions : le centre sera également constitué d'une salle permettant d'accueillir des événements privés, d'entreprises ou organisés par la commune et la population,...

- o Vitrine des métiers du bois : espace mettant en valeur les artisans et entreprises de la filière de la région et du pays.
- o Salle de jeux en bois pour les enfants : à disposition du public et pouvant être utilisée pour des anniversaires,... Pour cet espace, le centre sollicitera une entreprise de la Commune qui s'est spécialisée dans la vente de jouets en bois.

Ces infrastructures seront en outre multi-usages puisqu'également à destination de la commune et de ses habitants : le Centre aura ainsi pour vocation d'également devenir le Centre Culturel de la commune.

Pour compléter les activités intérieures et apporter une touche ludique à la visite, le Centre de l'Arbre sera également doté de plusieurs activités extérieures :

- o Le Bois didactique d'Haillet : bois d'une soixantaine d'hectares situé à proximité immédiate du futur Centre de l'Arbre. Il est en cours d'aménagement afin d'en faire un outil didactique de qualité à destination des enfants.
- o Jeux de piste dans le bois : dans le Bois d'Haillet, il est en outre envisagé de développer des jeux de pistes à destination de publics variés pour leur faire découvrir la forêt et ses richesses en s'amusant.
- o Un parcours d'accrobranche sera également créé dans le Bois d'Haillet.
- o Circuits des professionnels de la filière : depuis le centre, les visiteurs seront invités à partir à la rencontre de professionnels de la filière. Ainsi, sera organisé à intervalle régulier (tous les premiers samedis du mois par exemple), des circuits permettant au public de visiter les entreprises et artisans du bois de la région.

Le Centre de l'Arbre se veut être un projet durable sous ses différents aspects : il vise à intéresser et sensibiliser un large public à l'importance de l'arbre dans le patrimoine naturel de la planète et de nos régions, à l'importance de sa préservation dans la préservation de la biodiversité et à l'importance des dimensions historiques, culturelles et scientifiques de la relation homme-arbre. Il vise également à être un élément important de développement économique et social pour la Commune d'Ohey : à savoir favoriser ce développement au travers du développement d'un tourisme rural doux et « enrichissant », d'activités respectueuses de l'environnement et d'actions de sensibilisation à l'environnement.

Le projet de Centre de l'Arbre se veut en outre durable au niveau de sa conception et de sa réalisation : le futur bâtiment qui hébergera ce centre devra répondre à des critères très stricts en termes d'utilisation de matériaux durables, de construction et de fonctionnement. Il s'inscrit dans un projet plus vaste de développement d'un espace « multifonctionnel » pour Ohey en répondant à des besoins non rencontrés aujourd'hui (salle

polyvalente notamment). Il vise à regrouper différents services communaux en lien avec le tourisme et les loisirs et à s'inscrire dans le développement ultérieur plus large d'un véritable quartier durable sur une très grande parcelle à bâtir propriété de la Commune, sous le concept d'éco-quartier.

Enfin, le centre de l'Arbre s'inscrira dans un projet architectural créateur : la volonté est de traduire « l'arbre » dans l'architecture même du bâtiment au travers d'une approche que le Collège veut artistique.

Phasage du projet :

Phase 1 : recherche de financements publics et privés pour assurer le financement de la réalisation du centre d'interprétation : 2011-2012. Convention conclue avec le BEP pour accompagner cette recherche de financement. Dossier sera introduit en candidature pour le programme Life+ et d'autres sources de financement européen sont en cours de recherche.

Phase 2 : construction du centre d'interprétation de l'arbre et des espaces connexes : 2014-2015. Cette phase pourrait elle-même être subdivisée pour assurer un phasage un peu plus long dans le temps en fonction des financements possibles entre le centre de l'arbre proprement dit et les salles et espaces connexes (salle de spectacle, salle polyvalente, restaurant, ateliers créatifs). Transformation du bois d'Haillet en bois didactique

Phase 3 : développement des projets de gîtes dans les arbres et de parcours d'accro-branches : 2015-2017

Phase 4 : Finalisation du projet global de « Village de l'Arbre »

Origine de la demande :

Projet approuvé par la CLDR, issu de la réflexion et de l'action menées depuis une dizaine d'années par des membres du PCDN, du Syndicat d'initiative de la Commune et le Collège communal d'Ohey.

Justification du projet :

Comme indiqué plus haut, ce projet est une réponse particulièrement adaptée aux nombreux enjeux identifiés dans le diagnostic et notamment au potentiel important et intéressant que représente le développement d'un tourisme rural s'appuyant sur un réseau déjà bien développé de gîtes sur le territoire de la commune et permettant de valoriser les potentialités de la Commune.

Ohey dispose de nombreuses qualités pour accueillir les touristes :

- o Son patrimoine naturel riche qui offre un réseau de balades (pédestres, VTT et équestre) de plus de 70 kilomètres.
- o Son patrimoine bâti constitué de villages de charme qui ont su garder toute leur authenticité, de chapelles et châteaux dont celui d'Hodoumont, véritable merveille architecturale au milieu

d'un écrin de nature de toute beauté. Il vient d'être repris au patrimoine exceptionnel de Wallonie.

- o Ses événements nombreux et variés qui témoignent du dynamisme et de l'accueil de ses habitants : la Fête de la Courge, la Fête d'Evelette,... où les habitants se mêlent joyeusement aux visiteurs toujours plus nombreux.
- o Ses artisans et producteurs du terroir qui font le bonheur des touristes.
- o Son offre grandissante et qualitative de gîtes et chambres d'hôtes regroupant aujourd'hui plus de 150 places et accueillant toujours plus de visiteurs.

Ohey, c'est un village où respire la vie rurale. C'est un village accueillant où la nature reste belle et où il fait bon flâner, se reposer, marcher, découvrir la véracité d'un territoire, de ses produits et de ses habitants.

Les touristes semblent l'avoir compris puisque c'est toujours plus nombreux qu'ils viennent découvrir Ohey, au cœur du Condroz et aux portes de l'Ardenne.

Soucieuse d'accompagner ce développement tout en préservant à la fois son authenticité et la qualité de sa vie rurale, de manière à créer des activités susceptibles d'assurer à la Commune et sa population un développement durable créateur d'emplois au niveau local, la Commune d'Ohey souhaite faire du tourisme rural un axe important de son développement économique et social futur.

Pour y parvenir, le Collège communal a estimé qu'il était nécessaire de concevoir, au départ d'un état des lieux, une stratégie touristique qui servira de base à la mise en œuvre d'une véritable politique touristique communale dans les prochaines années. Conscient de la qualité rurale de son village mais de l'absence de véritable pôle d'attractivité au sein de son territoire, le Collège a estimé nécessaire de déterminer un concept touristique novateur et créatif destiné à devenir un pôle d'attractivité pour le développement d'un tourisme rural en quête de nature, de ruralité, de quiétude et d'activités douces. Ce concept s'est axé autour de la thématique de l'arbre, via la création d'un Centre de l'Arbre et de toute une série d'activités satellites qui soutiennent ce projet central.

Ce concept devait aussi à nos yeux jouer un rôle économique - faire du développement touristique un axe de développement économique, un rôle social au travers du développement d'un emploi local et un rôle sociétal au travers de la sensibilisation à l'environnement. L'objectif, à terme, étant de faire d'Ohey, le Village de l'Arbre.

Dans le cadre de ce projet, un financement PCDR est clairement recherché dont les modalités devront être affinées.

Localisation :

La Commune d'Ohey dispose à Haillet d'une très importante surface de terrains situés en zone agricole et pour partie en zones à bâtir, à proximité de la route d'Andenne, du Bois d'Haillet, de la Rue des Hautes Gollettes, de la Rue Saint-Mort, de la Rue de la Pierre du Diable et de la Rue du Gros hêtre. Ces parcelles de plusieurs hectares sont en partie située en lisière du bois d'Haillet, bois communal ouvert au public pour lequel un projet de bois didactique a été préparé et à proximité de « La pierre du diable » menhir authentifié redécouvert récemment et redressé avec l'aide des services archéologiques de la Région wallonne, pour lequel un aménagement touristique est en cours.

La localisation précise pour l'implantation du centre d'interprétation de l'arbre fait actuellement l'objet d'une étude urbanistique confiée au BEPN. Initialement envisagée directement à proximité du site de « La pierre du diable », l'implantation a été modifiée en raison de la trop grande proximité de l'habitat. La nouvelle implantation proposée pour répondre aux craintes des riverains est située sur une parcelle communale jouxtant à la fois la Route d'Andenne et le bois d'Haillet, permettant ainsi un éloignement suffisant de l'habitat existant (environ 500 mètres) et une bonne accessibilité au niveau de la voirie.



Statut au plan de secteur :

Zone agricole

Statut de propriété :

Propriété communale.

18/02/2012

Tâches à réaliser :

- Analyse des sources de financement public et privé : 2011-2012 analyse et préparation en cours via une convention avec le BEP
- Recherche des financements publics et privés : 2012-2013. Convention avec le BEP pour accompagner la commune dans cette mission importante. Examen de la piste CRIE avec la Région wallonne et de celle d'une maison de parc naturel dans le cadre du projet de parc naturel en réflexion pour cette région du Condroz. Développer la dimension supra-communale du projet en lien avec le GAL des Tiges et Chavées, la Maison du Tourisme du Pays de Namur et positionner ce projet pour favoriser les complémentarités avec les attractions touristiques existant en Province de Namur
- Obtention d'un financement PCDR : 2014-2015
- 2^{ème} phase de l'étude urbanistique du projet : convention passée avec le BEP réalisation 2012
- Elaboration du projet architectural pour la réalisation du centre d'interprétation de l'arbre : recherche d'un accord avec un architecte (objectif Luc Schuiten) ou concours d'architecture : 2013-2014
- Elaboration du projet muséal et de la muséographie : 2012-2013
- Elaboration des projets éducatifs, des ateliers, des stages : 2012-2013
- Recherche de partenaires pour la réalisation des gîtes dans les arbres : 2013-2014
- Création d'un verger de grande envergure sur le site : 2014
- Recherche de partenaires pour le parcours d'acrobranches : 2013-2014
- Construction du centre d'interprétation de l'arbre : 2015-2017
- Recherche de partenaires pour le développement du village de l'arbre
- Création d'une fondation pour gérer le projet dans la durée et ayant pour objet social la protection, la promotion de l'arbre et la sensibilisation

Objectifs visés :

- Défi 1 : gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique
- Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme en lien avec le défi énergétique
- Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir et favoriser le développement d'activités sportives et culturelles

- o Objectif B : Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- o Objectif D : Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité
- o Objectif E : Développer et professionnaliser un tourisme doux « vert » intégré
- o Objectif F : Développer un maillage de voies lentes
- o Objectif P : Accompagner la recherche d'emploi, la formation au niveau local
- o Objectif Q : Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse
- o Objectif R : Créer des infrastructures d'accueil pour entreprises
- o Objectif T ; soutenir l'agriculture locale
- o Objectif V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
- o Objectif W : Développer une politique culturelle
- o Objectif Z : Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les dix ans à venir

Estimation globale du coût :**Charges d'investissement :**

Infrastructure	5.000.000 €
Aménagement de l'intérieur du Centre	1.000.000 €
TOTAL	6.000.000 €

NB : un budget marketing exceptionnel sera débloqué la première année pour la réalisation d'un site Internet trilingue, la création de brochures et d'affiches, la réalisation d'une campagne médias d'envergure, l'organisation d'un grand événement de lancement et la réalisation de relations presse : **entre 50.000€ et 80.000€.**

Charges de fonctionnement annuelles :

Frais de personnel (soit, 7 temps plein)	400.000 €
Frais d'entretien + charges	36.000 €
Frais de mise à jour des expos	100.000 €
Frais marketing (mise à jour des supports de promotion, relations presse, campagnes médias)	20.000 €
TOTAL	556.000 €

Recettes annuelles :

Entrées du musée (10€ tarif adulte et 4€ tarif enfant - soit, 10.000 visiteurs)	120.000 €
---	-----------

« adultes » et 5.000 visiteurs « enfants » par an)	
Concession boutique	15.000 €
Concession restaurant	15.000 €
Location de l'infrastructure	30.000 €
Location d'expos	30.000 €
Sponsoring	150.000 €
Subsides	150.000 €
Intervention de la Commune	50.000 €
TOTAL	560.000 €

Programme de réalisation :

Création d'un groupe de travail stratégique et d'une fondation de l'arbre

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le projet de centre d'interprétation de l'arbre est un projet très ambitieux qui rencontre de nombreuses priorités du PCDR et qui présente une importante dimension d'intégration. La réalisation de ce projet est donc un défi majeur pour notre commune rurale qui nécessitera une énergie et une conviction fortes. Il apparaît au fur et à mesure du mûrissement de la réflexion et de la discussion autour de ce projet qu'il peut fédérer de multiples demandes issues de la population : politique de la jeunesse, besoins des scouts (les scouts seraient intéressés par une localisation de leurs activités dans ce centre et indiquent qu'il serait intéressant de prévoir la possibilité d'accueillir des camps scouts, les responsables de la jeunesse sont intéressés par une implantation également à cet endroit. Il conviendra de véritablement donner toutes ses chances à cette dimension fédératrice qui démontre d'autant l'intérêt du projet.

État du dossier :

- Diagnostic et étude de faisabilité réalisée
- Esquisse architecturale réalisée
- Premier plan financier établi
- Etude plus approfondie en cours et recherche de financement en cours
- Projet déjà très largement abouti sur le plan du concept

Programmation dans le temps :

Phase 1 : recherche de financements publics et privés pour assurer le financement de la réalisation du centre d'interprétation : 2011-2012. Convention conclue avec le BEP pour accompagner cette recherche de financement. Dossier sera introduit en candidature pour le programme Life+ et d'autres sources de financement européen sont en cours de recherche.

Phase 2 : construction du centre d'interprétation de l'arbre et des espaces connexes : 2014-2015. Cette phase pourrait elle-même être subdivisée pour assurer un phasage un peu plus long dans le temps en fonction des financements possibles entre le centre de l'arbre proprement dit et les salles et espaces connexes (salle de spectacle, salle polyvalente, restaurant, ateliers créatifs). Transformation du bois d'Haillet en bois didactique

Phase 3 : développement des projets de gîtes dans les arbres et de parcours d'accro-branches : 2015-2017

Phase 4 : Finalisation du projet global de « Village de l'Arbre »

- Analyse des sources de financement public et privé : 2011-2012 analyse et préparation en cours via une convention avec le BEP
- Recherche des financements publics et privés : 2011-2012. Convention avec le BEP pour accompagner la commune dans cette mission importante. Examen de la piste CRIE avec la Région wallonne
- Obtention d'un financement PCDR : 2014-2015
- 2^{ème} phase de l'étude urbanistique du projet : convention passée avec le BEP réalisation 2012
- Elaboration du projet architectural pour la réalisation du centre d'interprétation de l'arbre : recherche d'un accord avec un architecte ou concours d'architecture : 2012-2013
- Elaboration du projet muséal et de la muséographie : 2012-2013
- Elaboration des projets éducatifs, des ateliers, des stages : 2012-2013
- Recherche de partenaires pour la réalisation des gîtes dans les arbres : 2013-2014
- Recherche de partenaires pour le parcours d'acrobranches : 2013-2014
- Construction du centre d'interprétation de l'arbre : 2015-2017
- Recherche de partenaires pour le développement du village de l'arbre
- Création d'une fondation pour gérer le projet dans la durée et ayant pour objet social la protection, la promotion de l'arbre et la sensibilisation

Les impacts du projet :

Les impacts économiques

Par la création d'un pôle touristique attractif dans le domaine du tourisme doux, du tourisme « vert », d'activités en lien avec le tourisme, la sensibilisation à l'environnement et l'éducation, ce projet devrait non seulement générer des emplois directs (7 au minimum, 20 à 30 avec le développement d'activités connexes comme le restaurant, le parcours d'accrobranches) mais également des emplois indirects et des retombées pour l'ensemble des acteurs économiques de la commune (commerces, gîtes en particulier) et attirer progressivement un public et une clientèle pour les différentes infrastructures prévues dans le cadre de ce projet. Les impacts économiques de ce projet sont évidents et s'inscrivent parfaitement dans le développement durable qui constitue une priorité de la Commune

Les impacts environnementaux

Le projet s'articule autour d'objectifs environnementaux particulièrement forts tels que la protection de l'arbre, de la nature, de la biodiversité. Il vise à faire se rencontrer une logique écologique et la valorisation économique d'un patrimoine naturel. Le projet s'inscrit également dans une approche environnementale qui se veut exemplaire et vise à valoriser un site communal urbanisable en le transformant en espace dédié à la nature.

Les impacts sociaux

Ce projet vise à assurer à la Commune d'Ohey un développement endogène inscrit dans le développement durable, créateur de plus value sociale au travers de la promotion de la nature, de la création d'emplois durables, de la création d'infrastructures manquant aujourd'hui à la Commune, un projet créateur de sens et de culture de manière accessible.

Les indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Indicateur	Cible	Source de vérification
L'ouverture du centre d'interprétation	2017	Commune
Le nombre de visiteurs	15.000 par an d'ici 2020	Commune, GAL
La satisfaction des utilisateurs des infrastructures du centre	80% de satisfaits	Commune, CPAS, GAL, CLDR via une enquête de satisfaction
Le nombre d'enfants inscrits aux ateliers créatifs et stages de vacances	3.000 à 5.000 enfants par an d'ici 2020	Commune, CLDR, Comités de parents
Création d'emplois	Une vingtaine d'emplois d'ici 2020	Commune
L'ouverture du restaurant	2016-2017	Commune
La création des gîtes dans les arbres	2020	Commune

Annexe(s) :

Plan Action tourisme Ohey réalisé avec le CITW
Dossier de présentation du Centre de l'arbre
Extraits de presse

LOT 1 FICHE-PROJET 5

Mise en place d'un réseau de Chaleur sur chaufferie bois pour les bâtiments communaux et bâtiments voisins à Ohey.

Description du projet :

Le projet développé sur base d'une analyse de la situation énergétique de la Commune et d'une volonté de réduire les émissions de CO2 consiste en la mise en place d'un réseau de chaleur sur un site fort dense regroupant des bâtiments communaux de type administrations, centre sportif, écoles, crèches, ... ainsi que divers bâtiments à usage plus particulier : logements privés domestiques, église, foyer rural, salle des fêtes, la salle de la convivialité et ce dans un cœur de village.

Le réseau de chaleur sera alimenté par une **chaufferie aux plaquettes de bois**, implantée dans une annexe à créer au niveau du complexe sportif.

C'est avec ce projet de réseau de chaleur que la Commune d'Ohey a obtenu le prix de la Commune clim'active 2009 pour le meilleur projet technique. Depuis, elle a lancé une étude approfondie avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs (**Polytech Engineering**) par le biais d'un marché public et le cahier des charges du projet est aujourd'hui sur le point d'être finalisé. De nouveaux développements récents ont en effet permis d'envisager sérieusement son extension à certaines habitations privées et à un ensemble d'appartements (18) en voie de construction sur la Chaussée de Ciney. C'est cette extension qui fait aujourd'hui l'objet d'un examen particulier destiné à terminer le cahier des charges en intégrant les appartements et logements particuliers. Dans ce contexte, la Commune réalisera l'investissement global en ce compris l'extension du réseau vers les logements privés et revendra la chaleur dans le cadre d'un contrat avec les propriétaires privés, le prix devant permettre l'amortissement de la part d'investissement assumée par la Commune pour desservir ces logements.

Outre le co-financement lié au Développement rural, les aides UREBA seront aussi sollicitées en ce qui concerne les parties du projet qui sont du ressort de la Commune. Par ailleurs, les consommateurs privés auront aussi recours aux aides régionales du « Fonds énergies » - primes réseau de chaleur - pour une partie des frais qui leur incombe : chaudière centralisée (prorata), réseau (prorata) et sous-station (forfait).

Le bois sera issu en particulier de l'exploitation des bois de la Commune. Il s'inscrit également dans un projet plus large de développement de l'agroforesterie sur le territoire communal, en collaboration avec les agriculteurs et en lien avec le développement de la thématique de l'arbre comme pôle de développement touristique

de la commune. Des synergies pourraient aussi voir le jour avec les communes de Gesves et Assesse dans le cadre notamment du GAL qui unit les 3 communes.

Origine de la demande :

- Le projet de réseau de chaleur est issu de l'audit énergétique global mené par la Commune avec l'aide de la conseillère en énergie. Le projet de réseau de chaleur a été soutenu dans le cadre des réunions citoyennes dès lors qu'il participe incontestablement à la priorité énergétique dégagée dans le cadre du diagnostic participatif et a été approuvé par la CLDR sur proposition du Collège communal.
- Mentionner l'intitulé des réunions où le projet a été abordé

Justification du projet :

- Ce projet constitue un soutien important à la lutte contre les changements climatiques et donc une réponse locale aux engagements de Kyoto pris par l'EU et en particulier par la Région wallonne.
- Ce projet réduira la dépendance énergétique de la commune et de sa population par rapport aux combustibles fossiles. Il permettra également de réduire la facture énergétique de la commune et les marges budgétaires ainsi dégagées pourront être réaffectées au développement rural de la commune, comme le souhaite la commune.
- Ce projet anticipe la législation Belge suite à la DIRECTIVE EUROPÉENNE 3X20 : 20% de réduction des gaz à effet de serre, 20% de réduction des consommations et 20% de production d'énergie renouvelable pour 2020.
- L'emploi local et micro-régional sera favorisé par le développement de la filière bois locale et de ses ressources, notamment par la valorisation des sous produits bois. Un partenariat sera mis en place avec les acteurs locaux : scierie, bucherons, ...
- Ce projet encouragera les plantations d'essences valorisables sur les bords de route ou sur les parcelles où l'agriculture est difficile. Elle donnera une opportunité de diversification de certaines parcelles agricoles comme soutien à l'agriculture locale.
- Ce projet par son caractère exemplatif peut engendrer une fréquentation « touristique » importante via des visites guidées organisées (cf la Commune luxembourgeoise de Beckerich qui fait désormais payer ces visites...).
- L'image de marque de la commune sera renforcée.
- Ce projet permettra de réduire la facture énergétique des ménages qui décideront de s'y raccorder, de la commune et des associations concernées.
- Ce projet se situe au centre du village d'Ohey avec une visibilité et une accessibilité importante. Le site permet aussi une extension importante vers les habitations voisines dans une zone à forte densité.
- Ce projet joue sur la très grande complémentarité des besoins en chauffage avec des profils de consommateurs et de chauffe

différents ce qui permet de rentabiliser au maximum les installations avec une puissance limitée.

- La grande densité des utilisateurs sur le site confère au projet une parfaite adéquation à l'implantation d'un réseau de chaleur. L'énergie bois fut sélectionnée pour ce projet à cause de son efficacité en faveur de la réduction des gaz à effet de serre (plus de 140 tonnes de CO₂ économisées /an, réduction de 40% par rapport à la production actuelle) et de la possibilité d'implanter une filière bois impliquant les acteurs locaux.
- Ce projet s'inscrit clairement dans la dimension Agenda 21 de notre PCDR

Localisation :

Ohey centre Une cartographie approximative du tracé du réseau de chaleur ou en tous cas le cadastre des bâtiments susceptibles d'être raccordés (ou mentionner que cela figure en annexe)

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural pour l'essentiel. Zone agricole près du centre sportif

Statut de propriété :

Les terrains d'implantation des installations techniques du réseau de chaleur sont majoritairement propriété communale. Le réseau de chaleur parcourt essentiellement des voiries et espaces communaux. Seule l'extension pour desservir le « manoir » et l'ensemble de 18 appartements en construction nécessite de passer par un terrain appartenant à la fabrique d'église et un terrain appartenant au promoteur du projet d'appartements visé.

Tâches à réaliser :

Négociations finales avec les habitants du quartier susceptibles de se raccorder au réseau (en cours).

Rédaction du cahier des charges pour les soumissionnaires(en cours).

Choix du mode de passation du marché par le Conseil Communal : 2012.

Appel d'offre : 2012.

Choix de l'offre régulière et attribution du marché : 2012-2013.

Lancement et suivi des travaux : 2013.

En parallèle à ces démarches, évaluation de la filière bois locale : production, séchage, stockage et transport.

Objectifs visés :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois , valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, **en lien avec le défi énergétique**

Défi 2 : Adapter le Bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, **en lien avec le défi énergétique**

Défi 3 : **Valoriser l'économie locale** (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, **en lien avec le défi énergétique**

- Objectif D : Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité
- Objectif M : Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effet de serre et réduction de la consommation énergétique, utilisation des énergies renouvelables et des matériaux locaux, traitement des eaux usées, recyclage des déchets
- Objectif Q : Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse
- Objectif T : soutenir l'agriculture locale
- Objectif Z : Doter la commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir

Estimation globale du coût :

<i>Investissements</i>	<i>Montant (HTVA)</i>	<i>Origine du financement</i>
<i>étude et cahier des charges</i>	<i>35 695,00</i>	
<i>Démantèlement ancienne installation</i>	<i>35 000,00</i>	
<i>Construction du Local de la chaufferie, stockage et tranchée</i>	<i>160 640,00</i>	
<i>chaîne d'alimentation plaquettes, citerne mazout et accessoires</i>	<i>26 700,00</i>	
<i>Chaudière bois 465kW</i>	<i>70 000,00</i>	
<i>Chaudière appoint/secoure</i>	<i>40 000,00</i>	
<i>Socle des chaudières</i>	<i>2 000,00</i>	
<i>Accessoires chaudière et cheminée</i>	<i>7 250,00</i>	
<i>Ballon de stockage 14m³</i>	<i>29 100,00</i>	
<i>Robinetterie et accessoires</i>	<i>22 250,00</i>	
<i>conduite Réseau</i>	<i>309 225,00</i>	
<i>Régulation et contrôle pour l'ensemble du réseau</i>	<i>37 000,00</i>	
<i>Travaux électriques pour l'ensemble du réseau</i>	<i>37 070,00</i>	
<i>sous stations</i>	<i>200 000,00</i>	
Total	976 235,00 HTVA	Financement communal avec subside PCDR 80% pour la partie publique (30% UREBA solde PCDR) estimée a 578.065€ HTVA. Financement communal pour le solde récupéré auprès des prives via vente de la chaleur

Programme de réalisation :

Concertation à mener avec les candidats au raccordement : 1^{ème} semestre 2012
Etude de faisabilité : 2011
Etude matériel : 2011
Validation étude : 2011
Cahier spécial des charges : début 2012
Conseil communal : 1^{ère} fiche PCDR à présenter au Gouvernement wallon dans le cadre de l'adoption du PCDR en 2012
Appel d'offre 2012
Attribution 2012
Démarrage 2012
Suivi
Réception 2013

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Les maisons et bâtiments privés pouvant être raccordés au réseau de chaleur
La valorisation endogène des ressources en bois de la commune
Le développement durable et le lien fort avec l'agenda 21
Les acteurs locaux du bois
Prix de l'énergie en hausse continue
L'inscription du projet dans une logique plus large de développement de l'économie rurale au travers de la promotion de l'agroforesterie
L'impact positif du projet sur les réductions d'émissions de CO2 de la commune et le besoin d'une subsidiation pour sa faisabilité au niveau communal
NB : Il existe des primes régionales destinées aux particuliers pour le raccordement au réseau et l'installation. Subsidés UREBA également

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Choix des bâtiments et définition du projet technique.
- Avis et suivi par le Facilitateur bois-énergie pour le secteur public
- Etude de préfaisabilité filière bois.
- Cahier des charges pour un marché d'étude d'équipement.
- Avant-projet ou marché d'étude d'équipement.
- Analyse et validation de l'avant projet..
- Rédaction du cahier des charges pour lancer le marché public en vue de la réalisation du réseau de chaleur en voie de finalisation

Programmation dans le temps :

Prévu en 2012/2013 : lancement du marché public, attribution du marché, réalisation du réseau de chaleur et mise en fonctionnement. Si Fiche PCDR approuvée et financée par décision du Gouvernement wallon en 2012.

Les impacts du projet :

	Impacts
Economique	Le projet de réseau de chaleur représente un investissement important de près d'un million € correspondant à la réalisation de travaux importants via marchés publics (génie civil, chauffage, canalisation, bâtiments). Il vise également à réaliser une valorisation des produits de l'exploitation des bois communaux et des bois présents sur le territoire communal et des bois produits par la promotion du développement d'un secteur « agroforesterie » sur le territoire communal en collaboration avec des agriculteurs en priorité, avec mise en place d'un circuit court et création d'une activité économique locale autour de la valorisation du bois créatrice d'emplois. Par ailleurs, la mise en place de ce réseau de chaleur permettra de réduire la facture énergétique de la commune au profit d'un réinvestissement sur le territoire communal. Ce réseau de chaleur sera un incitant important au développement de la filière bois sur le territoire communal.
Environnemental	Le projet permettra le développement important de l'énergie renouvelable sur le territoire communal, de réduire les émissions de CO2 d'au moins 140 tonnes de CO2 par an et de réduire ainsi les impacts environnementaux du chauffage d'une série de bâtiments communaux et privés. La priorité au circuit court de fourniture de la ressource renouvelable constitue également un point positif sur le plan de l'environnement
Social	Privilégier la ressource bois issue de l'exploitation durable des bois communaux et du développement de l'agroforesterie

	favorisera la création d'emplois sur le territoire communal et il est prévu de favoriser au travers de ce projet des programmes de réinsertion sociale.
--	---

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Indicateurs	Cible (càd le niveau que je veux atteindre)	Source (càd où je vais chercher l'info pour réaliser l'évaluation)
Quantité d'énergie renouvelable produite et utilisée par la commune	xkWh d'énergie renouvelable	Commune (Compteurs kWh produits)
Réduction des émissions de CO2 par rapport à la situation 2010	Réduction de 140 tonnes de CO2 par an	Commune (Compteurs kWh produits)
Valorisation du bois produit sur le territoire de la commune	% Map produits avec des bois communaux	Commune
Développement de l'agroforesterie sur le territoire communal	10-20 km de haies plantées à des fins de production de bois « combustible »	Commune
Evaluation des objectifs fixés par le Conseil en suivi du Bilan Carbone	Voir bilan Carbone	

Annexe (s)

Avant-projet de cahier des charges (en évolution)

LOT 1 FICHE-PROJET 6

**Construction d'une Maison de l'Entité à Evelette (phase 1) ;
Mise en place d'infrastructures villageoises de soutien aux dynamiques locales et/ou Aide à la mise en œuvre de dynamiques locales (phase 2)**

Description du projet :

• **Construction d'une Maison de l'Entité (phase 1)**

La première phase de ce projet sera consacrée au village d'Evelette, où une réflexion a déjà été menée. Il s'agit de la construction d'une Maison de l'Entité, c'est-à-dire une infrastructure destinée à l'ensemble de l'entité de la commune d'Ohey, qui complète des infrastructures existantes devenues insuffisantes en taille et en équipements.

Ce projet fait donc partie d'un projet global qui comprendra trois implantations complémentaires situées dans le village d'Evelette. La maison de l'Entité est une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants de l'ensemble de la commune d'Ohey.

Les habitants ainsi que la Commune souhaitent qu'une attention particulière soit portée aux aspects du développement durable et à l'intégration du bâtiment au bâti rural du village.

Les habitants préconisent également une gestion participative, avec la mise en place d'un comité de gestion, qui entamera une réflexion sur le futur financement des frais de fonctionnement de la salle et sur sa polyvalence. Pour ce faire, le futur comité de gestion devra se doter d'outils pour maîtriser la gestion et la planification des réservations. En effet, les habitants ont la volonté que cette salle soit destinée en priorité à des activités destinées aux habitants d'Evelette et des villages de l'entité d'Ohey. Le but n'est pas de créer un espace uniquement dédié à des locations commerciales et à but lucratif. Les habitants veulent que cette salle participe à la vie du village et de la commune et accueille des activités renforçant les liens entre les habitants. Cependant, ils souhaitent que les locations de salle puissent financer les charges de fonctionnement tout en restant accessible à tous (par un prix de location démocratique). Le comité de gestion aura donc la tâche d'équilibrer rentabilité, participation et cohésion sociale.

Plus concrètement,

Le projet consiste à créer un nouveau volume (aile complémentaire à un bâtiment communal existant abritant la Maison des Jeunes). Ce nouveau volume comprendra une salle polyvalente de 150 m² équipée d'une cuisine de 16 m², deux salles de réunion de 43 et 47 m² et des espaces de rangement destinés aux associations villageoises.

L'entrée est séparée de celle de la Maison des Jeunes mais une économie de frais de fonctionnement peut être envisagée par une mise en commun de certaines techniques.

Le projet prévoit :

- la construction d'un volume de gabarit traditionnel à deux versants sur terrain communal, bien situé en bordure du village pour la problématique du parcage et d'éventuelles nuisances dues au bruit. Les entrées de ce volume seront d'ailleurs particulièrement étudiées de manière à placer les accès vers la façade Est (arrière par rapport à la rue où il y a des potentialités foncières pour implanter les parkings et des espaces extérieurs conviviaux).
- un accès aisé aux personnes à mobilité réduite et un parcage aisé
- une utilisation rationnelle de l'énergie : très bonne isolation de la toiture et des façades. Système de chauffage performant. L'éclairage, dans une moindre mesure, sera économique au vu des nombreuses activités organisées en soirée. Ces problématiques doivent être intégrées prioritairement au projet car une salle énergivore est condamnée à court terme, la rentabilité étant déjà difficile à obtenir tout en garantissant la possibilité d'accès à tous financièrement.
- une aération et isolation acoustique
- l'aménagement d'un parking sur le terrain à l'arrière
- un équipement approprié des locaux en regard des occupations effectives
- des locaux de rangement accessibles depuis l'extérieur afin de pouvoir facilement entrer et sortir du matériel destiné à des activités extérieures et donc dans d'autres villages

La consultation a fait apparaître les éléments suivants :

Equipements requis	Activités existantes qui ne disposent pas d'un local adéquat sur l'ensemble de l'Entité	Activités qui pourront être créées Sur l'ensemble de l'Entité
Tables et chaises Bar Sanitaires/WC	Repas d'enterrement Repas d'une fête de village de l'Entité Activités d'un comité des fêtes Fête de Noël	Rencontre débat Délocalisation de certaines activités de la MJE (danse, théâtre,...) Dégustation de produits du terroir Pièces de théâtre Activités pour les aînés
Piste de danse	Dîners de la MJE Bal d'une fête de village de l'Entité 15 août Libois Bal	
Insonorisation	Pour toutes les activités de	Concert classique Pièces de théâtre

	l'Entité	
Grande capacité	Fêtes familiales Dîners de la MJE Bal d'une fête de village de l'Entité 15 août Libois Bal Fête de Noël	
Eclairage	Pour toutes activités	Concert classique Pièces de théâtre
Parking	Pour toutes les activités	
Ventilation	Les activités festives rassemblant un grand nombre de personnes (comme une fête de village, un bal, une fête de Noël,...)	Délocalisation de certaines activités de la MJE (danse, théâtre,...)
Espace enfant adjacent	Pour toutes activités	
Acoustique	Bal Spectacle	Délocalisation de certaines activités de la MJE (danse, théâtre,...) Concert classique Pièces de théâtre Local de répétition
Rangement	Activités du comité des fêtes	Délocalisation de certaines activités de la MJE (danse, théâtre,...) Local de répétition
Cuisine et vaisselle	Fêtes familiales Dîners de la MJE Repas d'enterrement Fête de village	Atelier intergénérationnel (cuisine) Dégustation de produits du terroir Fancy fair
Armoires		Matériel des associations de l'Entité Délocalisation de certaines activités de la MJE (danse, théâtre,...) Local de répétition
Douches et vestiaires	Randonnées VTT	Camps louveteaux
Equipe ment salle de réunion	Réunions des comités et associations de l'Entité	
Podium démontable	Spectacles de l'Entité	Pièces de théâtre Local de répétition
Cimaises/panneaux		Expositions Fancy fair

Accès PMR	Pour toutes activités	
Matériel multi média / WIFI, raccordement internet / ordinateurs		Salle de formation internet/multimedia Salle de projection Salle de réunion
Projecteur vidéo		Ciné club Activités pour les aînés
Sonorisation	Fêtes familiales Dîners de la MJE Fête de Noël Fête de village Bal 15 août Libois	Concert classique Local de répétition

• **Mise en place d'infrastructures villageoises de soutien aux dynamiques locales (phase 2)**

Il s'agit de mettre en place des infrastructures villageoises de soutien aux dynamiques locales (de type maison de village mais ici destinée à l'ensemble des villages de l'entité) dans les villages dont la dynamique, l'urbanisation, le développement de la cohésion sociale le nécessitent. Toute réalisation sera précédée d'une réflexion sur l'opportunité, la vérification des besoins et la rationalisation des équipements au niveau communal. Il est en effet nécessaire d'avoir une vue globale des besoins et équipements nécessaires et de travailler la complémentarité entre les différents villages.

Une réflexion globale et objectivée sur les besoins des différents villages est prévue rapidement. Cette analyse prendra en compte la dynamique existante, le développement potentiel d'une dynamique, les actions à soutenir pour renforcer la cohésion sociale. Les villages d'Ohey et d'Haillot ont été évoqués dans ce cadre. Cependant, la construction d'un centre d'interprétation de l'arbre à Haillot pourra être pensée parallèlement et des liens pourront être faits afin de rationaliser les infrastructures et de centraliser les dynamiques du territoire.

• **Aide à la mise en œuvre de dynamiques locales (phase 2)**

D'autres villages, dont la taille ne justifie pas une infrastructure ou dont l'urbanisation ne permet pas une infrastructure, pourront bénéficier d'une aide à la mise en œuvre de dynamiques locales qui pourra prendre la forme de prêt de matériel (tente, chapiteau, tables, chaises). Un village tel que Goesnes, où une dynamique villageoise renaît actuellement (notamment par l'organisation d'une fête du village) se situe dans ce deuxième cas de figure.

De plus, toute infrastructure créée dans un village doit pouvoir accueillir les manifestations et activités issues de dynamiques d'autres villages.

Origine de la demande :

GT défi 3

GT défi 4

Maison des Jeunes (dont l'occupation autre que celle correspondant à sa destination est à saturation)

Comité d'Evelette

Habitants de l'Entité

Justification du projet :

• Construction d'une Maison de l'Entité

La première phase de ce projet sera consacrée à Evelette au vu de la dynamique présente dans le village. En effet, réaliser ce projet rapidement permettra de garder intacts la motivation et le dynamisme des habitants pour créer une réelle dynamique autour de l'utilisation de ce complexe.

Suite à la consultation des habitants du village et de la CLDR, il est ressorti que l'aménagement de différents bâtiments à Evelette sur trois implantations permettrait de renforcer la dynamique villageoise déjà présente par l'accueil d'activités existantes, principalement au niveau festif, qui ne disposent pas de locaux adaptés. Par ailleurs, ces lieux permettraient la création de nouvelles activités dans les principaux domaines suivants : culturel, intergénérationnel...

Cette implantation occupe une position légèrement périphérique au noyau actuel du village, ce qui permettra de réduire les risques de création de nuisances pour la qualité de vie dans le village.

• Mise en place d'infrastructures villageoises de soutien aux dynamiques locales

La qualité de la vie sociale (en ce compris l'intégration des nouveaux habitants) est indiscutablement liée à la présence d'un lieu de rassemblement adapté. La création d'une Maison de l'Entité permettra de renforcer la cohésion sociale du village, de soutenir les dynamiques villageoises déjà présentes, voire d'en créer de nouvelles, par ses 4 rôles essentiels :

1. Créer des liens entre personnes d'horizons divers
2. Maintenir ou restaurer la cohésion sociale
3. Fournir des services associatifs et culturels
4. Favoriser l'économie locale

Une Maison de l'Entité permet de garder un village vivant et de maintenir les relations entre ses habitants afin d'améliorer leur cadre de vie.

Il faut veiller à ce que cet espace de rencontre soit une infrastructure qui réponde aux besoins en garantissant la polyvalence de son utilisation.

• Aide à la mise en œuvre de dynamiques locales

Certains villages n'ont pas besoin d'une infrastructure matérielle pour entretenir leur dynamique, pour maintenir leur cohésion sociale. Cependant, soutenir leurs initiatives, leur apporter une aide en termes de petit matériel, d'infrastructures mobiles (tentes,

chapiteau, barrière), de coordination permettra de garder l'ensemble des villages d'Ohey vivants et dynamiques.

Localisation :

Pour Evelette : Rue du Tige, Evelette.
Pour les autres villages : à déterminer.

Statut au plan de secteur :

zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété :

Pour Evelette : sur terrain propriété communale.

Liens à faire :

FP n°17 lot 1 (Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette).
FP n°9 lot 1 (Rénovation de la Maison des Jeunes à Evelette).
FP n°4 lot 1 (Construction d'une centre d'interprétation de l'Arbre à Haillot)
FP n°10 lot 3 (Création d'un petit espace culturel en milieu rural, valorisation de « la Tourette » à Evelette).

Tâches à réaliser :

Pour Evelette :

- Conception du projet avec un auteur de projet suivant les besoins définis par les habitants
- Elaboration d'un mode de gestion et d'auto-financement en collaboration avec les futurs utilisateurs et les habitants d'Evelette.

Pour les autres villages :

- Réflexion à mener de manière globale puis village par village pour déterminer les besoins.

Objectifs visés :

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

Défi 5 : Implanter une politique culturelle durable au niveau local et une bonne gouvernance dans le respect de l'intérêt collectif

- U : Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie

- V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
- W : Développer une politique culturelle
- X : Informer, communiquer, échanger
- Y : recourir à la participation citoyenne, favoriser le lien social
- Z : Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir.

Estimation globale du coût :

Investissements	Montant (HTVA)	Origine du financement
Honoraires auteur de projet +coordinateur + ingénieur 10% TVAC	78.600 € TVAC	DR (lot 1) (80%) et Commune (20%)
Construction bâtiment	766.000 € TVAC	DR (lot 1) (80%) et Commune (20%)
Equipements non immobiliers	20.000 € TVAC	DR (lot 1) (80%) et Commune (20%)
Réalisation de parkings	compris	
Total	864.600 € TVAC	

Programme de réalisation :

Pour Evelette :

- Désigner un auteur de projet
- Etudier de manière approfondie les travaux à réaliser afin de rendre la Maison conforme aux souhaits des utilisateurs et aux exigences légales
- Informer les utilisateurs, la CLDR et la population locale lors de l'étude et de la réalisation des travaux
- Faire exécuter les travaux nécessaires
- Fixer un mode de gestion
- Rédiger une charte d'occupation

Pour les autres villages :

Réflexion globale puis village par village.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Il y a un risque certain que la dynamique villageoise présente actuellement dans le village d'Evelette s'essouffle faute de local adapté pour accueillir les différentes activités et manifestations. La demande d'aménagement est donc pressante et renouvelée.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Pour Evelette, relevé des besoins exprimés par la population en termes d'équipement.

Programmation dans le temps :

Court terme : lot 1 (priorité 2).

2014 : Etude du projet

2015-2016 : Réalisation

Les impacts du projet :

- Impacts environnementaux : La construction de ce bâtiment tiendra compte des exigences environnementales, dans le choix des matériaux/produits, dans la conception de l'isolation, dans le choix du mode de chauffage, etc...
- Impacts sociaux : Ce projet renforcera les liens sociaux puisqu'une maison de l'Entité est avant tout un lieu de rencontre, d'échanges et de convivialité où les plus jeunes pourront côtoyer les plus anciens, pourquoi pas dans l'organisation d'activités communes (notamment intergénérationnelles).
- Impacts économiques et culturels: une salle organisée peut contribuer au développement économique et culturel de la commune par la présence d'activités à haute valeur ajoutée :
 - o Organisation d'événements artistiques et culturels ;
 - o Activités touristiques
 - o Services offerts par des traiteurs et des brasseurs locaux

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

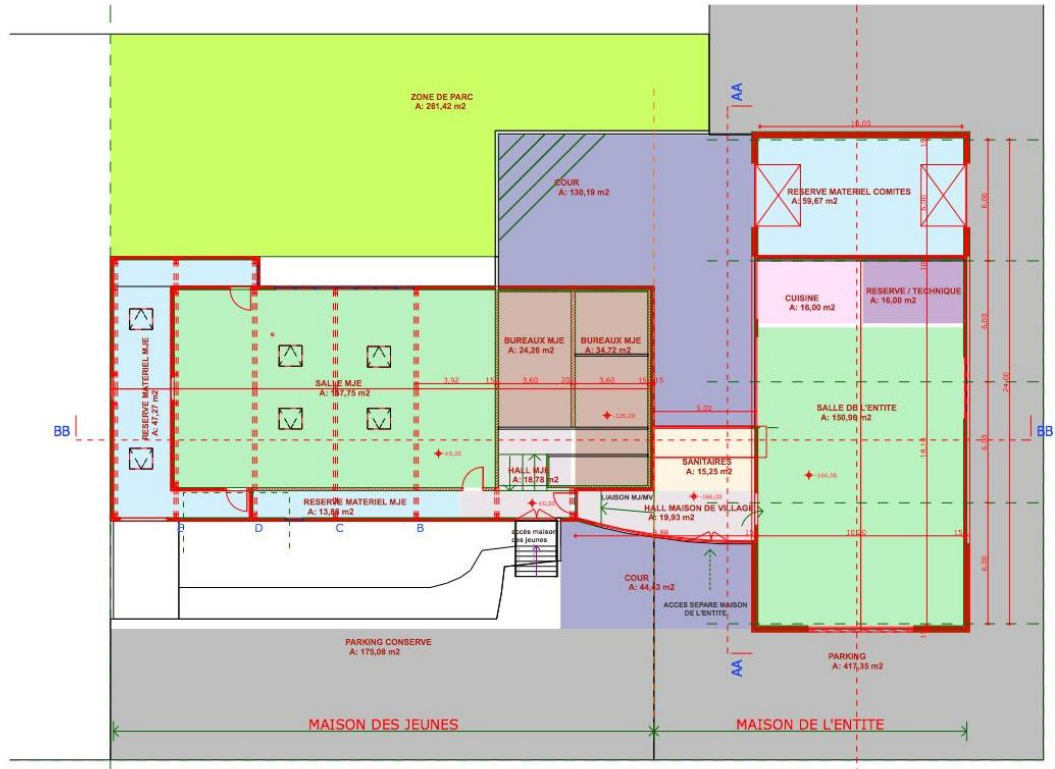
Indicateur	Cible	Source de vérification
Le nombre de personnes inscrites aux activités proposées	80 en 5 ans	Les associations, le comité de gestion, la Commune
Le nombre d'activités différentes (afin de déterminer la polyvalence effective du lieu)	10 types d'activités différents organisés dans les deux ans qui suivent l'ouverture de la Maison de l'Entité	Le comité de gestion
Satisfaction des gestionnaires et occupants	90% d'évaluation positive	Réalisation d'une enquête par la

<p>de la (des) salle(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par rapport à l'adéquation et à l'utilisation effective des nouveaux équipements (en regard de leurs réels besoins et réalités de terrain/contraintes quotidiennes) • Au niveau de la succession des activités (harmonie et sécurité) • Salle que l'on s'approprie volontiers, où l'on apprécie de se retrouver 		<p>CLDR : Formulaire d'évaluation après chaque location de salle</p>
<p>Animations villageoises que la(les) salle(s) suscitera(ont)</p>	<p>5 nouvelles activités en 5 ans</p>	<p>Comité de gestion</p>

Annexe (s) :

- plans, coupes, façades

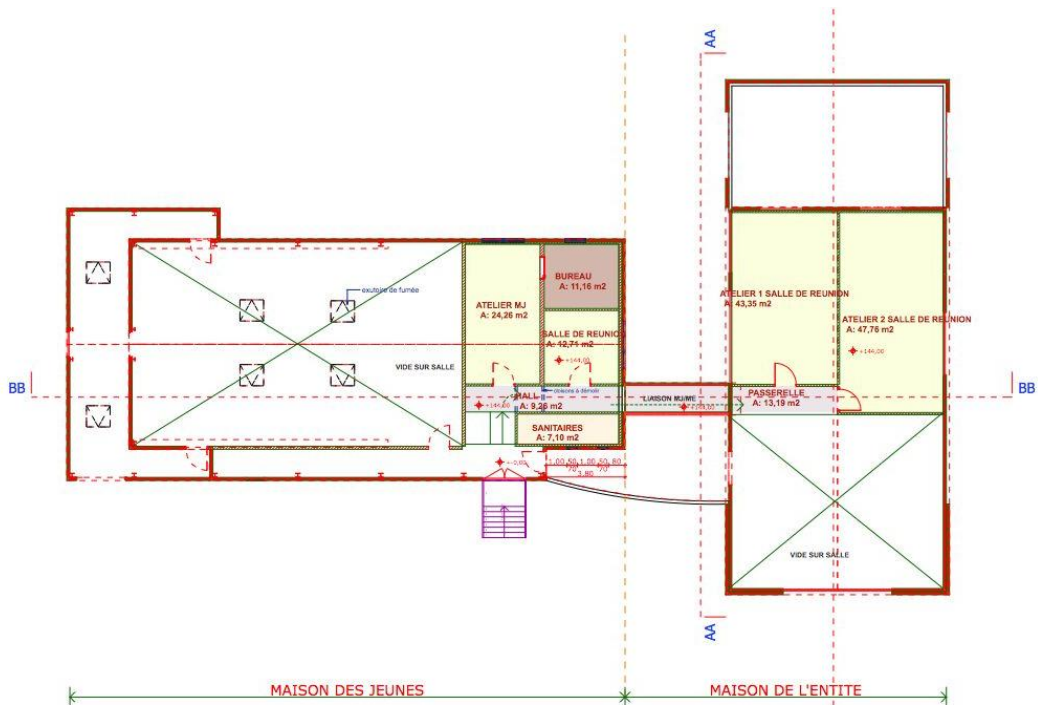
PLANS



MAISON DE L'ENTITE - OHEY

SCHEMA - REZ DE CHAUSSEE - 1/200

DATE : 31/10/2011

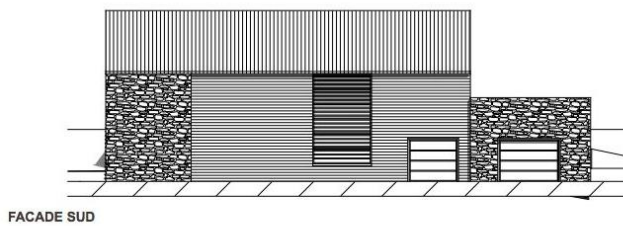
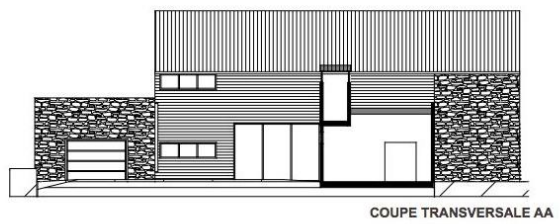
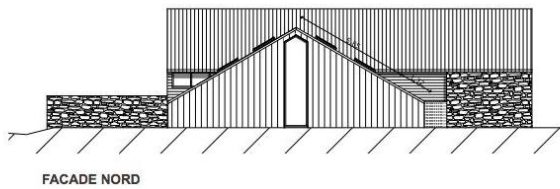
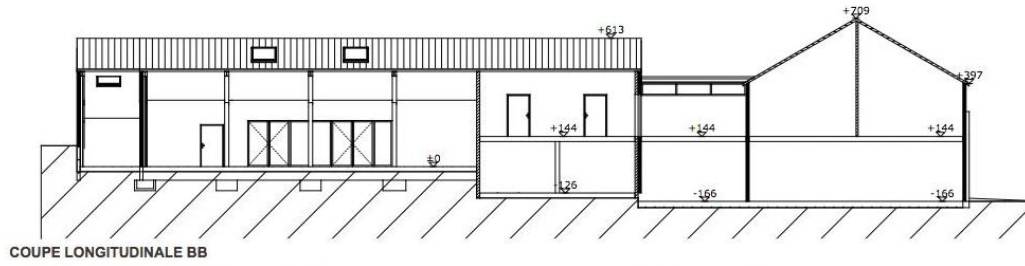
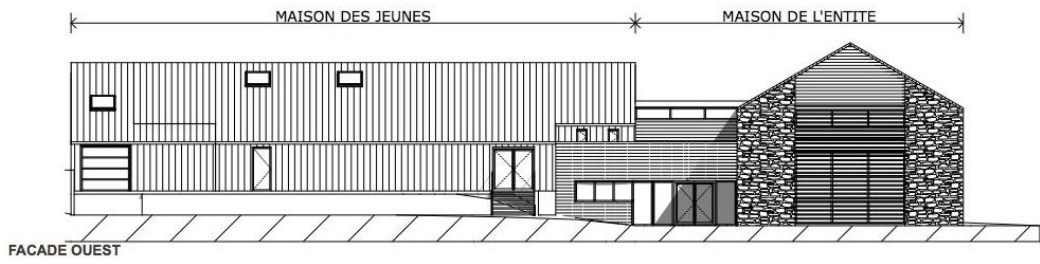


MAISON DE L'ENTITE - OHEY

SCHEMA - 1ER ETAGE - 1/200

DATE : 31/10/2011

COUPES FACADES



LOT 1 FICHE-PROJET 7

Sensibilisation et mise en œuvre du développement durable, mise en place d'actions continues et variées pour développer progressivement une véritable culture participative

Description du projet :

Il s'agit notamment de :

- clarifier et multiplier les messages de la commune vers la population, pour valoriser la participation citoyenne et la rendre davantage crédible. Plus particulièrement, pour l'opération de développement rural, expliquer davantage les enjeux de la participation, les règles du jeu, le processus et ses échéances, les avantages à la clé, etc.
- multiplier les lieux de concertation, à savoir les occasions de se rencontrer, d'échanger, de dialoguer réellement entre mandataires et citoyens provenant de milieux divers, de confronter les avis des uns et des autres, à la recherche de l'intérêt collectif,
- développer d'autres outils participatifs, tels que les commissions (conseil communal des jeunes, commission consultative des aînés, éco-team, etc.), en choisissant les outils participatifs les mieux adaptés au contexte local,
- donner des possibilités concrètes d'expérimenter la construction d'un projet commun, (par exemple, au travers d'une fête des associations ou tout autre projet à construire ensemble) en partant de propositions venant des citoyens,
- développer la pratique du partenariat dans la réalisation des projets,
- mener des actions d'éducation permanente, par exemple, au travers des présentations de sensibilisation au développement durable, des événements d'information, des formations, etc., et stimuler l'offre de celles-ci,
- développer l'esprit d'ouverture des groupes déjà organisés (associations et autres) notamment en développant le parrainage. Le parrain serait chargé « d'ouvrir les portes » de son association ou d'aider les personnes extérieures à « pousser la porte », d'être vigilant à accueillir de nouveaux membres, éventuellement de proposer des initiatives spécifiques et personnalisées pour intégrer de nouveaux membres,
- changer les esprits vers davantage d'ouverture à ceux que l'on ne connaît pas (actions concrètes à définir),
- mettre en œuvre des actions et des mesures visant à orienter les actions communales pour qu'elles intègrent la notion de développement durable et ainsi répercuter cette notion dans la vie quotidienne des citoyens.

Il s'agit aussi de stimuler et valoriser les actes qui relèvent d'une citoyenneté active, comme :

- participer aux réunions participatives (notamment de l'opération de développement rural et du PCDN),
- poser sa candidature à une commission consultative (la CLDR notamment),
- relayer diverses informations et/ou demandes des habitants aux services communaux.

Origine de la demande :

- GT défi 4 (« Mobiliser, consulter, travailler ensemble avec un but commun : le bien collectif »)
- **Public** : tous les citoyens
 - Le personnel communal
 - Les mandataires (majorité et opposition)
 - Les acteurs de terrain, tous thèmes confondus, privés, publics et associatifs
 - Les citoyens
- **Porteurs du projet**
 - La commune
 - La CLDR, le PCDN, la CCATM...
 - Des associations, des citoyens ou groupes de citoyens...

Justification du projet (pourquoi est-ce déterminant ?) :

Comme précisé dans le diagnostic, la commune a la chance de posséder un tissu associatif très important témoignant d'un dynamisme important de la population oheytoise tant au niveau culturel que sportif et social.

Néanmoins, on aurait tort d'estimer que les choses sont définitivement acquises :

- Le nombrilisme et l'immobilisme se développent dans la société actuelle. Il est important d'y résister pour maintenir la cohésion sociale.
- La culture participative se construit de manière progressive, en passant par des étapes préalables telles que se connaître (savoir qui fait quoi, dans quel but) et se reconnaître (reconnaître la place, les compétences et la légitimité de l'autre), avant de passer à la concertation et à la co-construction.
- Les groupes actuels (associations et autres) sont relativement cloisonnés. Il n'est pas simple, surtout pour certains publics tels que les femmes, les jeunes non structurés, de pousser la porte d'une association, de s'intégrer dans un groupe. Les associations, prises par la routine de leur fonctionnement, ne sont peut-être pas suffisamment attentives à faciliter l'accueil de nouveaux membres.
- La consultation n'est qu'une étape qui doit servir par la suite à la construction de projets ou d'avis collectifs. Dans le cadre de l'opération de développement rural, de multiples démarches de consultation ont été menées pour collecter les avis et propositions d'un grand nombre d'habitants (rencontres

personnelles, enquêtes écrites, réunions de consultation villageoises et de publics cibles, participation de la FRW à des réunions préexistantes, etc.). L'étape suivante consistera à échanger, confronter les divers avis en présence et construire ensemble des solutions.

- La durée reste un enjeu important : une certaine lassitude peut s'installer et l'assistance aux réunions menées dans le cadre de l'opération de développement rural varie selon les circonstances. Le questionnaire d'évaluation qui est remis en fin de chaque réunion de GT indique que certains ont parfois la fausse impression que leur participation ne fait qu'entériner des décisions prises par les autorités communales.
- En ce qui concerne le participatif, les associations élaborent des projets et demandent, lorsqu'elles le souhaitent, la collaboration des autorités communales. Ces dernières accueillent ces demandes et veillent à y répondre positivement autant que possible et dans la mesure où ces projets rencontrent l'intérêt général : elles assument dès lors la responsabilité de les soutenir financièrement ou par des moyens humains et/ou matériels. Sont également du ressort des autorités communales, des actions participatives d'intérêt général qui dépassent le cadre du monde associatif ou de l'initiative privée comme, par exemple, la fête du sport, qui avait pour objectif de fédérer les associations sportives, ou toute autre activité visant à rassembler des forces vives actives sur l'entité, telles la Journée du Développement Durable (JD2), la Journée de pressage des pommes (Mobi-presse) ou la Fête de la Propreté. Par ailleurs, les autorités communales restent réceptives à toute proposition innovante en matière de partenariat avec le monde associatif ou le privé.
- Dans les résultats des questionnaires individuels complétés par 24 membres de la CDLR (sur 30 envoyés), on mesure que la participation citoyenne n'est jamais totalement acquise et doit sans cesse être remise sur le métier (c'est le cas notamment du rôle d'avis de la CLDR).
- Pour que le développement territorial soit « viable, équitable et vivable », il y a nécessité d'informer, de sensibiliser et de prendre en compte les besoins sociaux et culturels, le réalisme économique et la responsabilité écologique.

Localisation :

Commune d'Ohey

Statut au plan de secteur :

Pas d'application

Statut de propriété :

Pas d'application

Tâches à réaliser :

Multiplier les occasions de rencontre entre citoyens : journée de développement durable, réalisation de projets participatifs, mobi-presse, activités sur le terrain, ateliers créatifs (par exemple avec le PCDN), festivités, conférences, conférence-débat, séances d'information, journées portes ouvertes des associations et autres groupes à Ohey.

Communiquer régulièrement en utilisant tous les canaux possibles (bulletin communal, site Internet, médias externes) : réalisations des différents groupes de travail du PCDR, du PCDN compte-rendu des activités, festivités...

Objectifs visés :

S : améliorer l'information aux porteurs de projet, les accompagner, les mettre en réseau, créer des partenariats

W : développer une politique culturelle

X : informer, communiquer, échanger

Y : recourir à la participation citoyenne, favoriser le lien social

Il répond plus particulièrement aux défis 4 (Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir) et 5 (Implanter une politique durable au niveau local et une bonne gouvernance dans le respect de l'intérêt collectif).

Estimation globale du coût :

Le coût des actions participatives est pris en charge au niveau du budget de chaque projet concerné : Journée du Développement Durable (JD2), Week-end du pressage des pommes, Fête de la Propreté, Ecoteam, actions PCDN, etc. Il n'y a donc pas lieu de prévoir un budget spécifique en ce qui concerne la participation.

Programme de réalisation :

Eco-team

Faire remplir le questionnaire par le personnel communal et créer l'éco-team (juin 2011)

Réunir l'éco-team 5 à 6 fois par an

Evaluer le travail de l'éco-team (après 6 mois de fonctionnement)

La journée du DD (septembre 2011)

Organiser

Communiquer

Réaliser

Evaluer

Mobi-presse (pressage des pommes) (octobre 2011)

Organiser

Communiquer

Réaliser

Evaluer

Fête de la Propreté (printemps 2012)

18/02/2012

Organiser
Communiquer
Réaliser
Evaluer

Actions PCDN

Distribution des arbres (novembre 2011)
Mise en place d'une tour à hirondelles de fenêtre et à martinets (printemps 2012)
Distribution de semences de fleurs mellifères (plan Maya) (printemps 2012)
Atelier de fabrication d'abris à insectes (printemps 2012)
Création d'un rucher collectif (printemps 2012)

Actions CLDR

Actions à mener avec le monde associatif local

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Les différentes actions doivent s'inscrire dans la perspective du développement durable et donc rencontrer à la fois la responsabilité écologique, les besoins sociaux, le réalisme économique et le développement culturel.

La participation doit être recherchée à tous les niveaux et constitue in fine un objectif prioritaire.

Quoique difficile en matière de sensibilisation et de participation, l'évaluation des résultats obtenus doit faire partie intégrante de la démarche.

L'amélioration continue fait partie des objectifs : celle-ci dépend fortement de l'évaluation des résultats.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

De nombreux outils, dont certains existent depuis longtemps, sont déjà à disposition de la Commune :

- ROI du Conseil communal permettant l'interpellation du public
- PCDN
- PCDR & CLDR
- Contrats de rivière
- GAL
- CCATM
- Commission rurale
- Syndicat d'Initiative

Ces différents outils possèdent un programme d'actions étoffé qu'il s'agit d'accompagner.

En outre, une large consultation s'est déroulée lors de la phase préparatoire et de nombreux acteurs ont été interrogés indépendamment des consultations villageoises. Il s'agit, entre autres, des professeurs, du Syndicat d'initiative, des membres du PCDN et de la CCATM, des associations, mais aussi du personnel des différents services communaux et des membres du Conseil Communal. D'autres groupements de citoyens ont également été consultés : le groupe énergie, la Commission rurale (représentants des agriculteurs

oheytois), les Contrats de rivière (Meuse Aval et Haute Meuse), le GAL Pays des tiges et chavées (Communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey), les jeunes (été solidaire), les personnes âgées...

Programmation dans le temps

Eco-team

Faire remplir le questionnaire par le personnel communal et créer l'éco-team (juin 2011)
Réunir l'éco-team (5 à 6 fois par an à partir de septembre 2011)
Evaluer le travail de l'éco-team (septembre 2012)

La journée du DD

Organiser (juin/juillet/août 2011)
Communiquer (septembre 2011)
Réaliser (septembre 2011)
Evaluer (octobre 2011)

Mobi-presse (pressage des pommes)

Organiser (septembre 2011)
Communiquer (septembre 2011)
Réaliser (octobre 2011)
Evaluer (novembre 2011)

Fête de la Propreté

Organiser (février/mars 2012)
Communiquer (avril 2012)
Réaliser (avril/mai 2012)
Evaluer (juin 2012)

Actions PCDN

Distribution des arbres : lancement des commandes (juin 2011)
analyse des commandes (juillet/août 2011)
passation du marché (septembre/octobre 2011)
distribution (novembre 2011)
évaluation (décembre 2011)

Mise en place d'une tour à hirondelles de fenêtre et à martinets :
étude de marché (juin 2011)
sensibilisation (automne 2011)
achat des matériaux (hiver 2011)
construction de la tour (février 2012)
mise en place (printemps 2012)
évaluation (automne 2012)

Distribution de semences de fleurs mellifères (plan Maya) :
achat (début 2012)
distribution (printemps 2012)
évaluation (automne 2012)

Atelier de fabrication d'abris à insectes (plan Maya) :
achat des matériaux (hiver 2012)
atelier de fabrication (printemps 2012)
évaluation été 2012)

Création d'un rucher collectif (plan Maya) :
étude de faisabilité et choix d'un terrain (été 2011)
appel à candidatures (été 2011)
mise en place (automne 2011)
inauguration (printemps 2012)
évaluation (automne 2012)

Les impacts du projet :

Social : l'objectif visé est de renforcer les liens sociaux entre les habitants de la commune. Des actions comme la distribution d'arbres du PCDN, le JD2 ou le pressage des pommes permettent aux gens de se rencontrer et d'apprendre à se connaître.

Environnement : une majorité des projets s'inscrivent fortement dans la sauvegarde de l'environnement (exemples : actions PCDN telles que la distribution des arbres ou la confection de nichoirs, Ecoteam visant à réduire l'impact environnemental des activités de l'administration...).

Culture : cette dimension est également bien présente dans de nombreuses actions : Journée du DD, actions du PCDN (atelier abris à insectes, tour à hirondelles et martinets, rucher collectif...).

Economie : l'activité économique est stimulée dans des actions telles que la Mobipresse, dans la promotion faite aux entreprises locales lors du JD2 et de manière diffuse dans les achats nécessaires à ces actions, dont certains échoient à ces mêmes entreprises locales.

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

En matière de sensibilisation et de participation, les indicateurs sont particulièrement délicats à mettre en place.

Il s'agira d'évaluer chaque action réalisée au niveau de :

sa réalisation : vécu au sein du groupe, le positif et le négatif

son impact : nombre de participants, indice de satisfaction (questionnaire à prévoir)

Dans certains cas, il sera plus facile de chiffrer les résultats :

Mobipresse :

2010 : 48 bénéficiaires dont 37 Oheytois, 4 790 litres de jus

2011 : 80 bénéficiaires dont 62 Oheytois, 9 300 litres de jus

Distribution des arbres du PCDN :

2010 : 58 bénéficiaires, 8 999 plants de haie, 127 fruitiers HT

2011 : 47 bénéficiaires, 6 570 plants de haie, 128 fruitiers HT

Tour à hirondelles et à martinets : nombre de nids occupés...

Dans tous les cas, on prendra soin de demander aux équipes responsables des actions de prévoir dès le début une évaluation.

Annexe(s) :

Les différentes actions menées au sein du service développement durable en matière de sensibilisation à l'environnement et au développement durable depuis 2009.

Sensibilisation vers le public

En 2009

- *Opération jardin au naturel (partenariat entre la commune et le PCDN)*
- *Information détaillée sur la tarification des déchets*

- *Journée et soirée d'informations sur le Programme communal de Développement de la Nature et animation du PCDN pour attirer un public plus large*
- *Nombreux articles dans le journal communal pour sensibiliser à l'importance des actions en faveur de la biodiversité*
- *Développement d'un nouveau site internet communal avec une partie environnement importante*
- *Réunions avec le monde agricole afin de favoriser un développement de la biodiversité dans les exploitations agricoles (plantations de haies, d'arbres, installation de biofiltres, préparation d'un plan stratégique)*
- *Sensibilisation des candidats bâtisseurs à un aménagement « biodiversité bienvenue » autour des maisons et dans les lotissements*
- *Collaboration avec la conseillère énergie pour des soirées de sensibilisation aux énergies renouvelables et à l'isolation*
- *Présence d'informations sur le PCDN lors de manifestations communales*
- *Exposition photos*

Janvier- février 2010

- *Organisation et accueil de deux expositions (« arbres remarquables en Province de Namur » et « Ces arbres, témoins de notre histoire » de la Région Wallonne) orientées sur le thème de l'arbre et coordination des activités qui s'y rapportent (visites et sensibilisations adaptée aux classes de primaires, atelier et balade de reconnaissance des arbres en hiver avec le PCDN et M. Mathot, formation des ouvriers communaux à la taille douce des arbres,...)*

Février 2010

- *Organisation de l'opération de sauvegarde des batraciens sur les routes en partenariat avec les bénévoles du PCDN et Natagora*

Mars-Avril 2010

- *Deuxième phase de plantation du programme pluriannuel de plantation le long des voiries et chemins communaux avec parrainage par les élèves des écoles primaires de l'école d'Evelette.*

Avril - Mai 2010

- *Prise en charge du fleurissement (achat de fleurs vivaces pour certains parterres, choix plus « écologique »...)*

Mai 2010

- *Participation à « l'opération rivière propre » du contrat rivière Hoyoux avec des citoyens bénévoles et des ouvriers communaux, nettoyage d'un tronçon de rivière entre Perwez et Haillot.*

Juin 2010

- *Mise en place d'un projet pilote d'installation d'un biofiltre chez un agriculteur de la commune et au centre communal des travaux pour limiter la pollution du sol et répercuter les bonnes pratiques environnementales à d'autres utilisateurs. Organisation de l'inauguration et présentation du concept à tous les agriculteurs d'Ohey, et des communes voisines.*

- *Journée de sensibilisation aux déchets et nettoyage du bois d'Haillot avec les élèves de l'école d'Evelette et en collaboration avec le BEP environnement et l'asbl Reform
Juillet-Août 2010*
- *Organisation et suivi du concours façades fleuries 2010 destinés à tous les citoyens oheytois qui le souhaitent.
Septembre 2010*
- *Organisation d'une journée du développement durable avec un village associatif et de producteurs locaux, des concerts, des documentaires engagés, jeux,...*
- *Lancement du projet « Bilan Carbone » : comptabilisation de tous les gaz à effet de serre produit par les services, le patrimoine et le territoire de Ohey. La particularité de ce projet est qu'il est réalisé avec la participation des citoyens.*
- *Engagement de deux stagiaires éco-conseillère, dont le travail d'une des deux a pour thème la mobilité douce avec particulièrement la réhabilitation des sentiers et chemins. Le travail de l'autre stagiaire est entièrement consacré à l'agenda 21 local.
Octobre 2010*
- *Organisation d'une balade contée autour du thème des arbres remarquables à Goesnes, dans le cadre du we du bois*
- *Organisation d'une balade de reconnaissance des arbres en été (complément à la balade organisée en février) avec monsieur Mathot*
- *Organisation d'un « WE fruits » avec l'accueil d'une presse mobile (Mobipresse de l'asbl Les Bocages) de pommes et poires accessible aux riverains pour la promotion de la consommation locale et de saison des fruits et la valorisation de ceux-ci.*
- *Intervention de sensibilisation dans une réunion portant sur les marchés publics auprès des agents communaux expliquant l'intérêt d'intégrer des critères durables à travers des exemples
Novembre 2010*
- *Suivi du programme pluriannuel de plantations le long des voiries et chemins communaux*
- *Distribution de plants d'arbres et de haies aux particuliers dans le cadre de la semaine de l'arbre*
- *Présentations des concepts du développement durable et de l'Agenda 21 Local auprès des membres de la CLDR
Décembre 2010*
- *Envoi de brochures de sensibilisation aux déchets à tous les habitants de l'entité via un toute-boîte*
- *Distribution de 9000 plants de haies et de plus de 120 arbres fruitiers haute tige par le PCDN*
- *Présentations des concepts du développement durable et de l'Agenda 21 Local auprès des agents communaux, le personnel du CPAS et les directeurs d'école*
- *Présentation du projet 'Bilan Carbone' au Conseil communal et à l'équipe de développement durable*
- *Participation à une action d'utilisation rationnelle de papier à travers de l'action « la cocotte attitude » proposé par le BEP. Action en deux partis : une première à travers une présentation des enjeux de la consommation et les déchets de papier et d'encre*

(décembre 2010); une deuxième partie à travers une formation au nouveau matériel d'imprimantes et de photocopieuses (prévu en mai 2011)

Janvier 2011

- Négociations avec les agriculteurs et propriétaires des terrains voisins des projets de plantations prévus dans le programme pluriannuel de plantation

Février 2011

- Présentations des concepts du développement durable et de l'Agenda 21 Local auprès du Conseil Communal
- Adoption d'un règlement communal contre les espèces invasives
- Réunions participatives pour l'aménagement du pré-au-pont à Libois (et en mars et avril 2011)

Mars 2011

- Conférence-débat « Les chemins, les sentiers, de la promenade du dimanche à la mobilité douce » sur la réhabilitation des sentiers et chemins sur la commune
- Séance d'information sur l'épuration individuelle dans le cadre de la quinzaine de l'eau

Mai 2011

- Semaine et fête de la propreté

Mai-juin 2011

- Création d'un Eco-team au sein du personnel communal

Information vers l'extérieur (presse, médias)

Pour chaque activité menée au sein du service développement durable, il y a communication en amont pour la partie promotion, en utilisant divers moyens de communication tels que l'édition d'articles dans le bulletin communal, sur le site internet de la commune, le relais de l'information dans la presse locale via des conférences de presse... D'autre part, une communication est aussi effectuée après l'évènement pour donner un feedback de l'action.

En 2009

- Conférence de presse sur le programme pluriannuel de plantations d'arbres et de haies le long des voiries communales (mars 2009)
- Articles divers dans le bulletin communal (Info'Ohey)
- Reportage télévisé (Canal C et RTBF les Niouzz) sur le parrainage des écoles d'Ohey pour la plantation d'arbres et le développement du réseau écologique.
- Articles de presse écrite (vers l'Avenir et Le soir) pour le programme de plantations)
- article sur le site internet de la commune d'Ohey
- création d'un blog du PCDN reprenant toutes les actions nature
- envoi trimestriel d'une feuille de contact du PCDN reprenant les activités nature organisées sur la commune

Janvier 2010

- Vernissage de l'exposition sur les arbres, article dans l'Inf'Ohey et Vers l'Avenir

Avril 2010

- Rédaction d'un article pour l'Inf'Ohey sur le lancement de la CLDR (Info'Ohey avril 2010)
- Article paru dans l'Inf'Ohey pour la deuxième phase du programme pluriannuel de plantations (Info'Ohey avril 2010)

Mai 2010

- *Opération rivière propre - Article paru dans le Vlan et relayée par le contrat rivière Hoyoux, site web de la commune*

Juin 2010

- *Organisation d'une conférence de presse lors de la journée d'inauguration de d'un biofiltre chez un agriculteur oheytois ainsi qu'au centre des travaux. Articles parus dans Vers l'avenir, Le Soir, Inf'Ohey juillet 2010, journal du contrat rivière Haute-Meuse*

Septembre 2010

- *Conférence de presse pour la promotion de la journée du Développement Durable. Articles dans l'Inf'Ohey de juillet 2010, sur le site de la RTBF, Le Soir, Vers l'Avenir,...*

Octobre 2010

- *Organisation d'une conférence de presse sur le WE fruits et l'accueil de la Mobipresse - Articles parus dans l'inf'Ohey Flash du mois d'octobre, Vers l'Avenir, Vlan, site web de la commune.*
- *Distribution de plants d'arbres et de haies aux particuliers dans le cadre de la Semaine de l'Arbre - Article dans l'Inf'Ohey Flash du mois d'octobre 2010*

Mars 2011

- *Rédaction d'un article dans l'Inf'Ohey Flash sur l'Opération « sauvetage des batraciens »*

Avril 2011

- *Article de vulgarisation sur le PCDR et la CLDR. dans le bulletin communal Inf'Ohey en avril 2011*
- *Gestion différenciée : gestion durable et équitable des espaces verts (Inf'Ohey avril 2011)*
- *Alerte aux invasives ! (plantes invasives - balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase et renouée du Japon) (Inf'Ohey avril 2011)*

En permanence

- *Mise à jour du blog PCDN*

LOT 1 FICHE-PROJET 8

Soutien aux maisons de jeunes et aux jeunes non structurés de l'ensemble du territoire en collaboration avec la maison des jeunes d'Evelette

Description :

Ce projet vise à développer une politique communale de la jeunesse pour l'ensemble du territoire communal.

Le projet prévoit dans un premier temps la réalisation d'un diagnostic fouillé du territoire sur la problématique de la jeunesse, et ce de manière concertée avec tous les acteurs concernés. Une enquête sociologique, commandée par la MJ d'Evelette, est déjà en cours. Elle porte sur le profil des jeunes de l'entité d'Ohey et permettra de déterminer la pertinence des missions actuelles et à créer de la MJ d'Evelette.

A partir de ce diagnostic, l'élaboration d'une politique de la jeunesse cohérente se fera de manière ascendante, participative et dynamique, notamment par la mise en place d'un réseau. Ce réseau, en intégrant les erreurs du passé et l'évolution de comportements et d'habitudes des jeunes d'aujourd'hui, se concentrera sur la définition de valeurs à enseigner aux jeunes, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte et ce dans toutes les activités à leur destination développées sur le territoire.

Le projet prévoit entre autre la recherche de solutions en collaboration avec la Maison des jeunes d'Evelette, partenaire privilégié du projet, notamment de manière à la soutenir dans l'élargissement de ses activités sur tout le territoire communal, tout en tenant compte des dynamiques des associations (sportives, musicales ou autres) en place sur le territoire communal et qui accueillent des jeunes.

Le projet prévoit l'engagement d'une personne, de profil « éducateur de rue ». Ses tâches seront :

- La coordination de ce réseau : il sera le relais entre l'Administration Communale, les acteurs de terrain et le terrain. Il mobilisera, coordonnera, prendra contact... Cette personne sera identifiée comme le "contact" jeunesse sur le territoire communal.
- Le travail sur le terrain, en contact avec les jeunes, notamment non structurés.

Ce projet doit donc être un projet commun entre tous les acteurs de la jeunesse sur le territoire communal.

Origine de la demande :

- Projet annexe aux réunions GT et collègue
- Jeunes de l'entité

Justification :

Le diagnostic de territoire identifie une augmentation de la population de la Commune ainsi qu'une proportion de jeunes supérieure à la moyenne régionale.

Il existe une Maison de jeunes reconnue par la Communauté Française sur le territoire communal à Evelette mais cette structure ne peut, à elle seule, répondre à la demande de toute la "Jeunesse" dont les centres d'intérêt sont multiples et en constante évolution.

Ainsi est identifié le besoin de développer une "politique" jeunesse qui déterminera des lignes de conduite et des valeurs à promouvoir vis-à-vis de ce public cible. Il convient dans ce cadre de chercher à fédérer l'ensemble des acteurs du monde de la "jeunesse" et chaque fois que cela s'avère possible de mettre en place des synergies constructives.

Cette démarche doit s'inscrire dans une optique dynamique qui intègre le fait que les jeunes sont continuellement en mouvement: ils ne restent pas obligatoirement sur le territoire communal pour leurs activités, de nouveaux jeunes arrivent tous les jours et il faut sans cesse "actualiser" les offres faites aux jeunes.

Enfin, des liens sont à faire avec la politique de la petite enfance et de l'enfance dans la mesure où les jeunes d'aujourd'hui deviennent les adultes de demain.

Localisation :

Territoire communal.

Statut au plan de secteur :

Pas d'application pour cette fiche.

Statut de propriété :

Pas d'application pour cette fiche.

Taches à réaliser :

- Mettre en place un réseau de concertation de tous les acteurs de terrain qui sont en contact avec des jeunes.
- Procéder à l'engagement d'un animateur ayant le profil "éducateur de rue" pour mettre en place et animer un réseau d'échange sur le thème de la jeunesse et identifier les besoins et attentes de chacun des acteurs concernés, à savoir tant les jeunes eux-mêmes que les différentes structures d'animation. Il conviendra également de définir les moyens à mettre en place.

- Elaborer une charte de valeurs communes pour la politique de la jeunesse sur le thème de comment aborder les jeunes structurés ou non structurés

Objectifs :

Adapter les services et équipement à l'évolution des modes de vie.

Réponse au défi 4

Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population.

Réponse aux défis 4 et 5

Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir.

Réponse aux défis 4 et 5

Lien avec les projets :

Lot 1 - fiche n°6: construction d'une maison de l'Entité à Evelette, mise en place d'infrastructures villageoises de soutien aux dynamiques locales et/ou aide à la mise en œuvre de dynamiques locales.

Lot 1 - fiche n°9: rénovation de la maison des jeunes à Evelette ou de toute infrastructure en lien avec une politique communale de la jeunesse pour l'ensemble du territoire communal.

Lot 1 - fiche n°12: Développement d'une offre diversifiée extrascolaire (sports, culture, sciences, nature)

Estimation globale du coût :

L'idée est donc d'engager une personne (éducateur de rue) pour être le relais entre l'Administration Communale, les associations, clubs sportif et maison des jeunes.

Un animateur mi-temps	15.000,00 / an
Frais de fonctionnement	5.000,00/an
Frais d'animation	5.000,00/an

Programme de réalisation :

Phase 1:	Concertation entre tous les acteurs de terrains
Phase 2:	Engagement d'un "éducateur de rue"
Phase 3:	Prise de contact de l'"éducateur de rue" avec tous les acteurs de terrain (jeunesse)
Phase 4:	Diagnostic des attentes et valeurs
Phase 5:	Mise en place de la politique de la jeunesse sur le territoire communal.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder:

La "politique jeunesse" demande une réflexion sur le long terme. Il faut prendre le temps de clairement identifier les besoins.

Il est important de pouvoir assurer une pérennité et un développement au travail socio-culturel et d'éducation permanente mis en place depuis de nombreuses années en faveur des jeunes en veillant à disposer d'infrastructures adaptées et de personnel pour favoriser la concrétisation d'une politique de jeunesse concertée avec les différents acteurs et les jeunes de l'entité d'Ohey.

Etat du dossier:

Ce projet est au stade de la conception de la stratégie à mener afin d'avoir à terme une politique de la jeunesse cohérente, structurante et qui puisse s'adapter aux nouveaux défis à venir.

Programmation dans le temps :

Phase 1:	2011-2013
Phase 2:	2012-2013
Phase 3:	2013
Phase 4:	2014
Phase 5:	2014

Impacts du projet :

Economique	A priori, ce projet ne devrait pas avoir d'impact économique. A souligner toutefois que le fait d'être en contact avec des jeunes permet d'identifier des demandes en termes d'orientation et/ou de formation professionnelle. Un lien intéressant devrait dans ce cas pouvoir être fait avec une structure telle que l'ADL.
Social	La structuration de l'offre d'animation à destination des jeunes contribue à réduire les risques d'isolement et de marginalisation d'une partie de ce public-cible. Cela favorise ainsi le renforcement de la cohésion sociale du territoire.
Culturel	Ce projet devrait permettre de mieux identifier les demandes de la jeunesse actuelle et à partir de là faciliter la mise en place de nouvelles stratégies d'animation pour répondre aux demandes identifiées en matière culturelle. Compte tenu des pratiques déjà en cours sur le territoire, le domaine de

	la musique en général, de l'expression et de la création artistique, de l'organisation de concerts en particulier, pourraient être des portes d'entrée intéressantes à investiguer en priorité.
Environnement	Ici aussi, la structuration de la politique de la jeunesse et l'animation d'un réel réseau devraient permettre d'une part d'identifier les demandes de la jeunesse actuelle en la matière et, d'autre part, de porter à la connaissance de ce public cible les nombreuses initiatives prises dans ce secteur, notamment au niveau communal avec le projet de l'arbre.

Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

	Indicateur	Cible	Source de vérification.
Réalisation	Création d'une "commission jeunesse" (réseau de concertation)	2 réunion min;/an. Participation de plus de 50 % de ses membres aux réunions	CLDR + Commune
	Engagement d'un "éducateur de rue"	Relais entre les différents acteurs de terrain	"Commission jeunesse" + Commune
Résultat	Augmentation de l'offre d'activité jeunesse organisée sur le territoire	1 activité /mois	"Commission jeunesse" + Commune
	Elaboration d'une charte de valeurs	Réseau de concertation	"Commission jeunesse" + Commune

LOT 1 FICHE-PROJET 9**Rénovation de la Maison des Jeunes d'Evelette et/ou de toute infrastructure en lien avec une politique communale de la jeunesse pour l'ensemble du territoire communal****Description du projet :**

Ce projet fait partie d'un projet global, lequel comprend trois implantations complémentaires situées dans le village d'Evelette. Les activités organisées dans ce bâtiment doivent être recentrées sur celles à l'initiative de la Maison des Jeunes afin de pouvoir garantir des conditions d'occupation acceptables. Le Club de tennis de table ayant actuellement ses activités à cet endroit sera relogé dans la salle Isbanette qui sera aménagée en phase prioritaire.

La rénovation du bâtiment occupé par la Maison des Jeunes d'Evelette doit faire ensuite l'objet des travaux suivants :

- Placement d'un sol en bois adapté à la pratique de la danse
- Construction de réserves pour le matériel
- Placement d'une porte sectionnelle isolée ou d'un volet motorisé (pour permettre un accès direct dans la salle d'objets volumineux : palette de brasseur, podiums, décors,...)
- Travaux d'isolation thermique des façades
- Révision de la toiture
- Travaux d'électricité et de sanitaires
- Aménagement des abords pour accès PMR

L'objectif est de créer une infrastructure polyvalente destinée essentiellement aux manifestations et activités à vocation :

- ateliers musiques
- ateliers danse, théâtre, cirque
- ateliers d'expression artistique et de création de spectacle
- activités de la Maison des jeunes

Le projet vise l'aménagement :

- D'un lieu permettant aux jeunes (structurés ou non) de se rencontrer, de mettre en place des projets, de participer à des activités socio-culturelles et de bénéficier d'un encadrement dont l'objectif est de favoriser la participation, l'engagement et l'émancipation des jeunes.

La consultation a fait apparaître les éléments suivants :

Equipements requis	Activités existantes qui ne disposent pas d'un local adéquat	Activités qui pourront être créées
Podium démontable		Pièces de théâtre Local de répétition
Revêtement de sol adapté	Cours de danse	
Accès PMR	Pour toutes	

	activités	
Sonorisation		Concert classique Local de répétition

La Commune a la chance d'avoir sur son territoire une Maison des Jeunes reconnue par la FWB (càd un accueil libre pour les jeunes structurés ou non de l'entité). Le projet prévoit donc la recherche de solutions en collaboration avec la MJ d'Evelette, notamment de manière à la soutenir dans l'élargissement de ses activités sur tout le territoire communal, en tenant également compte des dynamiques des clubs de jeunes d'Haillet et de Jallet.

Cette Maison des jeunes permet aux Jeunes de l'entièreté de la commune d'Ohey mais aussi des villages voisins de participer à des activités qui leur sont réservées. Trois accompagnateurs y sont occupés (trois emplois).

Le projet s'intègre dans une réflexion plus globale, à savoir la politique de la jeunesse menée au niveau local.

Ce projet tiendra également compte de l'étude sociologique en cours, commandée par la MJ d'Evelette, sur le profil des jeunes Oheytois (aide à la définition des perspectives et du travail de terrain à mener).

Liens à faire :

FP n°6 lot 1 (Aménagement à Evelette d'une maison de l'Entité).
 FP n°17 lot 1 (Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette).
 FP n°4 lot 1 (Construction d'un centre d'interprétation de l'Arbre à Haillet)
 FP n°8 lot 1 (Soutien aux maisons des jeunes et aux jeunes non-structurés de l'ensemble du territoire pour le développement d'une politique communale de la jeunesse et ce, en collaboration avec la Maison des Jeunes d'Evelette ».
 FP n°10 lot 3 (Création d'un petit espace culturel en milieu rural, valorisation de « la Tourette » à Evelette).

Origine de la demande :

- La demande est issue des réunions de consultation villageoise, du travail du GT défi 3 et des acteurs locaux concernés par le sujet
- La CLDR, notamment suite à la visite de terrain du village d'Evelette
- L'ASBL Maison des Jeunes d'Evelette
- Les jeunes de l'entité d'Ohey de 11 à 20 ans

Justification du projet :

L'ASBL Maison des Jeunes d'Evelette est la seule association professionnelle développant un travail d'animation et d'éducation des jeunes sur le territoire de la commune d'Ohey. Elle est reconnue et subventionnée par la Communauté Française. Elle ne possède pas de

locaux spécifiques et adaptés à son travail. Elle partage avec l'école du village et le club de tennis de table, une petite infrastructure sportive construite en 1992.

Ce bâtiment ne possède pas de cave, ni de grenier. Les bureaux de la maison des jeunes ont été aménagés dans les vestiaires, pénalisant de ce fait le fonctionnement du club de tennis de table.

Elle est confrontée à devoir partager son outil de travail avec un club sportif (3 jours/semaine), avec l'école du village 1 à 2 jours/semaine. Le taux d'occupation de la MJ Evelette étant de 6 jours semaine à raison de 30 heures/semaine. Nombre de membres participants aux ateliers hebdomadaires : 256 en 2010.

Au fil des années la maison des jeunes d'Evelette n'a cessé de se développer.

Malgré une gestion rigoureuse de l'occupation du bâtiment, une partie des activités de la maison des jeunes se déroule à l'extérieur du bâtiment dans 2 vieux modules de chantier vétustes.

L'utilisation de la moitié de la cafétéria du tennis de table a été négociée, mais cet espace n'est pas disponible certains vendredis pendant le championnat féminin et les samedis pendant le championnat masculin.

Dans l'état actuel des choses, il n'est plus possible pour la MJE d'assurer le nombre d'heures de permanence imposées par le Décret Centre Jeune de la Communauté française.

De plus, il n'y a pas d'espace de rangement (les bureaux sont remplis, le WC handicapé aussi, la chaufferie, le couloir, une partie de la salle et le bus à l'arrière du bâtiment également).

Inconvénients majeurs : le coût annuel du chauffage électrique des modules, les infiltrations d'eau, le fait de devoir enlever le matériel après les activités et le ranger dans le bâtiment, le sentiment d'être dehors.

Ce projet, dans sa globalité, permet :

- Aux jeunes Oheytois de se retrouver dans des endroits « sûrs » (adaptés et sécurisés)
- D'éviter aux jeunes de se retrouver dans des endroits moins adaptés et moins commodes pour les riverains
- De créer de la cohésion sociale en incitant les jeunes à se retrouver
- De développer des activités et des projets socio-culturels avec les jeunes de l'entité d'Ohey
- De donner un « encadrement » aux jeunes ados et de les responsabiliser

Certaines activités à destination des jeunes de l'entité pourraient se dérouler à la Maison des Jeunes d'Evelette ainsi qu'au sein de la salle Isbanette et/ou du centre d'interprétation de l'Arbre mais également dans d'autres locaux/infrastructures communaux (présents dans les différents villages de l'entité : club des jeunes).

Localisation :

Rue du Tige à Evelette

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété :

Propriété communale

Tâches à réaliser :

- Définir une politique communale de la jeunesse avec l'ensemble des acteurs concernés (FP n°9)
- Mettre en place un GT (mission à définir au moment opportun) composé des acteurs de la jeunesse (càd les associations proposant des services et/ou activités à destination des 11-20 ans), les membres de la CLDR, ainsi que toute personne intéressée par le sujet) Conception du projet avec un auteur de projet suivant les besoins définis par la Maison des Jeunes et le GT
- Elaboration d'un mode de gestion et d'auto-financement en collaboration avec la MJ d'Evelette

Objectifs visés :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

- Objectif J : Localiser les équipements, les activités et l'habitat de manière à optimiser les déplacements
- Objectif N : Utiliser le bâti local inoccupé, réaffecter des bâtiments notamment agricoles
- Objectif U : Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie
- Objectif V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
- Objectif W : développer une politique culturelle
- Objectif Z : Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir

Programmation dans le temps :

Etude	2011-2012
Réalisation	2013-2014

Estimation globale du coût :

Investissements	Montant (HTVA)	Origine du financement
Honoraires auteur de projet +coordinateur + ingénieur 15% TVAC	21.420 € TVAC	UREBA (30%) et Commune (70%)
Rénovation bâtiment	142.800 € TVAC	UREBA (30%) et Commune (70%)
Total	164.220 € TVAC	

Programme de réalisation :

Pour Evelette :

- Désigner un auteur de projet
- Etudier de manière approfondie les travaux à réaliser afin de rendre le bâtiment conforme aux souhaits des utilisateurs et aux exigences légales
- Informer les utilisateurs, la CLDR et la population locale lors de l'étude et de la réalisation des travaux
- Faire exécuter les travaux nécessaires

Pour les autres villages :

Réflexion globale puis village par village.

Public : les jeunes de l'entité d'Ohey de 12 à 18 ans

Porteurs : la commune, l'asbl maison des jeunes d'Evelette

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

La mise en œuvre effective de la fiche-projet 1.9., à savoir le « Soutien aux maisons de jeunes et aux jeunes non-structurés de l'ensemble du territoire pour le développement d'une politique communale de la jeunesse et ce, en collaboration avec la maison des jeunes d'Evelette ».

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Réflexion en cours concernant la politique communale de la jeunesse, le devenir de la salle Isbanette, la construction d'une « Maison de l'Entité » et la construction d'un centre d'interprétation de l'arbre.

Enquête en cours pour la réalisation d'un diagnostic de l'offre et la demande quant aux activités jeunesse menées (et à mener) sur le territoire communal.

Programmation dans le temps :

Lot 1, 2012-2014

Les impacts du projet :Les impacts économiques

Par le développement de services et la réhabilitation de bâtiments communaux

Le développement de l'activité culturelle locale au sens large (par l'aménagement de lieux : site, local, bâtiment adaptés) aura un impact positif sur les associations locales et donc sur le commerce local.

Les impacts environnementaux

La délocalisation de certaines activités dans les villages et chaque action culturelle pourront être envisagées dans une optique durable (co-voiturage pour les activités, ...).

Les impacts sociaux

Par l'augmentation de l'offre de lieux conviviaux pour les jeunes et de la qualité de cette offre.

Le développement de l'action culturelle présente un impact positif pour l'identité villageoise et le renforcement du sentiment d'appartenance communal (partage de valeurs communes entre les acteurs du secteur de la jeunesse). L'impact social est donc réel. La convivialité sera renforcée.

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Indicateur	Cible	Source de vérification
La mise sur pied d'un GT composé des acteurs de la jeunesse	2 réunion min. /an Participation de plus de 50% de ses membres aux réunions	CLDR
L'aménagement de lieux adaptés aux activités du territoire	Min 1 lieu intérieur et 2 lieux extérieurs	Commune
La satisfaction des organisateurs et bénéficiaires des multiples activités organisées Adéquation des infrastructures utilisées, taux de fréquentation des activités, ...)	70% de satisfaction	Enquête réalisée par la CLDR auprès des jeunes de 11 à 20 ans mais également auprès des acteurs de la jeunesse
Le nombre de collaborations entre acteurs de la jeunesse	2 par an	MJE +Commune

L'augmentation du nombre d'activités jeunesse organisées à Ohey	1 par an	MJE +Commune
---	----------	--------------

Annexe (s) :

Vues 3D du bâtiment existant rénové



LOT 1 FICHE-PROJET 10

Préservation d'une zone humide et aménagement d'un espace vert public à Libois

Description du projet :

Ce projet consiste à aménager à Libois (Evelette) un espace vert public et une zone humide présentant un intérêt au point de vue biologique.

Le terrain concerné, au lieu-dit Pré-au-Pont, a été acquis par la commune en 2002 dans le but d'aménager un espace vert public. Il s'agit d'une prairie humide traversée par la Vyle et un petit ruisseau affluent (ruisseau Saint-Hubert). Il est situé au cœur du village, dans un site paysager intéressant : proximité de la chapelle de Libois, vue sur le château.

Un premier projet d'aménagement de parc paysager a été présenté en 2005, mais refusé par les habitants riverains.

Le PCDN d'Ohey, qui s'est vite rendu compte du potentiel de ce lieu, a proposé un aménagement favorable à la biodiversité.

Début 2009, deux prés fleuris (fleurs sauvages indigènes) ont été semés à l'est et au sud et un alignement de noisetiers de Byzance a été planté le long de la voirie sud à la demande des habitants.

Il y a environ trois ans, un curage effectué par la province a entraîné des désagréments au niveau de la Vyle : ralentissement du débit, envasement, eutrophisation... Une solution a été proposée pour stabiliser les berges et accélérer le débit : la pose de blocs de pierre (avec implantation d'une flore adaptée le long des berges. Suite à une rencontre sur le terrain avec les services provinciaux fin septembre 2010, une seconde solution, moins coûteuse, a été préférée par le Collège communal en sa séance du 8 octobre 2010 : la pose d'un clayonnage en azobé. Les travaux sur la Vyle seront effectués en 2011 par les services communaux en collaboration avec les services provinciaux.

Une réflexion concernant le type d'aménagement souhaité pour le terrain a été entamée par le service du développement durable de la commune et le groupe de travail Pré-au-Pont du PCDN. Cette réflexion a été élargie aux riverains qui souhaitent participer. L'objectif étant de créer au centre du petit hameau une zone de rencontre, de promenade et de loisirs tout en préservant l'aspect naturel du site. L'espace vert devrait comprendre différents éléments : une mare pour augmenter et préserver la biodiversité de cette zone humide, une zone de rencontre/jeu à l'ouest, plusieurs cheminements pour les différents usagers doux (promeneurs, personnes à mobilité réduite et cavaliers,..), quelques bancs (éventuellement de simples blocs de pierre), quelques arbres et arbustes de dimension limitée pour conserver l'aspect ouvert du site.

Origine de la demande :

La demande vient du Collège communal, des riverains et des membres du PCDN.

Les **personnes plus particulièrement concernées** par cet aménagement sont les riverains de Libois, les membres du PCDN, le GAL Tiges et Chavées, les habitants d'Ohey en général, les promeneurs, les cavaliers (projet situé sur une boucle de promenade du GAL), les touristes... L'aspect participatif sera assuré via la CLDR qui sera associée tout au long du processus lorsque c'est nécessaire, ainsi que via les riverains et les membres du PCDN.

Les **porteurs** du projet sont :

- Le Collège
- Le service communal des travaux
- Les services provinciaux (aménagement de la Vyle)
- Le service communal du développement durable
- Le groupe projet 3 Pré-au-Pont du PCDN
- Le groupe projet 4 mares du PCDN
- Le coordinateur du PCDN
- Le futur comité de gestion de l'espace vert (souhait émis par les riverains), relais entre les riverains et les services communaux pour la gestion et l'entretien du lieu.

Justification du projet (pourquoi est-ce déterminant ?) :

Selon le diagnostic du PCDR, paragraphe 6.11 synthèse des principaux problèmes et ressources spécifiques, on retrouve notamment les risques suivants :

- Bonne qualité du réseau écologique et du patrimoine naturel mais relative rareté
- Destruction de zones semi-bocagères et de vergers
- Pollution et canalisation de certains cours d'eau
- Régression des fonds humides

Ce projet permet de répondre à certains de ces risques :

- Réaménagement d'une zone potentiellement intéressante d'un point de vue écologique : mare, pré fleuri, insectes (papillons, libellules...), oiseaux (cigogne noire), ce qui permettra le développement du réseau écologique.
- Rétablissement du débit naturel de la Vyle en faveur de toute la faune et la flore qui y sont attachées ;
- Mise en valeur d'un patrimoine naturel et réappropriation d'un espace public par la population locale ;
- Sensibilisation des riverains et des habitants d'Ohey en général à la richesse de la nature et de la biodiversité locale et plus particulièrement à l'écosystème d'une zone humide.
- Augmentation de l'offre touristique : création d'un site où l'on peut se promener, observer la nature, se retrouver. Ce type d'endroits manque à Ohey qui compte pourtant plus de cents lits (gîtes, chambres d'hôtes...) et alors que la demande de la part des touristes est en constante augmentation.

Localisation :

La zone humide du Pré-au-Pont se situe au centre du hameau de Libois (Evelette)

Statut au plan de secteur :

Zone d'espace vert principalement et au nord, zone d'habitat à caractère rural à déclasser dans le futur en zone d'espace vert.

Statut de propriété :

Terrain communal

Tâches à réaliser :

- Travaux sur la Vyle
- Demande de permis d'environnement pour le creusement de la mare
- Creusement et aménagement de la mare
- Aménagement de la zone de rencontre/jeu
- Cheminements
- Bancs/pierres
- Plantations d'arbres et d'arbustes indigènes
- Aménagement du parcage aux alentours de la chapelle
- Gestion différenciée de l'espace vert, en collaboration avec le futur comité de gestion constitué de riverains du projet

Objectifs visés :

Ce projet répond aux objectifs suivants :

- Protéger et affirmer les paysages condruziens (**objectif C**)
- Protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité (**objectif D**)
- Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effet de serre et (réduction de la consommation énergétique, utilisation des énergies renouvelables et des matériaux locaux, traitement des eaux usées, recyclage des déchets,...) (**objectif M**)

Il répond par ailleurs aux défis n°1, 2 et 4, à savoir :

Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique

Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir.

Estimation globale du coût :

Investissements	Montant (HTVA)	Origine du financement
<i>Stabilisation des berges de la Vyle (2 x 150m)</i> azobé géotextile main d'œuvre (+/- 30€/homme/heure) véhicule de génie civil (+/- 30 €/heure)	3 538,75€ 232,00€ 1440 € 900 €	Budget communal ordinaire 2010 art. 766/12448 (réalisé) Budget communal ordinaire 2010 art. 766/12448 (réalisé) Budget communal à 100 % Développement rural à 80 % et commune 20%
Création d'une mare location pelleteuse avec un chauffeur (1 jour) Achat de tuyaux et accessoires divers pour les raccords Plantes aquatiques (2.5 à 6.2 €/pièce)	850 € 150 € +/- 400 €	Budget du GAL Tiges et Chavées (fiche environnement - creusement de mares) Budget communal à 20% + développement rural à 80%
Zone de rencontre/jeux Nivellement et profilage du sol (grue ½ journée)	+/- 750 €	Budget communal à 20% + développement rural à 80%
Cheminements en dolomie (+/- 15 € le m ²) 560 m ²	8400 €	Budget communal à 20% + développement rural à 80%
5 Bancs / pierres	?	Budget communal à 20% + développement rural à 80%
Plantations : 230 plants de haie (+/- 0.40 € pc) 3 fruitiers HT (+/- 20 € pc) Main d'œuvre (2 hommes pendant 8h)	92,00€ 60,00€ 480 €	Budget communal + semaine de l'arbre (RW)
<i>Total</i>	??	

Programme de réalisation :

Phase 1 :

- Aménagement de la Vyle en collaboration avec les services provinciaux
- Creusement de la mare et aplanissement de la zone de jeux
- Plantations d'arbres et de haies avec les riverains, dans le courant de l'année 2012

Phase 2 :

- Aménagement des chemins (avec extension d'un petit pont) et mise en place des bancs/pierres
- Aménagement de la mare (plantations) et des places de parking
- Mise en place de la gestion différenciée

Phase 3 :

- Gestion participative (comité de gestion) et différenciée de l'espace vert public.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Aménagement de l'espace vert public afin de justifier les subsides d'achat octroyés en 2002 par la Région wallonne à cette fin.
- Redressement du cours de la Vyle en collaboration avec les services provinciaux (préalable indispensable), gestionnaires du cours d'eau car le débit actuel cause un envasement et une eutrophisation, ayant un impact négatif sur la faune et la flore.

Etat du dossier :

- Pré fleuri déjà planté
- Matériaux pour la stabilisation des berges déjà acquis (service des travaux) et contacts avec les services provinciaux
- Trois réunions de consultation avec les riverains et les membres du groupe projet Pré-au-Pont du PCDN ont déjà été menées pour l'aménagement du site. Ce qui a permis de définir les principaux éléments du lieu (mare, aire de jeux, bancs/pierres, parking..)

Programmation dans le temps :

Fin 2010 - début 2011 :

- Réflexion du PCDN et de la commune sur l'aménagement du site avec consultation des riverains

2011 :

- Aménagement de la Vyle en collaboration avec les services provinciaux (juin)
- Creusement de la mare et aplanissement de la zone de jeux
- Plantations d'arbres et de haies avec les riverains (novembre)

2012 :

- Aménagement des chemins (avec extension possible d'un petit pont) et mise en place des bancs/pierres
- Aménagement de la mare (plantations) et des places de parking
- Mise en place de la gestion différenciée et plan de gestion

Les impacts du projet :

- Aspect social : ce projet permettrait de recréer un espace convivial au centre du hameau de Libois, un lieu de rencontre et de loisirs entre riverains.
- Aspect culturel : mise en valeur du patrimoine paysager et naturel, utilisation du lieu par les riverains pour des fêtes locales
- Aspect environnemental : l'aménagement veillera à préserver la nature et à encourager le développement de la biodiversité du lieu. Les aménagements et matériaux prévus (bancs en pierre, haies indigènes et mellifères...) veilleront à garder l'aspect naturel du lieu, et s'intégreront au mieux dans le paysage.
- Aspect économique : renforcement de l'attrait touristique de la commune qui compte de nombreux gîtes.

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

- Indicateurs de résultat :

Amélioration de la biodiversité : certaines espèces rares ont déjà été observées (cigogne noire, ...) avant l'aménagement, vérifier si elles sont encore présentes après l'aménagement, l'indicateur = la fréquence d'observation de l'espèce.

- Indicateurs de réalisation :

Nombre d'arbres plantés : 3 fruitiers

Nombre de plants de haie plantés : 210 plants

Plan d'aménagement avant et après le projet : 80% du total en 2013-2014

Annexe :

Plan d'aménagement réalisé en consultation avec les riverains et le groupe 3 du PCDN

LOT 1 FICHE-PROJET 11

Préservation et valorisation du patrimoine culturel immatériel

Description du projet :

Le projet consiste à valoriser de l'héritage culturel par la transmission de la connaissance, du souvenir tout en aidant à lutter contre l'isolement en développant les solidarités locales. Cela se concrétise par l'organisation d'activités dont le but est d'identifier et de valoriser le patrimoine immatériel de notre région au travers d'une politique de transfert de connaissance entre les générations.

Le patrimoine culturel immatériel tel qu'évoqué ici peut se décliner sous de multiples formes :

- Pratiques sociales et/ou rituelles.
- Expressions (orales reprises dans la langue, le récit, la chanson...)
- Connaissances lié par exemple à la nature : connaissances agricoles, météo, médicales
- Savoir faire (jardinage, cuisine)
- Espaces culturels (croyances et modes de vie)
- Arts d'interprétation à travers la musique, la danse, les spectacles, ...

-
Ce patrimoine est en principe transmis de générations en générations et procure un sentiment d'identité qui contribue à l'appartenance à un groupe et promeut la diversité culturelle. Dans un contexte de périurbanisation, qui se caractérise par des taux élevés d'entrée et de sortie d'habitants sur le territoire, cette transmission du patrimoine risque d'être fragilisée. Cela nécessite de ce fait la mise en place d'animations ciblées qui pourront faire appel à la musique, l'écrit, la photo, le dessin, le théâtre ou encore à l'audiovisuel. Pour se faire, un lieu de rencontre sera nécessaire tant pour la récolte de l'information que pour sa diffusion.

Origine de la demande :

A la demande de la CLDR

Justification:

Le diagnostic du territoire identifie non seulement une augmentation de la population avec une forte proportion de jeunes mais aussi une tendance au vieillissement de la population.

Par ailleurs, compte tenu du contexte de mondialisation actuel, il y a un risque de perte d'identité ou de repères. Or, la connaissance du passé pour appréhender le futur devrait être perçue non pas comme un repli sur soi ou sur son passé mais bien comme la préparation d'un meilleur devenir.

Des liens de solidarité peuvent également se tisser en créant un pont entre les générations (aînés/jeunes) via la communication du savoir et de la mémoire. Ce projet peut également contribuer à renforcer le lien social, par exemple dans le cadre d'animations menées pour favoriser l'accueil des nouveaux habitants.

Localisation:

Ce projet concerne l'ensemble du territoire communal. Une première porte d'entrée pourrait être celle des écoles et/ou des animations extra-scolaires, les échanges entre générations étant le point de départ de chaque démarche.

Statut au plan de secteur :

Pas d'application pour cette fiche projet.

Statut de propriété:

Pas d'application pour cette fiche projet.

Taches à réaliser:

- Identification et financement d'un animateur
- Définition des actions d'animation à mener (Exemples: Création d'une classe à l'ancienne: rencontre et discussions entre les aînés et les jeunes enfants des écoles pour que ces derniers se rendent compte de l'évolution du contexte scolaire à travers le temps - Création du potager intergénérationnelle: les aînés et les enfants des écoles cultivent ensemble les légumes du potager - Création d'un DVD de témoignage d'aînés et de jeunes, ...)
- Concrétisation des actions sélectionnées
- Evaluation

Objectifs:

Préserver l'identité rurale des hameaux et villages

Réponse aux défis 1 et 4

Développer une politique culturelle

Réponse aux défis 4 et 5

Recourir à la participation citoyenne, favoriser le lien social

Réponse aux défis 4 et 5

Lien avec les projets :

Lot 1 - projet 6 : mise en place d'infrastructure villageoise de soutien aux dynamiques locales et/ou aide à la mise en œuvre de dynamiques locales

Lot 3 - projet 10: création d'un espace culturel en milieu rural, valorisation de "La Tourette" à Evelette.

Lot 1 - projet 12 : développement d'une offre diversifiée extrascolaire (sport, culture, science, nature)

Estimation globale du coût :

Un animateur mi-temps	15.000,00 / an
Frais de fonctionnement	5.000,00/an
Frais d'animation	5.000,00/an

Programme de réalisation:

- Phase 1 : identification et financement d'un animateur
- Phase 2 : Diagnostic participatif des actions à mener (Rencontre avec les écoles, les acteurs de terrains, sensibilisation auprès des aînés, des parents et enfants, ...)
- Phase 3 : Concrétisation des actions
- Phase 4 : Evaluation

Éléments dont il faut tenir compte pour la propriété à accorder :

Le patrimoine culturel immédiat est vaste. Il faut se donner le temps de rencontrer les différents acteurs (aînés, enfants, parents, directions des écoles...) pour concrétiser l'un ou l'autre projet mais les phases 1 et 2 devraient pouvoir être activées relativement rapidement.

Programmation dans le temps:

Phase 1:	2012-2013
Phase 2:	2013-2014
Phase 3:	2014
Phase 4:	2015

Impacts du projet:

Economique	A priori, ce projet ne devrait pas avoir d'impact économique.
Social	La mise en place d'animations à caractère intergénérationnel contribue à favoriser le renforcement de la cohésion sociale du territoire.

Culturel	Ce projet comporte de par son essence même une dimension culturelle importante. Il conviendra d'être attentif à diversifier les différents modes de communication liés à ce projet, en valorisant des méthodes traditionnelles (comme la publication) et innovantes (comme les capsules internet).
Environnement	Ce thème peut être une source d'inspiration pour les animations prévues et contribuer ainsi à la poursuite d'autres objectifs, par exemple en termes de valorisation ou sensibilisation en lien avec la biodiversité.

Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

	Indicateur	Cible	Source de vérification.
Réalisation	Animateur	1 mi-temps gradué	CLDR + Commune
	Animations territoriales	3 animations /an	"Commission jeunesse" + Commune
Résultat	Public mobilisé	Une moyenne de 15 personnes par animation	"Commission jeunesse" + Commune
	Productions	Par an, au moins une production transmissible dans le temps (recueil, dvd, capsule, ...)	"Commission jeunesse" + Commune

LOT 1 FICHE-PROJET 12

**Développement d'une offre diversifiée extrascolaire
(sports, culture, sciences, nature)**

Description du projet :

L'accueil extrascolaire représente une partie non négligeable du temps des enfants de 6 à 18 ans : garderies, accueil extrascolaire du mercredi après-midi et des jours de congés, stages de vacances.

Cet accueil extrascolaire peut être orienté de telle manière à renforcer à la fois l'apprentissage des enfants et leur condition physique générale. Et ce par une offre diversifiée d'activités couvrant les domaines sportifs, de la culture, de l'art, des sciences, de la nature.

Pour parvenir à cet objectif, il s'agit de mener une étude des besoins, des opportunités et des activités pouvant être mises en place dans ce domaine, au regard de l'expérience acquise en Wallonie et à l'étranger. Cette étude servira de base à la définition d'une véritable stratégie d'accueil extrascolaire visant à l'épanouissement de l'enfant, tant physique qu'intellectuel et culturel et à un apprentissage diversifié. Cette stratégie fera l'objet d'un investissement tout particulier de la Commune.

L'accueil extrascolaire de la commune d'Ohey existe depuis cinq ans et couvre les « avant et après l'école », les journées pédagogiques, les mercredis après-midi, ainsi que certaines périodes des vacances scolaires.

Son objet est d'organiser l'occupation du temps libre de tous les enfants habitant la commune d'Ohey et fréquentant, ou pas, l'une des quatre écoles de l'entité. Ce programme est rendu accessible aux enfants de 3 ans à 12 ans (début de la scolarité et fin du cycle primaire).

Par 'occupation organisée', ce projet entend proposer des activités autonomes encadrées ainsi que des animations autant éducatives que culturelles ou sportives ; l'objectif est dès lors de solliciter simultanément l'apprentissage et l'éveil des enfants, encadré par un personnel communal contractualisé depuis un récent accord.

Origine de la demande :
GT défi4, CLDR, Parents d'élèves

Justification du projet :

Le diagnostic du territoire identifie l'augmentation de la population avec une forte proportion de ménages avec enfants. Ainsi, les ressources en termes de démographie révèlent un bilan migratoire positif dans les groupes de génération de moins de 40 ans : cet

indicateur affirme par conséquent le pouvoir d'attraction de la commune pour les familles avec enfants. Toutefois, l'étude relève certains problèmes liés au départ des personnes âgées de plus de 55 ans, tranche de la population correspondant au statut de grands-parents.

Par ailleurs, l'évolution de la structure familiale et les pratiques sur le marché du travail contribuent à soutenir la demande pour les animations de type extra-scolaire.

Par extension, de ces enjeux sociétaux apparaissent le besoin d'étendre l'activité des enfants afin de couvrir un maximum de leur temps libre et d'éviter l'occupation passive issue des nouvelles technologies telles que la télévision ou l'ordinateur.

Ainsi, ce projet peut contribuer à

- Epanouissement de l'enfant
- Utilisation du temps de l'accueil extrascolaire à des fins d'éducation, de sensibilisation, de formation
- Pratique du sport et santé
- Apprendre à vivre en groupe, à partager, à regarder, à observer tout ce qui nous entoure.
- Éveiller les sens de nos enfants d'une façon ludique et agréable tout en restant dans notre village...Ohey et ses alentours.
- ...

Localisation :

Les animations ont lieu à partir de l'école de Haillot. La commune organise un service de ramassage depuis chaque implantation de l'entité en vue de rassembler les enfants dans les locaux situés sur le site de l'école de Haillot. Il y a là l'espace nécessaire au rangement du matériel des activités, tandis que les animations s'organisent dans le réfectoire ou en extérieur. De plus, par l'intermédiaire du car communal et de son chauffeur, ce service a l'opportunité d'emmener les enfants aux quatre coins du village et d'en découvrir ses alentours. A titre d'exemple, sont organisés par le programme extrascolaire des visites à Ohey de la boulangerie Bodart, des Vergers d'Ohey, des Jardins de Vertumne, ou encore, en se déplaçant un peu plus loin, au Parc attractif reine Fabiola à Namur, au cinéclub à Andenne, au Parc Chlorophylle à Dochamps, et bien d'autres.

Dans une vision future et en considérant l'augmentation de la population, une révision logistique de l'utilisation des locaux sera nécessaire.

Statut au plan de secteur :

Zone équipement collectif

Statut de propriété :

La Commune est propriétaire des bâtiments.

Tâches à réaliser :

- Étude d'analyse prospective à un horizon de 10ans
Pour parvenir à cet objectif, il s'agit de mener une étude des besoins, des opportunités et des activités pouvant être mises en place dans ce domaine, au regard de l'expérience acquise en Wallonie et à l'étranger. Cette étude servira de base à la définition d'une véritable stratégie d'accueil extrascolaire visant à l'épanouissement de l'enfant, tant physique qu'intellectuel et culturel et à un apprentissage diversifié. Cette stratégie fera l'objet d'un investissement tout particulier de la Commune.
- Élaborer un cahier des charges pour l'étude, lancer un appel au marché, attribuer le marché, accompagner la réalisation de l'étude
- Définir une stratégie de diversification et de renforcement de l'accueil extrascolaire et développer les priorités de la stratégie définie.
- Il convient également de contractualiser les accueillants et de veiller aux engagements ponctuels d'animateurs spécialisés. Une à trois personnes sur chaque implantation est nécessaire pour l'accueil des enfants tous les matins et le soir.
- Diversifier les animations afin de favoriser l'éveil de chaque enfant. Collaborer avec différents acteurs, comme des moniteurs spécialisés, des asbl, etc. relevant des secteurs de la culture, du sport, des sciences et nature, etc....pour mettre en place des animations ciblées.
- Aménagement de l'accueil pour les enfants
Dans une structure adaptée et en fonction du résultat de l'étude à venir, procéder aux aménagements nécessaires au sein de l'école d'Haillot en prévoyant des espaces appropriés à chaque âge et activité. (coin dodo, coin dînette, jeux de société, etc.)
Espaces de motricité pour les petits et grands. (circuit dans les bois, VTT, acrobanches...)
- Édition d'un fascicule promotionnel & sa publication sur le site communale.
Ce fascicule contiendrait les différents points d'intérêts pour un public cible de 3-12ans.
On y inclurait toutes les activités proposées par les différents opérateurs de la commune et serait destiné à tous les habitants du grand Ohey.

Objectifs visés :

Défi 4 :

Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir et favoriser le développement d'activités sportives et culturelles

Objectif V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population

Objectif W : Développer une politique culturelle

Estimation globale du coût :

Investissements	Montant (HTVA)	Origine du financement
Frais /Personnel de coordination en 2010	20.904, 28€	ONE - Subside de coordination de 22016,00€ en 2010
Frais /personnel d'accueil 4x ½ temps	41.213,94€	Contrats communaux
Frais de personnel, animations, etc..	5.796,80€	ONE - Subside Opérateur en 2010 (varie suivant le nombre de présences aux garderies)
Matériel d'animations	5.000,00€	Subsides communaux
Collations et divers	7.044,00€	Participation des parents
Étude du projet	30.000,00€	PCDR
Total	109959,02€	
+Aménagement des locaux	+	+En fonction du résultat de l'étude

Programme de réalisation :

Phase1	Lancement de l'étude Poursuivre les animations actuelles
Phase2	Mise en place de nouvelles animations Aménagement de locaux en fonction de l'étude réalisée
Phase3	Évaluation

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Priorité à accorder :

Contenu du nombre d'enfants et de parents concerné par ce service, il est impératif de donner, dans les deux ans, une réponse adaptée aux besoins identifiés.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

En décembre 2005, l'One nous a octroyé l'agrément du programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance). Cet agrément n'est valable que 5 ans, et a été renouvelé en 2011.

La commune a également reçu l'agrément comme seul opérateur et reçoit les subsides pour l'accueil du mercredi après-midi, de 13h à 18h, les journées pédagogiques de 7h30 à 18h, l'accueil est également organisé tous les jours semaines dans les garderies des 4 implantations scolaires, Haillot, Perwez, Evelette et Ohey, de 7h à 18h, suivant la demande des parents.

18/02/2012

Cette subvention est calculée par l'ONE sur base du nombre d'enfants fréquentant par jour l'accueil.

Quelques activités déjà réalisées avec d'autres collaborateurs :
Collaboration l'asbl Triboulet Productions - Ana Belén Montreo & Françoise Albinovanus
Animations ponctuelles sur la terre plastic le mercredi après-midi à l'école d'Haillet
Collaboration avec l'asbl La Spirale de Natoye.
Animations ponctuelles autour de l'Arbre.
Engagement spontané d'animateurs spécialisés pour différents ateliers :
Théâtre, Cirque, Céramique, Maître-nageur, Psychomotricien, Marionnettes,...

Et aussi avec des liens d'autres Fiches du Projet

Lot 0 - Projet 17 :

Création d'un centre d'interprétation des terres plastiques et leur exploitation sur le Site de Ladrée

Collaboration l'asbl Les Tas Confut - Anne Mortiaux

Stage 'Terre Plastic' au site de Ladrée

Collaboration l'asbl Triboulet Productions - Ana Belén Montreo & Françoise Albinovanus

Stage 'La Magique alliance de la terre, de l'eau & de l'air au site de Ladrée

La Terre : L'argile est un matériau qui, comme l'eau, parle à chacun... Elle invite et sollicite à la fois les mains, les sensations, l'imaginaire, l'échange, l'envie d'extraire, de façonner, de modeler des formes, des reliefs jusqu'à des scènes de vie, des scénarios, des histoires... C'est à la fois un support et un matériau d'expression.

'La magique alliance de la terre, de l'eau & de l'air'

'Pourquoi ne pas « transformer » ce pré en atelier artistique et pédagogique, sorte de terrain d'aventure, d'exploration, de manipulation de la terre, d'expérimentation technique de construction en bois et en terre, de lecture et interprétation du paysage par le biais d'observation, de se donner les moyens de s'approprier un espace précis, de rêver et d'imaginer des interventions, constructions tout en découvrant, en respectant les spécificités du lieu, en fabriquant une dynamique et une discipline collective...'

Lot 2 - Projet 16 :

Développement de l'action culturelle locale ; renforcement des collaborations avec les centres culturels proches, voire (à terme) création d'un centre culturel local

Collaboration l'asbl Coala & le Centre Culturel d'Andenne

Cinémôme une fois par mois

Lot 1 - Projet 4 : Construction d'un centre d'interprétation de l'arbre

Lot 1 - Projet 21 : Analyse d'opportunité et d'aménagements d'aires de jeux

Lot 1 - Projet 14 ou 20 : Développement d'un bois didactique à Haillot

'La préservation de l'environnement et du patrimoine devient depuis quelques années un enjeu mondial, synonyme de responsabilité envers les générations futures.

Les richesses naturelles de la terre ne sont pas illimitées et des comportements, qu'ils soient le fait d'individus par la surconsommation d'énergie ou d'eau ou d'entreprises par la pollution des rivières les mettent en danger.

De même, le patrimoine mondial de l'humanité (monuments, paysages) constitue un héritage à protéger afin de le transmettre sans dégradation'.

(Extrait de Vie Publique)

Les enfants et les jeunes peuvent participer à beaucoup d'étapes dans un cycle d'un projet : conception, mise en route, planification, mise en œuvre, ...

Le travail avec les enfants est malgré tout un défi, mais il est essentiel de permettre aux enfants d'exprimer leurs points de vue et nous devons en tenir compte. Une telle collaboration est indispensable pour assurer un développement durable à tous les niveaux

Programmation dans le temps :

Phase1	2011/2013	Lancement de l'étude & poursuite les animations actuelles
Phase2	2012/2014	Mise en place de nouvelles animations & aménagement de locaux en fonction du résultat de l'étude.
Phase3	2015	Évaluation

Les impacts du projet :

Économique

Ce projet contribue à permettre l'accès au marché du travail aux deux parents de l'enfant.

Environnement

Les animations ayant pour objet l'environnement, participent à la sensibilisation et à la formation d'un public de jeunes enfants.

Social & Culturel

Les animations culturelles renforcent l'épanouissement des enfants.

Le côté social de l'accueil est la rencontre entre enfants en dehors des heures scolaires et sans discrimination et également entre parents.

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

	Indicateur	Cible	Source de vérification.
Réalisation	Animateur	2 animateurs par site	CLDR + Commune
	Animations	10 animations extra-muros / an	"Commission jeunesse" + Commune
Résultat	Public mobilisé	30 enfants inscrits	"Commission jeunesse" + Commune

Annexe (s) :
photos

LOT 1 FICHE-PROJET 13**Développement de services répondant aux demandes de déplacement des personnes en difficulté de mobilité****Description du projet :**

Le projet consiste à donner une palette de réponses diversifiées au déficit posé par la question de la mobilité des personnes confrontées à des difficultés de déplacement.

Plusieurs actions sont dès à présent mises en œuvre, en cours de concrétisation ou à l'étude.

Citons en particulier :

- Le service voiturage (mis en œuvre)

En 2005, le CPAS a lancé le projet de transport des personnes en difficulté en faisant appel à 3 ou 4 bénévoles avec une petite participation financière des personnes aidées (0,25 euro/km). Il s'agit d'un taxi social coordonné par les assistants sociaux et porté par des bénévoles.

Depuis mai 2010, dans le cadre du programme LEADER du GAL, l'asbl CAIAC a repris ce service de transport de personnes en difficulté pour améliorer encore l'organisation de ce service notamment en offrant une assurance aux chauffeurs bénévoles. La personne responsable coordonne l'offre et la demande en gérant les appels téléphoniques des demandeurs et les contacts avec les bénévoles disponibles sur Ohey, Gesves, Assesse. Le règlement de ce service de transport est repris en annexe. Actuellement, il y a 5 chauffeurs bénévoles sur Ohey, 6 sur Assesse et 2 à Gesves. Voici un aperçu des transports réalisés pour Ohey sur une période d'un an entre 2010 et 2011.

	Nombre de transports satisfaits sur Ohey Par mois	Nombre de transports médicaux sur Ohey Par mois
Mai 2010	17	7
Juin 2010	19	7
Juillet 2010	12	3
Août 2010	14	7
Septembre 2010	19	9
Octobre 2010	16	7
Novembre 2010	19	3
Décembre 2010	13	4
Janvier 2011	17	7
Février 2011	13	5
Mars 2011	20	7
Avril 2011	20	9

Les demandes pour ce type de service sont de plus en plus nombreuses et régulières. Il semble clair aujourd'hui que ce type de service réponde à un réel besoin qui devrait s'accroître encore, notamment en lien avec le phénomène de vieillissement de la population.

L'enjeu est à présent d'assurer la pérennité de ce service au-delà des fonds d'impulsion LEADER dont la fin est annoncée pour mars 2012. Ce point a déjà fait l'objet de discussions lors des réunions communes/CPAS.

- Partenariat avec Visiocom (en cours de concrétisation)

La Commune est en négociation avec la firme Visiocom pour pouvoir disposer gratuitement d'un véhicule portant les publicités d'annonceurs locaux et qui sera mis à la disposition des services communaux, du CPAS, voire d'autres structures suivant des modalités pratiques qui restent à définir à ce stade.

Divers transports à caractère social pourraient dans ce cadre être réalisés (consultations médicales, service blanchisserie, transport de dons alimentaires, ...).

Le projet devrait se concrétiser en 2012.

- Autres pistes (A l'étude)

D'autres pistes méritent certainement d'être analysées, en lien notamment avec la question plus générale de la mobilité douce, de l'intermodalité des transports et de l'offre des transports en commun dans cette zone.

Des initiatives se multiplient aussi dans d'autres communes sur cette thématique (système de covoiturage, projet pilote à Profondeville par l'asbl VAP, voiture à partager, ...). Il conviendrait d'analyser la pertinence de leur éventuelle concrétisation sur Ohey.

Origine de la demande :

La demande est issue des réunions de consultation villageoise, du travail du GT défi 2 et des acteurs locaux concernés par le sujet. Depuis 2006 déjà, le CPAS d'Ohey et d'autres acteurs sociaux locaux avaient constaté de nombreuses demandes de transport pour personnes âgées ou à mobilité réduites principalement.

Justification du projet :

Le diagnostic du territoire identifie les éléments suivants :

- Une population en augmentation, augmentation de l'espérance de vie et départ de la Commune des personnes ayant au-delà de 55 ans à cause du manque d'infrastructures
- Le coefficient de sénilité est en nette augmentation à Ohey depuis 2001 et dépasse même le coefficient de sénilité régional (157 contre 148 en 2005). Le coefficient de sénilité est le

rapport entre les personnes de plus de 60 ans et celles de moins de 20 ans. Il exprime le vieillissement de la population. La commune d'Ohey connaît donc un vieillissement accru de sa population depuis ces dernières années.

- Faiblesse voire absence de certaines lignes TEC et pas de service 105.

Le diagnostic participatif et les résultats d'une étude menée par Dexia pointent les constats suivants :

- Grande attente de la population vieillissante, notamment par rapport à de nouvelles formules de logements avec services.
- Prévision d'un net vieillissement de la population d'ici 2060 (A Ohey, augmentation de 59,3% des 80ans, au niveau de l'arrondissement : évolution de 85% des 65-79ans et de 165,2% des 80ans et + pour les 50 années à venir).
- Dépendance croissante des personnes âgées au niveau de la sécurité sociale
- Progression sensible des autres publics fragilisés face à la mobilité (dont les personnes seules, les ménages monoparentaux et les jeunes en recherche d'emploi, ...)
- Besoins de transporter matériel sportif ou autre dans milieux associatifs
- ...

Le public cible bénéficiaire est le suivant :

- Les personnes à revenus plus modestes comme les jeunes
- Les personnes à mobilité réduites
- Les personnes âgées
- Les familles monoparentales
- Les associations locales

Globalement, l'objectif visé est le maintien d'une certaine qualité de vie de ce public avec un impact sur la mobilité en permettant d'avoir accès à différents services en zones rurales. Ainsi, ce projet contribue à lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou des personnes à mobilité réduite, à empêcher la rupture de lien social des personnes âgées en leur permettant de garder des activités extérieures « courantes » et à faciliter les démarches administratives et/ou médicales des personnes ayant des difficultés financières.

Localisation :

service sur toute l'entité

Statut au plan de secteur:/

Statut de propriété:/

Tâches à réaliser :

- Organisation de la reprise de la gestion du service voiturage par les services communaux et/ou de CPAS
- Rendre opérationnel le projet Visiocom
- Analyser et développer le cas échéant d'autres projets liés à la mobilité pour ce public cible.

Il faut identifier clairement la(es) demande(s) de la population oheytoise et évaluer le fonctionnement des services existants afin de chercher les solutions les plus adéquates pour répondre aux besoins réels et analyser les opportunités de partenariats à mettre en place en fonction des budgets communaux.

Objectifs visés :

Ce projet répond aux défis suivants :

- DEFI 2 : adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique
- DEFI 3 : valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique
- DEFI 4 : porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

Ainsi qu'aux objectifs suivants :

- I : Développement des moyens de transport autres que la voiture individuelle
- M : Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effets de serre
- V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population

Estimation globale du coût

Sur base des informations données par l'asbl CAIAC, pour le service voiturage des aînés, la moyenne des frais globaux est estimée à 10000 euros par an pour 200 courses environ. Cela revient à 50 euros pour un transport avec l'accompagnement social.

Explications :

- Le temps de travail de la responsable par semaine est estimé à une demi-journée soit 105.33 euros/semaine x4 donc 421.32 euro par mois x12 >5055 euros par an
- Les frais de fonctionnement : environ 350 euros par mois (téléphone, déplacement...)
- Assurance annuelle pour 13 chauffeurs : 1700 euros /13 > 131 euros

Pour 5 chauffeurs oheytois >> 655 euros/an

Pour les autres pistes à creuser, il n'y a pas encore d'estimation financière à ce jour car elle dépend de l'étude de faisabilité en cours

Programme de réalisation :

PHASE 1. Evaluation et pérennisation du système de voiturage et lancement du projet visiocom

PHASE 2. Lancement des analyses de faisabilité pour les autres projets afin de consolider les services de mobilité

PHASE 3. Evaluation des différents services de mobilité mis en place

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Ce projet est mis en lot 1 compte tenu du fait que les financements LEADER arrivent à échéance au premier trimestre 2012. Par ailleurs, il y a une réelle demande d'aide dans ce domaine de transport et mobilité exprimée par la population oheytoise.

Etat du dossier :

- Le service voiturage est opérationnel depuis plusieurs années (2008 via CPAS puis mai 2010 via GAL-CAIAC jusque fin 2011). L'objectif est de maintenir le service rendu à la population mais il faudra voir quelle alternative prendre.
- Les contacts sont pris avec Visiocom pour mettre en place le service en 2012.
- D'autres pistes doivent être approfondies (possibilité de passer une convention avec la Croix-Rouge pour assurer les déplacements médicaux, évaluation de la demande au niveau associatif, ...)

Programmation dans le temps :

Pour la PHASE 1. Evaluation et pérennisation du système de voiturage : en 2011-2012

Pour la PHASE 2. Lancement des analyses de faisabilité pour les autres projets afin de consolider les services de mobilité : en 2012-2013

Pour la PHASE 3. Evaluation des différents services de mobilité mis en place : en 2014-2015

Les impacts du projet :

- *Impacts économiques* : maintien des commerçants oheytois car les personnes continuent à aller dans les petits commerces locaux (pharmacies, boulangerie, épicerie « chez Paulette » à Haillot mais aussi faciliter la remise à l'emploi des jeunes en facilitant leurs démarches)

- *Impacts environnementaux* : Tendance à réduire les déplacements individuels en favorisant le covoiturage et rationalisant la consommation de carburant

- *Impacts sociaux et culturels* :

Ce projet contribue à maintenir les personnes âgées à domicile, à lutter contre l'isolement en milieu rural, à favoriser l'intégration sociale, la cohésion sociale (des liens se créent entre personnes isolées, les familles monoparentales, les personnes âgées...) et au bon fonctionnement des activités associatives.

Les indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

1) Indicateurs de résultat

- le nombre de transports réalisés chaque mois : 20
- pourcentage de demandes de transport satisfaites : 80

2) Indicateurs de réalisation

- Un service voiturage
- Un véhicule Visiocom

Annexes :

Règlement du service de transport de personnes.

1. Le service de transport de personnes est un service de l'ASBL CAIAC réalisé dans le cadre du programme européen LEADER du GAL.

2. Le service de transport favorise les contacts entre personnes en organisant le déplacement d'individus. Ce faisant, il participe à la finalité sociale de l'ASBL qui est d'améliorer les relations et les aides entre les habitants dans les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey.

3. Ce service est réservé aux personnes résidant sur le territoire des communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey et qui ont des difficultés de déplacement. Les chauffeurs bénévoles sont domiciliés dans ces mêmes communes et leur réseau permet de venir en aide aux personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion et/ou dont l'habitation n'est pas ou peu desservie par les transports en commun. Le service s'adresse à tous, les enfants de moins de 12 ans devant être accompagnés d'un adulte. Le transport d'animaux est exclu.

4. Par déplacement, le nombre d'utilisateurs est limité à la capacité maximale pour laquelle le véhicule est assuré. En cas de déplacement de plusieurs utilisateurs, le tarif du déplacement ne sera réclamé qu'à un seul, que leur lieu de départ soit le même ou non. Libre à eux de se partager le coût de ce transport.

5. La demande de transport doit être introduite par un adulte au moins 72 heures à l'avance par téléphone à l'asbl CAIAC .

L'utilisateur spécifie à la chargée de mission :

- le jour et l'heure de départ ;
- le lieu de prise en charge et de retour ;
- la destination et le motif du déplacement ;
- le niveau de l'aide requise (degré d'autonomie de la personne) ;
- le temps d'attente éventuel prévu.

Pour l'inscription, la responsable se rend à domicile pour analyser la demande et expliquer le fonctionnement du service. (environ 1h/nouvelle inscription).

Les renseignements transmis à la chargée de mission sont bien entendus confidentiels.

La chargée de mission rappelle l'utilisateur et, dans la mesure des possibilités du service, lui indique le nom du chauffeur (si possible le plus proche du lieu de prise en charge) et l'heure à laquelle il viendra le chercher. La chargée de mission transmet le numéro de téléphone de l'utilisateur au chauffeur.

6. Le chauffeur bénévole utilise son véhicule personnel, en ordre d'assurance et de contrôle technique, pour effectuer ce service. Il autorise l'ASBL à conserver une copie de son permis de conduire, de son certificat de visite au contrôle technique et de sa carte verte d'assurance automobile. Il s'engage à ne pas consommer de boissons alcoolisées, de médicaments ou toute autre substance susceptible de perturber la bonne conduite du véhicule. Par ailleurs, il signe une convention avec l'ASBL CAIAC.

7. L'ASBL CAIAC souscrit les polices d'assurances destinées à couvrir les transports effectués par les chauffeurs bénévoles dans le cadre du service. Ces assurances couvrent :

- a) La responsabilité civile et la protection juridique de l'ASBL (et des bénévoles) ;
- b) Les accidents corporels dont les bénévoles seraient victimes pendant les activités de l'ASBL ou sur le chemin desdites activités ;
- c) Les dégâts matériels occasionnés à son propre véhicule lorsque le bénévole cause un accident et s'avère être en tort ou si son véhicule en stationnement est retrouvé endommagé. Cette assurance intervient à défaut ou après épuisement de l'assurance du bénévole et le montant de l'intervention est soumis à une franchise. Le bénévole transmet son numéro de plaque à l'ASBL, qui le renseigne à l'assureur.

Le chauffeur bénévole est couvert par ces assurances à condition que le transport ait été organisé par la chargée de mission. Tout transport qui ne l'aurait pas été ne sera pas assuré dans le cadre du service.

En cas d'accident, c'est l'assurance responsabilité civile du chauffeur, liée à son propre véhicule, qui sort ses effets en premier lieu. Le chauffeur s'engage à ne pas effectuer de recours à l'égard de son utilisateur, ni à l'égard de l'ASBL CAIAC. Il en est

de même pour l'utilisateur qui s'engage à ne pas recourir contre son chauffeur, ni contre l'ASBL CAIAC.

8. Ce service est réservé aux cas suivants :

- domaine administratif (notaire, avocat, maison communale, ...) ;
- domaine culturel (théâtre, conférence, ...) et sportif ;
- domaine achats divers (Namur, Ciney, Andenne, ...) ;
- domaine social (visite à un proche, événement familial, ...) ;
- domaine 'services' (coiffeur, correspondance bus ou train, ...).

Les demandes de transport pour motif médical et paramédical seront relayées, lorsque c'est possible, à la Maison Croix-Rouge de Belgique rive droite sauf pour Ohey

9. Le chauffeur bénévole s'engage à organiser ses déplacements de manière à prendre le chemin le plus court pour aller chercher le(s) bénéficiaire(s) et pour se rendre aux différents endroits demandés. Le barème applicable est de 0,30 € par km parcouru avec un montant minimum de 3 € à payer par transport.

Le tarif sera revu chaque année au 1er septembre.

La comptabilisation commence au lieu de départ du chauffeur bénévole (en principe son lieu de résidence) et se termine au retour à son domicile.

L'utilisateur paye la totalité de la somme en liquide au chauffeur au terme de sa mission. Celui-ci signe un reçu à l'utilisateur et complète sa feuille de route. Pour le 10 de chaque mois, le chauffeur transmet à l'ASBL CAIAC sa feuille de route et l'argent perçu au cours du mois précédent. CAIAC rembourse les indemnités kilométriques sur le compte bancaire des chauffeurs.

Sur Ohey, les chauffeurs déposent l'argent reçu et les feuilles de route au CPAS. La responsable du service se charge ensuite de comptabiliser les transports effectués et de calculer les indemnités à reverser aux bénévoles.

10. Un temps d'attente non prévu est toléré. Au-delà d'une demi-heure d'attente non prévue, le chauffeur n'est pas tenu d'attendre l'utilisateur. Si celui-ci souhaite se faire aider ou accompagner, il devra le demander à l'avance au chauffeur. Les frais de stationnement éventuels sont à charge de l'utilisateur. Les procès-verbaux relèvent de la responsabilité du chauffeur et sont donc à sa charge.

11. Le service d'accompagnement de personnes sera accessible du lundi au vendredi de 7h à 19h, exceptionnellement le week-end si les chauffeurs sont disponibles.

12. Une réunion d'échange est organisée tous les six mois à l'attention des chauffeurs bénévoles. Elle est le lieu où ils peuvent exprimer les difficultés qu'ils rencontrent et transmettre à la chargée de mission toute critique éventuelle ou demande exceptionnelle reçue dans le cadre de son service

LOT 1 FICHE-PROJET 14

Placement de panneaux signalétiques sur le terrain mentionnant le patrimoine naturel, bâti, paysager mais également les projets en cours

Description du projet :

Dans le prolongement de la démarche mise en place dans le cadre du Gal « Pays des Tiges et Chavées », il s'agit d'établir un réseau complet de panneaux signalétiques indiquant et explicitant les principaux éléments du patrimoine naturel, bâti et paysager oheytois de manière à valoriser ce patrimoine auprès de la population oheytoise et à le faire connaître des touristes fréquentant notre territoire. Ces panneaux sont aussi considérés comme un outil important pour renforcer l'attractivité de notre territoire au regard d'un tourisme rural en plein développement.

- Placer des panneaux signalétiques.
Ces panneaux valoriseront les éléments les plus remarquables du patrimoine naturel, bâti et paysager de la commune (identification visuelle + quelques mots de description). Ils pourront servir de support à des visites guidées. Ils veilleront à proposer une information claire et synthétique, mais aussi à être résistants (risques de dégradation) et placés de manière parcimonieuse (pas de gaspillage ni de disproportion). Une cohérence visuelle du balisage devra être assurée, au niveau de toute l'entité.
- Développer une information détaillée et permanente sur le patrimoine local, accessible via le site internet de la commune. Il s'agira de rendre accessible, via le site internet de la commune, diverses informations relatives au patrimoine (inventaires, descriptifs, plans, photos, témoignages, etc). Cette information a l'avantage d'être complète et permanente

Origine de la demande :

GT défi 1, CLDR, Syndicat d'initiative, PCDN

Justification du projet :

Le diagnostic identifie une dynamique touristique certaine et le besoin de mieux valoriser les atouts de la commune en la matière. Par ailleurs cela permettra de conscientiser les oheytois en plus des touristes à la valeur du patrimoine local participant ainsi à renforcer le sentiment d'identité.

Localisation :

Les panneaux seront placés de manière parcimonieuse à proximité de certains éléments choisis du patrimoine communal. Ils seront placés sur le territoire public.

Dans le cadre du projet du GAL, 6 emplacements ont déjà été identifiés :

- Place communale de Haillet (départ de promenade équestre)
- Au pied du Tilleul de Haillet
- Rue de Reppe pour mener aux étangs
- Goesnes
- Hodoumont
- Libois (zone pique-nique)

La localisation précise des autres panneaux reste à définir (en lien avec l'inventaire du petit patrimoine à recevoir).

Statut au plan de secteur :

En dehors des panneaux identifiés dans le cadre du GAL, le statut au plan de secteur reste à définir.

Statut de propriété :

Les panneaux seront placés sur le territoire public.

Tâches à réaliser :

- Définir le nombre total de panneaux en fonction des éléments du patrimoine que l'on souhaite mettre en valeur.
- Elaborer le contenu informatif et les éléments du panneau signalétique
- Passer un marché public pour la réalisation et la confection des panneaux
- Placement des panneaux par le service des travaux de la commune.

Objectifs visés :

- Défi 1 : Gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique.
- Défi 3 : valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique
 - Objectif B : préserver l'identité rurale des hameaux et villages
 - Objectif E : Développer et professionnaliser un tourisme doux « vert » intégré
 - Objectif Q : Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse
 - Objectif W : développer une politique culturelle

Estimation globale du coût :

Investissements	Montant (HTVA)	Origine du financement
6 panneaux	5000 €	GAL
18 panneaux (option 1) 50 panneaux (option 2)	18.000€ 50.000€	Fonds propres+Développement rural
Total option 1 Total option 2	23.000€ 55.000€	

Programme de réalisation :

- Phase 1 : pose des panneaux du GAL
- Phase 2 : définition du réseau complet de panneaux
- Phase 3 : réalisation du réseau complet de panneaux

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Compte tenu du fait que ce projet est déjà en cours de réalisation via le GAL, il semble important et cohérent que sa mise en œuvre finale puisse avoir lieu dans les deux ans à venir.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Concernant les panneaux à placer dans le cadre du GAL, la localisation a été définie et le marché est en cours. Pour les autres panneaux, l'avancée dépend de celle d'autres projets comme par exemple le relevé exhaustif du petit patrimoine qui mérite une mise en valeur particulière au travers de ces panneaux.

Les impacts du projet :

Economique	Ce projet contribue à valoriser les atouts touristiques de la région et soutient ainsi ce secteur économique
Social	Les actions prévues sont accessibles et ouvertes à tous par ailleurs des animations ponctuelles pourront être mise sur pieds et contribueront à créer le lien social
Culturel	Ce projet participe évidemment à la valorisation de la culture régionale et comporte par exemple une importante dimension historique
Environnemental	Ce projet participe à la valorisation du cadre de

	vie des habitants et contribue à une démarche générale de respect de l'environnement
--	--

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Réalizations	Pose des 6 panneaux du GAL
	Pose des panneaux supplémentaires par la commune (18)
Résultats	Création d'une boucle qui relie les panneaux
	Une balade thématique avec au moins 15 participants

Annexe(s) :

LOT 1 FICHE-PROJET 15

Développement d'un bois didactique à Haillet

Description du projet :

Comme son nom l'indique, le bois de Haillet est situé dans le village de Haillet. Sa superficie est de l'ordre de 60 hectares. Depuis peu, la commune d'Ohey a décidé de remettre ce bois au public. Il est donc ouvert à tous. Même les locations de chasse n'existent plus. Il faut encore préciser que le bois de Haillet possède la certification PEFC (le Programme Européen des Forêts Certifiées). Ce certificat reconnaît que la méthode de gestion appliquée entre bien dans les conditions de gestion durable de la forêt.

De plus, le PCDN de la commune possède un groupe de travail spécifique au bois d'Haillet. C'est à l'origine de celui-ci que l'idée de l'aménager est née. En effet, l'objectif en ce temps, était d'exploiter ces lieux ouverts au public pour s'en servir comme moyen de sensibilisation.

Ce bois possède un passé historique particulier. Il représente une portion de l'ancienne forêt d'arche dont l'exploitation était confiée aux chanoinesses d'Andenne. L'utilisation du bois était alors réservée en grande partie pour la construction de maisons et pour le bois de chauffage. Enfin, le bois regorge d'une biodiversité intéressante tant au niveau de la flore que de la faune.

Une partie du sentier a déjà été matérialisée lors de l'opération « été solidaire » en 2004. Des jeunes adolescents engagés et rémunérés par la commune ont été chargés d'implanter des grands panneaux didactiques et des supports de balises en prévision de la réalisation du parcours. Suite à cette opération, une carte topographique reprenant le tracé a été réalisée. Celle-ci reprend la boucle « trou du loup » et la boucle « trou du prêcheur ».

Le projet consiste à mettre en œuvre une série d'outils didactiques qui intègrent les composantes suivantes :

- la sensibilisation et l'information du public par rapport aux thèmes abordés ;
- l'utilisation du thème des insectes et des peurs qui y sont liées ;
- l'exploitation de la toponymie des lieux pour créer un fil conducteur le long du sentier ;
- l'exploration des fonctions de la forêt ;
- l'approche des mystères de la forêt (contes et légendes) ;
- la possibilité de fournir des compléments d'information en fonction de la demande (création d'un topo-guide et d'un dossier didactique) ;
- répondre à des demandes variées provenant du public (visites guidées, promenades à thèmes, veillées contes...)

- permettre l'accueil d'un public multiple en nombre, en âge, en mobilité et en capacité ;
- permettre l'accueil de groupes scolaires.

Il existe déjà 5 panneaux didactiques sur le parcours. Il est à signaler qu'au vue des thèmes à aborder (les insectes en général, les insectes de la mare, ceux du sol, la forêt, les lichens...), une quantité importante de supports est indispensable. Pour cela, l'achat de 6 nouveaux panneaux est prévu. L'objectif est de les positionner aux endroits stratégiques (zones humides, arbre mort...) et de les répartir correctement tout le long du sentier.

Deux mares ont été réalisées dans le cadre du GAL en 2011 pour mettre en évidence la faune et la flore particulière qui peuvent s'y développer.

L'aménagement d'une zone de bivouac est également évoqué pour permettre d'accueillir des groupes de personnes désirant implanter leur tente soit au sol soit en l'air. Cette zone nécessite peu d'aménagement. La surface proposée se situe à proximité de la zone d'accueil car une aire appropriée existe déjà. De plus, elle est facile d'accès et elle permet un chargement et déchargement de matériels relativement aisé.

Afin de faciliter l'accès aux usagers et en particulier aux personnes à mobilité réduite, il est indispensable de réaliser quelques travaux dont l'objectif est de rendre le sentier praticable.

Origine de la demande :

- CLDR et groupes de travail qui y sont liés
- PCDN
- Collège communal

Justification (pourquoi est-ce déterminant ?) :

Le diagnostic du territoire identifie la multitude de petites zones boisées et de plans d'eau. Par ailleurs, le bois d'Haillet est en zone centrale, zone de haute valeur biologique. D'autre part le territoire offre un potentiel touristique diversifié qui peut déboucher sur la création d'emplois (guide nature, animateur, contes, ...).

Localisation :

Bois d'Haillet

Statut au plan de secteur :

Zone forestière (majoritaire) et zone d'habitats à caractère rural à la marge.

Statut de propriété :

Administration communale

Tâches à réaliser :

Parallèlement au développement du projet du centre d'interprétation de l'arbre, les tâches suivantes sont à réaliser :

- Passer un marché de scénographie pour assurer une cohérence entre les différents outils didactiques prévus et à implanter dans le bois
- Passer un marché pour la mise en œuvre des infrastructures didactiques sur base des recommandations reçues.

Objectifs visés :

Ce projet contribue à la poursuite des objectifs suivants :

- Objectif D : protéger les biotopes, les ressources en eau et augmenter la biodiversité
- Objectif E : développer un tourisme doux « vert » intégré
- Objectif Q : développer une économie rurale dynamique autour d'une image de marque porteuse
- Objectif W : développer une politique culturelle
- Objectif X : informer, communiquer, échanger

Estimation globale du coût :

	Montant htva
Scénographie	45.000 €
Infrastructures didactiques	100.000 €
Total TVAC	175.450 €

Programme de réalisation :

Phase 1 : étude scénographique

Phase 2 : implantation des infrastructures didactiques

Phase 3 : communication et promotion

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Ce projet est en lien directe avec celui du centre d'interprétation de l'arbre qui fait partie intégrante du lot 1 et il paraît donc important et cohérent de mener les deux projets de concert.

Etat du dossier :

Une étude a été réalisée par un étudiant en agronomie dans le cadre de son mémoire. Un devis complet des infrastructures a déjà été sollicité et obtenu.

De plus les chemins de promenade sont déjà tracés, les panneaux didactiques ont été placés et deux mares ont été creusées.

Programmation dans le temps :

Phase 1 : étude scénographique : 2012 - 2013

Phase 2 : implantation des infrastructures didactiques : 2014

Phase 3 : communication et promotion : 2014 - 2015

Les impacts du projet :

Economique	Ce projet contribue à valoriser les atouts touristiques de la région et soutient ainsi ce secteur économique
Social	Les actions prévues sont accessibles et ouvertes à tous par ailleurs des animations ponctuelles pourront être mise sur pieds et contribueront à créer le lien social
Culturel	Ce projet participe évidemment à la valorisation de la culture
Environnemental	Ce projet participe à la valorisation du cadre de vie des habitants et contribue à une démarche générale de respect de l'environnement

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Réalisations	Une étude scénographique
Résultats	10 infrastructures didactiques
	4 animations (une par saison) avec un minimum de 30 participants (par exemple dans le cadre de l'accueil extra-scolaire

Annexe (s) :

LOT 1 FICHE-PROJET 16

Analyse d'opportunité et aménagement de plaines de jeux

Description du projet :

Analyser les différentes opportunités d'aménagements d'aires de jeux sur le territoire de la commune d'Ohey en vue de remplacer les aires de jeux existantes qui ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur actuellement.

Par cette analyse, il sera possible d'établir un planning de réalisation succinct des différentes aires de jeux en fonction de la situation, de la population par village, etc. Il sera également possible de budgétiser globalement le coût total de la réalisation de nouvelles aires de jeux.

Origine de la demande :

CLDR, groupe de travail et collègue.

L'origine de la demande concernant les aires de jeux provient d'un rapport signalant que les aires de jeux existantes ne répondent plus aux normes en vigueur. Les usagers des aires de jeux sont donc en demande de nouvelles infrastructures de ce type car elles sont en général situées à des endroits fréquentés de la commune (écoles, terrains de sports, bois, ...)

Justification du projet :

Le diagnostic du territoire identifie notamment une augmentation de la population et du nombre de familles avec enfants.

Les aires de jeux existantes sur le territoire communal ne répondant plus aux normes légales en vigueur, nous pouvons considérer que la Commune d'Ohey ne possède à l'heure actuelle plus d'aires de jeux.

Localisation sur le territoire communal :

Voici les adresses de sites actuels :

- Coin des Macrales - près de l'école - 5350 Evelette
- Eglise de Perwez - Rue Curé Binet - 5352 Perwez
- Ecole d'Ohey - Rue de Reppe - 5350 Ohey
- Crèche d'Ohey - Place Roi Baudouin - 5350 Ohey
- Barbecue d'Haillet - Route d'Andenne - 5351 Haillet
- Barbecue d'Ohey - Rue Bois d'Ohey - 5350 Ohey

- Football d'Evelette - Rue Saint Donat - 5350 Evelette
- Pilori de Goesnes - Rue du Pilori - 5353 Goesnes
- Ecole d'Haillet - Rue de Nalamont - 5351 Haillet
- Triplette de Haillet - Rue de Nalamont - 5351 Haillet

Statut au plan de secteur et de propriété :

Dénominations	Adresse	Statut au plan de secteur	Statut de propriété
Eglise de Perwez	Rue Curé Binet 5352 Perwez	Zone d'habitat à caractère rural	Commune d'Ohey
Ecole d'Ohey	Rue de Reppe 5350 Ohey	Zone d'habitat à caractère rural	Commune d'Ohey
Crèche d'Ohey	Place Roi Baudouin 5350 Ohey	Zone d'habitat à caractère rural	Commune d'Ohey
Barbecue d'Ohey	Rue Bois d'Ohey 5350 Ohey	Zone forestière	Commune d'Ohey
Football d'Evelette	Rue Saint Donas 5350 Evelette	Zone Agricole	Fabrique d'Eglise
Coin des Macrales Ecole d'Evelette	Rue du Bati 5350 Evelette	Zone d'habitat à caractère rural	Commune d'Ohey
Pilori de Goesnes	Rue du Pilori 5353 Goesnes	Zone d'habitat à caractère rural	Privé (Collinge - Lallemand)
Ecole d'Haillet	Rue de Nalamont 5351 Haillet	Zone de services publics et d'équipements communautaires	Commune d'Ohey
Triplette d'Haillet	Rue de Nalamont 5351 Haillet	Zone de services publics et d'équipements communautaires	Commune d'Ohey
Barbecue d'Haillet	Route d'Andenne 5351 Haillet	Zone forestière	Commune d'Ohey

Tâches à réaliser

- Rédiger d'un cahier des charges visant la création de nouvelles aires de jeux
- Organiser une réunion avec les autorités subsidiantes de la Région Wallonne.
- Démonter les aires de jeux existantes sur les différents sites.

- Lancer une procédure de marché public
- Procéder au choix de la société de fourniture d'aires de jeux
- Débuter les travaux de réalisations des aires de jeux
- Procéder à un nettoyage complet des abords des aires de jeux avant leurs ouvertures au public
- Ouvrir l'accès aux aires de jeux au public

Objectifs visés

Munir chaque village oheytois d'une aires de jeux destinées aux enfants et permettant le rassemblement des citoyens.

Ceci correspond à l'objectif V : créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population.

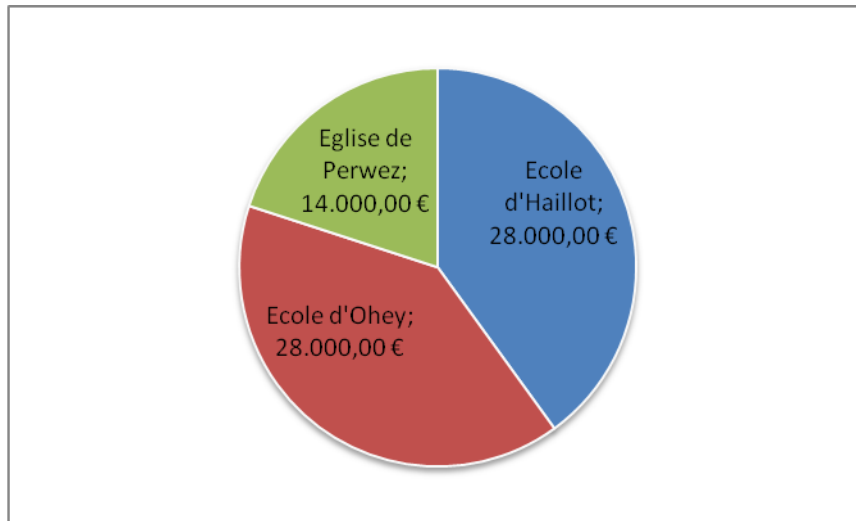
Estimation globale du coût :

En fonction de la situation des différentes aires de jeux, il est possible de les regrouper en 3 catégories de priorité allant de 1 à 3 (1 étant la priorité la plus importante). Dès lors il est possible d'avancer un montant prévisible pour la réalisation d'une aire de jeux par catégorie.

Dénominations	Adresse	Catégorie	Budget estimé
Eglise de Perwez	Rue Curé Binet 5352 Perwez	2	14.000 €
Ecole d'Ohey	Rue de Reppe 5350 Ohey	1	28.000 €
Crèche d'Ohey	Place Roi Baudouin 5350 Ohey	2	14.000 €
Barbecue d'Ohey	Rue Bois d'Ohey 5350 Ohey	3	7.000 €
Football d'Evelette	Rue Saint Donas 5350 Evelette	3	7.000 €
Coin des Macrales Ecole d'Evelette	Rue du Bati 5350 Evelette	1	28.000 €
Pilori de Goesnes	Rue du Pilori 5353 Goesnes	2	14.000 €
Ecole d'Haillet	Rue de Nalamont 5351 Haillet	1	28.000 €
Barbecue d'Haillet	Route d'Andenne 5351 Haillet	3	7.000 €
TOTAL			147.000 €

La triplète d'Haillet est considérée comme une aire de jeux mais ne demande pas ou très peu d'investissement car elle ne comprend que des plateaux sportifs simples tels que panneaux de basket, buts de mini football, filet de tennis, filet de volley. Un budget limité pourrait être accordé par l'Administration Communale en 2012 en vue de la réfection des accessoires présents sur place.

Une somme de 70000 € est prévue au budget 2011 de l'Administration Communale d'Ohey. Avec une telle somme, il est envisageable de créer 2 aires de jeux que l'on peut considérer comme prioritaire (proximité école - centre sportif par ex.) et 1 aire de jeux secondaire ('petit' village comme Perwez par ex.)
Il pourrait être envisagé de répartir la somme totale comme suit :



Programme de réalisation :

- Rédaction du cahier des charges
- Rencontre avec le pouvoir subsidiant
- Appel d'offres
- Attribution
- Dépôt de la demande de subvention
- Début des travaux dès accord de subvention

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

La mise aux normes de sécurité des aires de jeux justifie le fait que ce projet soit mis en lot 1.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Les aires de jeux communales actuelles sont toutes déclassées. Il a été demandé aux services des travaux de démonter les engins afin de réduire les risques d'accidents.

Un cahier de charge a été rédigé et des firmes consultées.

L'attribution d'un premier marché de deux aires de jeux est prévu fin 2011.

Programmation dans le temps :

- Rédaction du cahier des charges - Juillet 2011
- Rencontre avec le pouvoir subsidiant - Aout 2011
- Appel d'offres - Aout 2011
- Attribution - Décembre 2011
- Dépôt de la demande de subvention et début des travaux dès accord de subvention - 2012

Les impacts du projet :

- Économique : les commerces situés aux alentours des aires de jeux pourraient obtenir une clientèle de passage (boissons, snacks,).
- Environnemental : il faudra veiller à utiliser des matériaux respectueux de l'environnement pour les équipements. Il sera également important de veiller à l'entretien des alentours des aires de jeux afin de minimiser les déchets.
- Social : l'impact social sera important car une aire de jeux constitue un point de ralliement pour les enfants accompagnés de leurs parents. Des échanges auront donc lieu à ces différents endroits et favoriseront les rencontres entre les Oheytois.
- Culturel : pas d'application

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

1. Indicateurs de résultat :

Idéalement, il faudrait avoir une estimation de la fréquentation des aires de jeux par le public cible mais cette donnée semble particulièrement difficile à donner compte tenu d'un grand nombre de variables.

2. Indicateurs de réalisation (liés au projet) :

- Création d'une aire de jeux par village

Annexe (s) :

/

LOT 1 FICHE-PROJET 17

Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette à Evelette

Description du projet :

Ce projet fait partie d'un projet global lequel comprend trois implantations complémentaires situées dans le village d'Evelette.

Cette salle appelée Isbanette est un projet soutenu depuis de nombreuses années par les habitants. Il consiste en la transformation avec extension d'un bâtiment existant situé en coeur de village pour y abriter des activités destinées aux habitants, à l'école du village et aux associations.

Cette salle sera une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités scolaires d'une part, des activités sportives d'autre part et des activités sociales ou festives mais de manière générale des activités d'ampleur limitée.

Les habitants ainsi que la Commune souhaitent qu'une attention particulière soit portée à l'accessibilité aux PMR, aux aspects du développement durable et à l'intégration architecturale de la rénovation du bâtiment dans le cœur du village. Les porteurs du projet souhaitent que la rénovation effectuée sur le bâtiment respecte l'authenticité et les caractéristiques patrimoniales de celui-ci.

Les habitants préconisent également une gestion participative, avec la mise en place d'un comité de gestion, qui entamera une réflexion sur le futur financement des frais de fonctionnement de la salle et sur sa polyvalence. Pour ce faire, le futur comité de gestion devra se doter d'outils pour maîtriser la gestion et la planification des réservations. En effet, les habitants ont la volonté que cette salle soit destinée en priorité à des activités destinées aux habitants d'Evelette, au club de tennis de table actuellement implanté dans la Maison des Jeunes de même qu'aux activités scolaires complémentaires de l'école d'Evelette et notamment les cours de gymnastique qui nécessitent actuellement le déplacement des enfants en autocar. Les habitants veulent que cette salle participe à la vie du village et accueille des activités renforçant les liens entre les habitants. Etant donné son implantation, cette salle sera réservée à des activités ne présentant pas de nuisances en termes de bruits et parcage.

Plus concrètement,

Le projet consiste à revoir la structure du bâtiment et à aménager l'espace intérieur en fonction des besoins décrits par les habitants lors du groupe de travail consacré à ce projet. Actuellement, le bâtiment est composé d'un grand volume en pierre de taille (de 1910) qui offre un espace intérieur d'environ 140 m² ainsi qu'une cuisine, un bar, une réserve, une chaufferie et des sanitaires dans des annexes latérales plus récentes mais non appropriées. La structure du bâtiment est conforme au bâti traditionnel condruzien par sa

volumétrie, ses proportions et ses matériaux (à part ses annexes à toiture à faible pente).

Le projet prévoit :

- la démolition des annexes inappropriées aux fonctions et la construction de nouveaux locaux sanitaires et techniques
- le remplacement du toit : la charpente est vermoulue
- l'ouverture de nouvelles portes d'entrée (depuis l'école et depuis la rue)
- l'agrandissement de l'espace pour l'activité de tennis de table
- la mise aux normes de sécurité : les exigences incendie ne sont plus respectées et d'importantes fissures sont apparues
- la mise aux normes pour l'accès aisé aux personnes à mobilité réduite
- une meilleure acoustique
- une meilleure utilisation de l'énergie : la réhabilitation de la salle doit se faire dans un souci d'économie d'énergie (principalement de chauffage). Cela passe par l'amélioration de son enveloppe. Le remplacement obligatoire du toit est par exemple l'occasion de réduire considérablement les pertes thermiques par une isolation renforcée (le toit n'est pas du tout isolé actuellement). Outre la protection de l'environnement, cela a une influence directe sur la rentabilité et donc sur la viabilité de la salle à long terme car la consommation de chauffage constituait par le passé la charge la plus importante de la salle. L'éclairage, dans une moindre mesure, sera économique au vu des nombreuses activités organisées en soirée. Ces problématiques doivent être intégrées prioritairement au projet car une salle énergivore est condamnée à court terme, la rentabilité étant déjà difficile à obtenir tout en garantissant la possibilité d'accès à tous financièrement
- le remplacement des techniques : électricité, chauffage, ventilation, sanitaires, équipements de cuisine
- un équipement approprié des locaux en regard des occupations effectives
- des occupations complémentaires dans le temps et dans les capacités d'accueil : l'école d'Evelette en semaine et en journée, le club de tennis de table certains soirs et le samedi, les habitants en soirées et le dimanche.

La consultation a fait apparaître les éléments suivants :

Equipements requis	Activités existantes qui ne disposent pas d'un local adéquat	Activités qui pourront être créées
Tables et chaises Bar Sanitaires/WC	Fêtes familiales Remise des prix de l'école Souper du comité de parents de l'école Accueil funéraires Fête des grands-parents de l'école Fête de l'école	Rencontre débat Ateliers intergénérationnel Dégustation de produits du terroir Soirées ou après-midi jeux de société expositions fancy-fair

		Activités pour les aînés
Insonorisation	Pour toutes les activités	
Eclairage	Pour toutes activités	Club de tennis de table
Ventilation	Salle de gym pour l'école	Cours de gym pour adultes Club de tennis de table
Espace enfant adjacent	Pour toutes activités	
Acoustique	Remise des prix de l'école	Activités scolaires
Rangement	Salle de gym	Activités pour les aînés Club de tennis de table
Cuisine et vaisselle	Fêtes familiales Souper du comité de parents de l'école Accueil funérailles Repas pour l'enterrement de la fête du village	Atelier intergénérationnel (cuisine) Dégustation de produits du terroir Fancy fair Activités pour les aînés
Matériel de gymnastique et de psychomotricité	Salle de gym pour l'école	Cours de gym pour adultes
Armoires	Salle de gym pour l'école	Activités scolaires Activités pour les aînés Club de tennis de table
Douches et vestiaires	Salle de gym pour l'école	Camps louveteaux Cours de gym pour adultes Club de tennis de table
Cimaises/panneaux	Activités scolaires	Fancy fair
Accès PMR	Pour toutes activités	
Sonorisation	Fêtes familiales Remise des prix de l'école Souper du comité de parents de l'école Fête des grands-parents de l'école	

Liens à faire :

FP n°6 lot 1 (Aménagement à Evelette d'une maison de l'Entité).
 FP n°9 lot 1 (Rénovation de la Maison des Jeunes à Evelette).

FP n°4 lot 1 (Construction d'un centre d'interprétation de l'Arbre à Haillot)

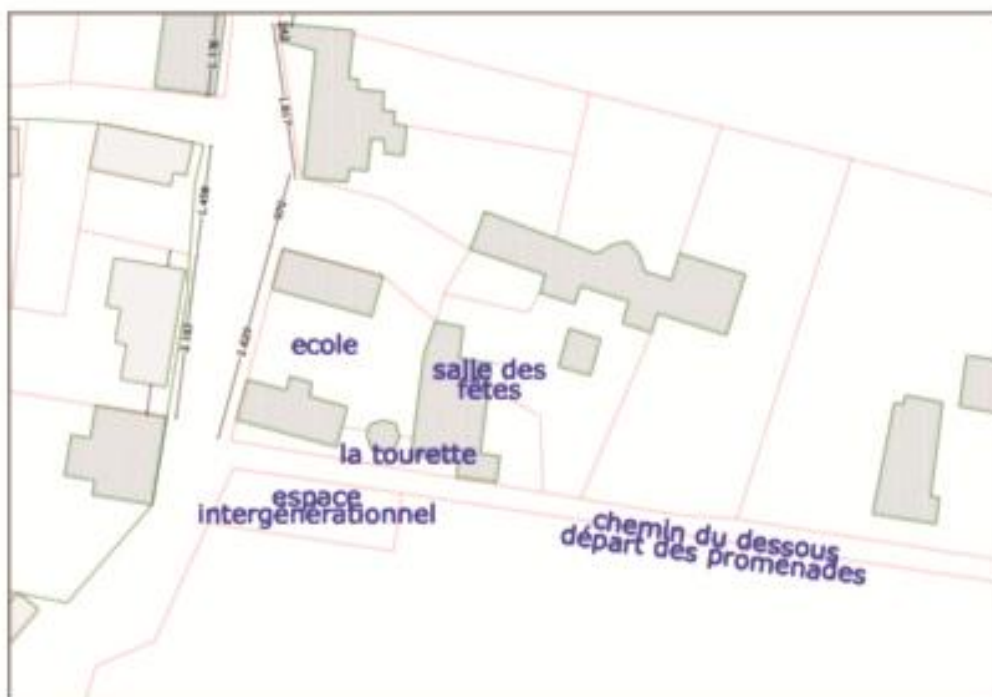
FP n°10 lot 3 (Création d'un petit espace culturel en milieu rural, valorisation de « la Tourette » à Evelette).

Origine de la demande :

GT défi 3

GT défi 4

Comité de villageois pour la sauvegarde du bâtiment



Justification du projet :

• **Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette en salle de village**

Il est important de souligner la dynamique présente dans le village et l'historique du bâtiment de l'Isbanette¹. En effet, réaliser ce projet rapidement permettra de bénéficier de toutes les informations rassemblées à l'heure actuelle et de garder intacts la motivation et le dynamisme des habitants pour créer une réelle dynamique autour de l'utilisation de ce bâtiment.

Suite à la consultation des habitants du village et de la CLDR, il est ressorti que l'aménagement d'une salle de village à Evelette permettrait de renforcer la dynamique villageoise déjà présente par l'accueil d'activités existantes, principalement au niveau scolaire et festif, qui ne disposent pas d'un local adapté. Par ailleurs, ce lieu permettrait la création de nouvelles activités dans les principaux domaines suivants : culturel, touristique, intergénérationnel...

La salle de l'Isbanette occupe une position centrale et stratégique dans le village d'Evelette : située au centre du village, elle a joué un rôle fédérateur par le passé et elle est chère au cœur des Evelettois. Sa fermeture a entraîné la suppression d'un certain nombre d'activités villageoises organisées par des associations locales diverses (v. liste des activités).

Localisation :

Chemin du Grand Chêne, Evelette.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété :

Propriété du doyenné d'Andenne.

¹ Le comité Isbanette a été locataire de la salle jusqu'en février 2008, moment où celle-ci est fermée pour des raisons de sécurité, suite à l'apparition de fissures importantes et à la non-conformité aux exigences incendie. Le propriétaire n'envisage pas de faire les travaux nécessaires. Un comité de sauvegarde se met en place fin 2008. Depuis, ce comité tente de sauver le bâtiment et a rentré en 2010, avec la Commune, un dossier pour obtenir une subvention. Malheureusement, le dossier n'a pas été accepté mais le courrier de refus faisait clairement mention d'une subside possible par le développement rural. A noter également, l'introduction d'un autre dossier de subsides par la Commune qui souhaitait développer toute une série d'activités intergénérationnelles dans ce lieu. Une fois encore, le dossier n'a pas été retenu. Mais le montage de ces deux dossiers a permis la récolte de toute une série d'informations qui permet de disposer aujourd'hui d'un dossier assez complet sur la salle et ses possibilités. Dossier complété lors d'une réunion de consultation des habitants en mai 2011. La salle a été mise en vente en novembre 2011.

Tâches à réaliser :

- Conception du projet avec un auteur de projet suivant les besoins définis par les habitants
- Elaboration d'un mode de gestion et d'auto-financement en collaboration avec les futurs utilisateurs et les habitants d'Evelette.

Objectifs visés :

Défi 3 : Valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique

Défi 4 : Porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir

Défi 5 : Implanter une politique culturelle durable au niveau local et une bonne gouvernance dans le respect de l'intérêt collectif

- U : Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie
- V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
- W : Développer une politique culturelle
- X : Informer, communiquer, échanger
- Y : recourir à la participation citoyenne, favoriser le lien social
- Z : Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les 10 ans à venir.

Estimation globale du coût :

<i>Investissements</i>	<i>Montant (HTVA)</i>	<i>Origine du financement</i>
<i>Achat</i>	<i>85.500 € + frais</i>	<i>Emprunt (lot 0 du PCDR)</i>
<i>Honoraires auteur de projet +coordinateur + ingénieur 15% TVAC</i>	<i>83.400 € TVAC</i>	<i>Infrasport (60%)</i>
<i>Travaux au bâtiment</i>		
<i>Phase 1 : bâtiment (gros œuvre fermé)</i>	<i>366.000 € TVAC</i>	<i>Infrasport (60%)</i>
<i>Phase 2 : finitions et équipement immobilier</i>	<i>190.000 € TVAC</i>	<i>DR (20%)</i> <i>Commune (20%)</i>
<i>Equipements non immobiliers</i>	<i>Non compris</i>	
<i>Réalisation de parkings</i>	<i>non</i>	
<i>Total</i>	<i>639.400 € TVAC (hors achat)</i>	

Programme de réalisation :

- Achat par la Commune (lot 0 : en cours)
- Désigner un auteur de projet
- Etudier de manière approfondie les travaux à réaliser afin de rendre la salle conforme aux souhaits des utilisateurs et aux exigences légales
- Dossier de permis d'urbanisme, d'exécution, marché public
- Informer les utilisateurs, la CLDR et la population locale lors de l'étude et de la réalisation des travaux
- Faire exécuter les travaux nécessaires
- Fixer un mode de gestion
- Rédiger une charte d'occupation

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Achat par la Commune (qui conditionne la réalisation du projet). Suite à l'inscription à deux appels à projets, le dossier est à l'heure actuelle très fourni. Par ailleurs, il y a un risque certain que la dynamique villageoise présente actuellement dans le village d'Evelette s'essouffle faute de local adapté pour accueillir les différentes activités et manifestations. La demande d'aménagement est donc pressante et renouvelée.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

18/02/2012

Relevé des besoins exprimés par la population en termes d'équipement.

Décision d'achat de la Commune

Programmation dans le temps :

Achat	2012
Etude	2012
Phase 1 chantier	2013
Phase 2 chantier	2014
Phase 3 amen.intér.	2015

Les impacts du projet :

- Impacts environnementaux : L'aménagement de la (ou des) salle(s) tiendra compte des exigences environnementales, dans le choix des matériaux/produits, dans la conception de l'isolation (notamment lors de la réfection du toit), dans le choix du nouveau mode de chauffage, etc...
- Impacts sociaux : Ce projet renforcera les liens sociaux puisque cette salle est avant tout un lieu de rencontre, d'échanges et de convivialité où les plus jeunes pourront côtoyer les plus anciens, pourquoi pas dans l'organisation d'activités communes (notamment intergénérationnelles).
- Impacts économiques : présence d'un local permettant d'organiser des événements d'ampleur limitée au sein du village

Les Indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

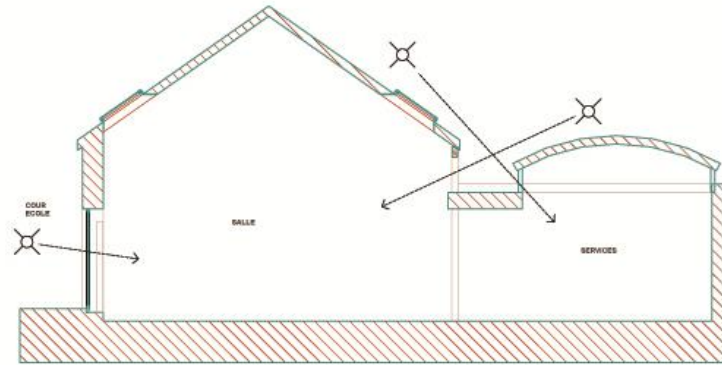
Indicateur	Cible	Source de vérification
Le nombre d'activités		Les associations, le comité de gestion, la Commune
Le nombre d'activités scolaires	Tous les cours de gym sur place	L'école
Satisfaction des gestionnaires et occupants de la (des) salle(s) <ul style="list-style-type: none"> • Par rapport à l'adéquation et à l'utilisation effective des nouveaux équipements (en regard de leurs réels besoins et réalités de terrain/contraintes quotidiennes) • Au niveau de la 	90% d'évaluation positive	Réalisation d'une enquête par la CLDR : Formulaire d'évaluation après chaque location de salle

<p>succession des activités (harmonie et sécurité)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle que l'on s'approprie volontiers, où l'on apprécie de se retrouver 		
<p>Satisfaction des riverains (maintien et développement d'activités respectueuses du voisinage > un minimum de nuisances : esthétique, sonore, olfactive,...)</p>	<p>90% d'évaluation positive</p>	<p>Enquête de voisinage réalisée par la CLDR</p>

Annexe (s)

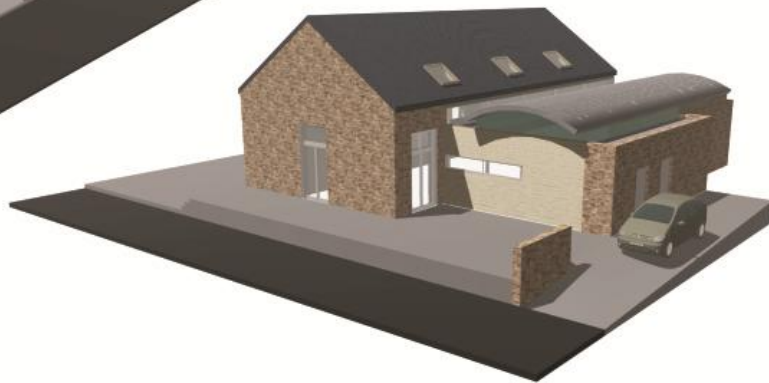
- plan, coupe, 3D





COUPE DE PRINCIPE - 1/100
SALLE L'ISBANETTE - EVELETTE

DATE : 31/10/2011



VUES 3D

SALLE L'ISBANETTE - EVELETTE

LOT 1 FICHE-PROJET 18

Actions de soutien à l'économie locale et création d'une table ronde des acteurs locaux, création d'une ADL

Description du projet :

Il s'agit de soutenir les projets privilégiant les activités économiques intégrées harmonieusement au cadre de vie et de dynamiser les pôles actuels de développement générateurs d'emplois.

Au moins trois pistes d'action concrètes sont envisagées à ce stade. Premièrement, il s'agit de la création d'une l'Agence de développement local (ADL) pour les actions de soutien au commerce local, le relais vers l'intercommunale pour la valorisation de la zone d'activités économiques, la valorisation des productions locales, l'accompagnement des producteurs inscrits dans une dynamique de diversification agricole, l'accueil et l'orientation des porteurs de projets économiques, mise en réseau des acteurs économiques locaux, analyse de l'opportunité de recourir à une groupement d'employeurs, mise à jour d'un répertoire économique communal, actions de communication au sujet des entrepreneurs et indépendants, etc... Cette partie du projet vise donc à offrir une aide précieuse aux porteurs de projets en les informant et en les mettant en relation avec des structures d'encadrement professionnelles qui existent (actuellement uniquement en dehors du territoire communal).

Deuxièmement, est envisagée la création d'une structure qui vise plus particulièrement à former et à remettre au travail à l'échelon local des personnes sans emploi. La création d'une seconde ASBL, autre que celle envisagée pour l'ADL est ici visée, en lien avec les activités proposées entre autres par l'ALE, le CPAS et qui pourraient s'étendre à des domaines qui présentent un certain potentiel de développement comme dans le secteur touristique, de l'entretien des paysages, du maraîchage, des services aux personnes,...

Troisièmement, dans le prolongement des deux premières propositions, il s'agit de créer une table ronde des acteurs locaux. L'idée ici est d'élargir le cercle des personnes mobilisées dans les deux premières structures à d'autres acteurs locaux et de les rassembler une à deux fois par an. Ce sera l'occasion pour ces acteurs de se rencontrer, d'échanger au sujet des besoins, difficultés et réussites rencontrées mais aussi de concrétiser des activités communes. A ce sujet, sont déjà évoqués les projets de calendrier commun, fête des associations, rallye des saveurs, chasse aux trésors, grands feux, jeux intervillages, manifestation à partir de la fête de la Courge en lien avec l'initiative prise à Marchiennes en France, ...).

Ces trois initiatives devraient permettre de poursuivre et de renforcer des dynamiques déjà initiées, notamment dans le cadre communal et/ou des fonds européens LEADER.

Origine de la demande :

- la CLDR

Justification du projet :

Le dossier socio-économique de 2007 relève en particulier les éléments suivants :

- manque de zones d'activités économiques, artisanales et industrielles
- la population est en forte croissance, avec une proportion élevée de jeunes
- présence importante de TPE, essentiellement dans la construction
- fonction commerciale de la Chaussée d'Andenne en développement
- augmentation des hébergements de tourisme rural
- forte proportion de réinsertion sociale
- utilisation importante des services de l'ALE
- attractivité importante de la Commune.

Il s'agit en outre de

- Intégrer les acteurs de l'économie locale dans la vie locale, favoriser la rencontre avec la population, la visibilité des entreprises en même temps que la convivialité.
- Tenir la population au courant de ce qui se fait dans la commune.
- Véhiculer une image dynamique et positive de la commune pour mieux la faire connaître en visant des retombées sur l'économie locale (PME, diversifications agricoles, tourisme de qualité, événements culturels,...)
- Aider les producteurs locaux et donc permettre à la population d'accéder à une meilleure qualité de vie.

Ce projet peut enfin soutenir l'esprit d'entreprendre chez les personnes qui ont déjà un projet, mais éprouvent des difficultés à le préciser/mettre en œuvre. Par une bonne information, ce projet peut rassurer quant aux possibilités d'encadrement qui existent en matière de création d'activités, et susciter un nouvel esprit d'entreprendre.

Localisation :

Par souci d'efficacité et de mise en réseau des acteurs locaux publics et privés, il convient d'héberger ces ASBL à proximité immédiate des services communaux.

Statut au plan de secteur :

Non relevant

Statut de propriété :

Non relevant

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

Rassembler les conditions nécessaires pour introduire un dossier de candidature ADL
Créer une seconde ASBL plus orientée vers la réinsertion.

Objectifs visés :

Ce projet répond aux objectifs suivants :

- Accompagner la recherche d'emploi, la formation au niveau local
- Développer une économie rurale dynamique, autour d'une image de marque porteuse
- Améliorer l'information aux porteurs de projet, les accompagner, les mettre en réseau, créer des partenariats
- Informer, communiquer, échanger

Financement du projet :

Pour le volet ADL, sur base de l'exemple de Gesves, il convient de compter sur un budget d'environ 110.000,00€/an

Types de frais	Dépenses 2010	Dépenses 2011
Frais de personnel affecté à l'ADL	€ 92.500,00	€ 92.500,00
Mandats d'administrateur délégué	€ 6.000,00	€ 6.000,00
Dépenses liées aux actions	€ 6.000,00	€ 3.000,00
Frais de formation	€ 600,00	€ 750,00
Frais de déplacement	€ 1.200,00	€ 1.200,00
Comptabilité	€ 750,00	€ 0,00
Fonctionnement - Téléphone+Central	€ 1.200,00	€ 1.200,00
Fonctionnement - Assurances	€ 1.000,00	€ 1.000,00
Fonctionnement - Fournitures	€ 900,00	€ 1.200,00
Fonctionnement - Réunions	€ 300,00	€ 300,00
Fonctionnement - Photocopieuse	€ 600,00	€ 750,00
Fonctionnement - Timbres	€ 1.200,00	€ 1.350,00
Fonctionnement - Matériel	€ 1.000,00	€ 1.000,00

TOTAUX	€ 113.250,00	€ 110.250,00
--------	--------------	--------------

La Commune doit intervenir dans au minimum 30% de la subvention de la Région. Dans le cas de Gesves, l'intervention de la Région est évaluée à 60.000,00€ pour 50.000 € pour l'Administration communale.

Pour le volet réinsertion, voir en fonction de l'étude de faisabilité à mener.

Programme de réalisation :

Phase 1 : Elaboration d'un dossier de candidature ADL. Etude de faisabilité pour l'ASBL de réinsertion

Phase 2 : Création des ASBL

Phase 3 : Mise en œuvre des différents projets liés à ces ASBL

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Fin de la programmation Leader en 2014

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Dossier Leader

Réunion de concertation Commune, CPAS, ALE

Programmation dans le temps :

Phase 1 : 2013

Phase 2 : 2014

Phase 3 : 2014/2016

Les impacts du projet :

	Positif	Négatif
Economie	Croissance des activités et de la création d'emploi	A priori non significatif
Environnement	Certaines entreprises peuvent se spécialiser dans ce secteur ou s'investir dans des méthodes de certification.	A priori non significatif. Une attention particulière doit être apportée au type d'entreprises qui seront accueillies dans la zone économique et leur gestion environnementale.
Social	Création éventuelle d'emploi pour des personnes ayant un profil socio-économique plus fragile	A priori non significatif

Culturel	A priori non significatif	A priori non significatif
----------	---------------------------	---------------------------

Les indicateurs qui permettent un suivi et une évaluation du projet :

	Résultat	Réalisation
1	Augmentation de 10% du nombre de TPE	Création d'une ADL
2	Taux de chômage en dessous de 10% dans les 5 ans de mis en œuvre du projet	Création d'une ASBL de réinsertion
3	Une manifestation « rassembleuse » /an	Création d'une table ronde

Annexes :

LOT 1 FICHE-PROJET 19

Restauration du petit patrimoine historique et religieux

Description :

Le patrimoine, ce n'est pas seulement un château, une belle ferme... C'est un ensemble formé d'éléments qui, sans avoir le lustre de ces châteaux, sont typiques de l'habitat traditionnel du Condroz. Cela peut être, par exemple, la maison du charron à Libois devant laquelle il y a toujours la roue à cercler, une habitation caractéristique de l'habitat en Condroz, une potale, un puits (ex : puits de Filée), le pilori de Goesnes, les traces d'exploitation de terres plastiques de La Bouchaille..

Le petit patrimoine, ce sont des petits éléments construits, individuels ou partie intégrante d'un ensemble, qui parsèment nos campagnes, agrémentent le cadre de vie, servent de repères à une population locale ou contribuent au sentiment d'appartenance, et qui font ou non l'objet d'une mesure de protection.

Les éléments tels que le patrimoine sacré (potaies, croix, chapelles), les fontaines, les puits, les abreuvoirs, les sources, les bornes frontières, les bancs publics, les horloges, les cadrans solaires, les perrons, les ateliers, les outils anciens, le patrimoine funéraire, les portes, monuments (témoins d'événements du passé) ou encore des arbres remarquables, bien connus du public local et sont parfois laissés à l'abandon. Ils peuvent être restaurés et valorisés pour autant qu'ils soient visibles de l'espace public.

Ce projet consiste, sur base d'un inventaire exhaustif à finaliser à mener diverses actions de restauration et de valorisation du patrimoine local.

Justification (pourquoi est-ce déterminant ?) :

Le diagnostic du territoire identifie une série d'atouts communaux en termes de patrimoine.

Il s'agit de valoriser la mémoire des lieux. Les éléments du petit patrimoine populaire wallon qui signent le paysage de nos villes et campagnes méritent que leur conservation soit efficacement assurée.

A côté du patrimoine architectural prestigieux (châteaux, églises,,,.), existent des petits édifices, plus humbles et plus modestes, qui, de par leur proximité et leurs silhouettes familières, marquent le territoire et le cadre de vie d'une empreinte significative. Ces traces et emblèmes de l'histoire locale constituent pour tous d'indéniables facteurs d'identification, des repères affectifs, des instruments d'orientation, qu'ils se situent en bordure de nos rues et routes, de nos carrefours et croisées de

chemins, ou encore au cœur de nos places.

Les éléments du petit patrimoine populaire wallon sont autant de témoignages du passé, des modes de vie et de penser d'autrefois, des croyances et des traditions, des usages et des coutumes, des heurs, et malheurs de ceux qui nous ont précédés. Repères discrets d'expressions populaires, ils sont les reflets d'usages perdus ou de pratiques encore vivaces. Ce patrimoine collectif en tant que répertoire des signes d'autrefois, majoritairement apprécié et respecté mais aussi en voie de dégradation naturelle parce qu'il a sombré dans l'indifférence nécessite une intervention pour garantir sa sauvegarde et sa mise en valeur. Cette dynamique contribuera à créer les conditions favorables de réappropriation des éléments de l'identité rurale par la population actuelle.

Origine de la demande :

La CLDR et les groupes de travail qui y sont liés.
Le syndicat d'initiative.
Le Collège communal.

Localisation :

L'ensemble du territoire communal est concerné dans la mesure où les éléments du patrimoine y sont disséminés. La localisation précise de chaque élément concerné sera faite à l'issue de la première étape de recensement.

Statut au plan de secteur :

Ne peut pas être identifié à ce stade (voir remarque ci-dessus).

Statut de propriété :

A déterminer en fonction des localisations retenues.

Tâches à réaliser :

1. Recensement des éléments du petit patrimoine

La première action serait de recenser le petit patrimoine présent sur l'entité d'Ohey, de le photographier, d'évaluer son état afin de prendre des mesures pour le conserver et le transmettre aux générations futures.

Divers moyens pourraient être mis en place pour dresser cet inventaire : partage de la commune en divers secteurs arpentés par les membres du SI en partant notamment de l'inventaire du patrimoine architectural de Wallonie et de ce qui a été fait dans le cadre du projet Tarpan. On pourrait aussi faire appel à des volontaires (habitants ayant une bonne connaissance de leur commune) notamment

en réalisant un article dans l'Inf'Ohey. Il faudrait leur donner une définition du petit patrimoine populaire et une fiche technique pour compléter l'inventaire.

Ensuite, il faudra repérer dans l'inventaire ce qui est « en péril ».

2. Réalisation des aménagements

Les interventions sont de trois types : 1. Urgentes (patrimoine en péril), 2. Majeures (à restaurer en profondeur) 3. Mineures (à rafraichir).

Il est envisagé de solliciter l'intervention des ouvriers communaux pour les petits travaux tels que dégager les éléments du petit patrimoine envahi par les herbes folles... Pour les interventions plus importantes, des subsides « petit patrimoine » pourront être sollicités auprès de la région wallonne.

A ce sujet, la Cellule Petit Patrimoine Populaire wallon peut subsidier les travaux d'entretien, de réfection, de rénovation et de restauration des éléments constitutifs du petit patrimoine populaire wallon, qu'ils appartiennent au domaine public ou privé. La subvention n'est pas accordée pour la création d'un élément.

Les travaux peuvent être assortis de mesures de conservation d'un ou d'arbres remarquables (élagage, câblage, placement de béquilles. protection,..) pour autant qu'ils soient à proximité d'un des éléments constitutifs du petit patrimoine populaire wallon. Une nouvelle plantation ne sera pas prise en considération.

Sont visés les éléments constitutifs du petit patrimoine populaire wallon définis en annexe et qui présentent un caractère esthétique, historique ou exceptionnel.

L'élément sera visible depuis la voirie ou accessible au public.

Une subvention maximale de 7.500 euros (jusqu'à hauteur de 100%) peut être accordée pour des travaux d'entretien, de réfection, de rénovation et de restauration, assortis ou non de mesures de conservation d'un ou d'arbres remarquables.

Les frais d'étude (architectes, paysagistes, experts,...) ne sont pas pris en considération.

3. Actions de promotion

Il s'agit de mener à bien une série d'actions de promotion permettant la découverte des richesses bâties, naturelles et paysagères de la commune par une signalisation ad hoc de ces éléments du petit patrimoine, en les mettant en valeur sur le site internet communal, en les signalant sur les cartes de promenade, en éditant des cartes postales... Un lien utile est à créer avec le projet de pose de panneaux touristiques.

A souligner ici aussi que la Cellule Petit Patrimoine Populaire wallon du SPW peut subsidier toute action collective de mise en valeur et de promotion d'un ou de plusieurs éléments constitutifs du petit patrimoine populaire wallon sous forme d'animations (expositions de photographies, circuit-promenade,...) ou d'éditions (dossier pédagogique, cartes-promenades, dépliants, brochures avec illustrations et notices descriptives,...). Les initiatives qui concernent des éléments dont l'état de conservation n'est pas jugé suffisant ne seront pas prises en considération. La subvention n'est pas accordée pour une activité d'ordre festif ou à caractère commercial.

Une subvention maximale de 2.500 euros (jusqu'à hauteur de 100%) est accordée pour toute action collective de mise en valeur et de promotion du petit patrimoine populaire wallon.

Objectifs visés :

- Objectif B : préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- Objectif E : développer un tourisme doux « vert » intégré
- Objectif G : définir des outils de sensibilisation, développer la culture architecturale
- Objectif W : développer une politique culturelle
- Objectif X : informer, communiquer, échanger

Estimation globale du coût :

Pour la première phase du projet relative à l'élaboration de l'inventaire et à sa présentation sous forme de rapport et de la réalisation d'une plaquette de vulgarisation destinée au grand public, le budget est estimé à 1600, 00 €, se ventilant comme suit :

- frais de déplacement : 500, 00 € ;
- frais administratifs (téléphone, timbres, ...) : 100,00 € ;
- frais de photos, documents, frais de recherche : 500,00 € ;
- édition du rapport / de la brochure : 400,00 €.

Pour la seconde phase, l'estimation globale du coût dépend de l'inventaire exhaustif à clôturer, étant ici rappelé l'existence de subsides possibles pour la restauration et la valorisation.

Programme de réalisation :

Le programme de réalisation comportera plusieurs phases. La première phase consistera en la réalisation de l'inventaire du petit patrimoine de la commune d'Ohey. Cet inventaire sera réalisé pour la fin de l'année 2012. Son objectif est de faire un relevé du petit patrimoine populaire local afin de prendre des mesures pour le conserver et le transmettre aux générations futures.

La réalisation de l'état des lieux du petit patrimoine populaire

oheytois de l'inventaire débouchera fin 2012 - début 2013 sur une action de promotion de ce petit patrimoine auprès du « grand public », ce qui correspond à la deuxième phase. Celle-ci se concrétisera d'une part, par la réalisation d'une plaquette consacrée au petit patrimoine populaire communal et, d'autre part, par la mise sur pied d'une balade thématique.

Sur base de l'inventaire réalisé, le syndicat d'initiative et la commune disposeront également d'un outil permettant de déterminer les monuments nécessitant une intervention. Cette troisième phase débutera en 2012 par l'introduction via le syndicat d'initiative d'un premier projet de rafraîchissement d'un monument (de petite ampleur) afin de marquer le lancement de la dynamique.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Compte tenu de l'état de dégradation de certains monuments qui ne fait que s'accroître avec le temps, il est important de pouvoir mener à bien ce projet le plus rapidement possible.

Etat du dossier :

Le Syndicat d'Initiative a déjà introduit des dossiers PPPW: entretien des bornes, fontaines, portes, chapelles, calvaire de Perwez, arbres remarquables, cimetières.

Actuellement il travaille à la clôture de l'inventaire du petit patrimoine, notamment en élaborant une fiche de travail pour le relevé des différents éléments à restaurer.

Ensuite il conviendra d'élaborer la plaquette à destination du grand public, de mettre sur pied une balade thématique et de monter les dossiers de demande de subsides PPPW.

Programmation dans le temps :

2011 : phase préparatoire de l'inventaire du petit patrimoine notamment par la réalisation d'une fiche technique pour la réalisation des relevés sur le terrain et l'appel aux habitants soucieux de faire connaître un élément du petit patrimoine qui les entoure et qui leur tient à cœur ;

2012 : réalisation de l'inventaire sur le terrain et élaboration du rapport (recherche de documents sur les éléments du petit patrimoine, collecte d'anecdotes auprès de nos anciens..) ; première action de rafraîchissement d'un élément du petit patrimoine ;

fin 2012-début 2013 : présentation du rapport ;

début 2013 : édition de la brochure « grand public » et mise sur pied d'une balade thématique ;

2013 - : réalisation des actions de sauvegarde pour le petit patrimoine en péril notamment par l'introduction de demandes de subsidiations auprès de la région wallonne.

Les impacts du projet :

Economique	Ce projet contribue à valoriser les atouts touristiques de la région et soutient ainsi ce secteur économique
Social	Les animations prévues sont de nature à créer du lien social et par ailleurs les actions sont accessibles et ouvertes à tous
Culturel	Ce projet participe évidemment à la valorisation de la culture régionale et comporte par exemple une importante dimension historique
Environnemental	Ce projet participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants et contribue à une démarche générale de respect de l'environnement

Les indicateurs qui permettront un suivi et une évaluation du projet :

Réalizations	Un inventaire exhaustif
	Une plaquette de sensibilisation
Résultats	Au moins 6 dossiers PPPW (1 par village)
	Une balade thématique avec au moins 15 participants